

LES CAHIER

52

DE
L'ANIMATION

Associations

L'emploi associatif

Muriel Pénicaud

Enjeux locaux

Philippe Garraud

Changement dans les modes de vie

Roger Sue

*

Communication sociale

Mutation sans visage

Chantal de Linarès — Annie Oberti

Un enjeu vital

Hervé Collet

*

Notes pour l'histoire

Sur le chef scout

Christian Guérin

INEP

**LES CAHIERS
DE L'ANIMATION**

une publication de l'I.N.E.P.

Directeur de la publication : H. Hutin
Rédactrice en chef : G. Pujol
Rédacteur en chef adjoint : B. Jung
Secrétaire de rédaction : A. Dozol

Comité de rédaction

J.P. Augustin, P. Belleville, P. Besnard, B. Bouic,
M. Boulanger, A. Boulogne, M. Boutreux,
J. Eloy, O. Gagnier, P. Gallaud, G. Gentil,
C. Guérin, G. Guillaume, J. Ion, S. Lebouc,
B. Leconte, C. de Linarès, J.-P. Martin,
A. Martins, I. Mazel, B. Miège, J.-M. Mignon,
A. Oberti, N. Précas, M. Rebillet, B. Sachs,
G. Saez, C. Sageot, M. Simonot, R. Sue

Rédaction-administration
Département de la Communication
Service des Publications
Institut National d'Éducation Populaire
78160 MARLY-LE-ROI
39.58.49.11

abonnement 1 an (5 num.) 195 F
étranger 240 F

Vente au numéro :
Librairie le Divan
37, rue Bonaparte — 75006 Paris
Librairie des Presses Universitaires de France
49 boulevard Saint-Michel (1^{er} étage)
75005 Paris

Maquette de la couverture
Alain Leterrier

Imprimerie Nationale



Sommaire

- **Associations, modes de vie**
- 3 — L'emploi associatif en Lorraine, Muriel Pénicaud, avec la collaboration d'Anne Laurent
- 27 — Enjeux associatifs locaux et stratégies municipales, Philippe Garraud
- 45 — Le changement dans les modes de vie, Roger Sue

- **Communication**
- 55 — La communication : mutation sans visage
Chantal Linarès, Annie Oberti
- 71 — La communication sociale : un enjeu vital pour les associations
Hervé Collet

- **Chroniques pour l'histoire**
- 79 — Le chef « scout de France » : l'ordre ou la société 1920-1960
Christian Guérin

Au fil des lectures

- 96 • Analyses d'ouvrages

Des rencontres

- 112 • 26^e rencontre cinématographiques de Prades — Classes d'âge et sociétés de jeunesse

Bloc-notes

- 118 • Droit et gestion des associations — Mémoires soutenus à l'INEP par les Inspecteurs Africains.

- 120 • Résumés

LE COLLECTIF DE DIFFUSION VOUS PROPOSE

animer
mon village, mon pays

Le bagage des acteurs du développement en milieu rural.
6 numéros par an.
Tarif : 100 F.

ALTERNATIVES ECONOMIQUES

Journal d'information critique sur l'actualité économique et sociale. Dossiers pédagogiques et enquêtes sur les expérimentations sociales.
7 numéros par an.
Tarif : 75 F.

AUTOGESTIONS

Revue internationale. Pratiques alternatives, mouvements sociaux et créations culturelles : des utopies aux expérimentations.
4 numéros par an.
Tarif : Individuel : 145 F. Institution : 180 F.

LES CAHIERS
L'ANIMATION

Action culturelle, animation, éducation populaire, pratiques et réflexions.
5 numéros par an.
Tarif : 195 F.

UCS les cahiers d'éducation civique

Publication pour la formation, l'information sur la vie civique, économique et tous sujets d'actualité.
4 numéros par an.
Tarif : 100 F.

LE CONTREPIED

Un outil pédagogique et de réflexion sur le football et son environnement.
4 numéros par an.
Tarif : 100 F.

Correspondance municipale

Informations, analyses et synthèses mêlant le technique et le politique, outil de travail indispensable à tous ceux qui interviennent dans la vie locale.
10 numéros par an.
Tarif : Individuel : 190 F. Institution : 230 F.

Différences

Un magazine consacré à la lutte contre le racisme - Un outil indispensable pour s'y retrouver dans la France pluri-multi-interculturelle.
11 numéros par an.
Tarif : 160 F.

DES INFORMATIONS DES OUTILS DE FORMATION A DES CONDITIONS PARTICULIEREMENT AVANTAGEUSES

ECONOMISEZ 20 A 30 % EN GROUPANT VOS ABONNEMENTS

l'école des parents

Des réponses à vos problèmes quotidiens (petite enfance, adolescence, couple, scolarité, loisirs, etc.). Une information sérieuse et une réflexion.
10 numéros par an.
Tarif : 194 F.

éducation permanente

Tous les aspects de la formation des Adultes.
5 numéros par an.
Tarif : 240 F.

fonda
lettre d'information

Questions d'actualité ayant une incidence sur la vie associative. Réflexions et propositions pour la promotion de la vie associative.
8 numéros par an.
Tarif : 310 F.

POUR

La société en mutation : Information, Education populaire, milieu rural, associations.
6 numéros par an.
Tarif : 260 F.

<p><input type="checkbox"/> Animer mon village, mon pays</p> <p><input type="checkbox"/> Alternatives économiques</p> <p><input type="checkbox"/> Autogestions</p> <p><input type="checkbox"/> Les Cahiers de l'Animation</p> <p><input type="checkbox"/> Les Cahiers d'Education Civique</p> <p><input type="checkbox"/> Le Contrepied</p> <p><input type="checkbox"/> Correspondance Municipale</p> <p><input type="checkbox"/> Différences</p> <p><input type="checkbox"/> L'Ecole des Parents</p> <p><input type="checkbox"/> Education permanente</p> <p><input type="checkbox"/> Fonda, lettre d'information</p> <p><input type="checkbox"/> Pour</p> <p>(*) Cocher les revues choisies</p>	<p>BON DE COMMANDE</p>	<p>Mme, M. : _____</p> <p>Organisme : _____</p> <p>n° _____ rue : _____</p> <p>Ville : _____</p> <p>Code postal : _____ Bureau distributeur : _____</p> <p>S'ABONNE A :</p> <table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/> 1 Revue</td> <td><input type="checkbox"/> 2 Revues</td> <td><input type="checkbox"/> 3 Revues</td> <td><input type="checkbox"/> 4 Revues</td> </tr> <tr> <td>Net à _____ F.</td> <td>_____ F.</td> <td>_____ F.</td> <td>_____ F.</td> </tr> <tr> <td>Payer _____ F.</td> <td>+ _____ F.</td> <td>+ _____ F.</td> <td>+ _____ F.</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Total : _____ F.</td> <td>+ _____ F.</td> <td>+ _____ F.</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Remise - 20 % : _____ F.</td> <td>Total : _____ F.</td> <td>+ _____ F.</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Remise - 25 % : _____ F.</td> <td>Total : _____ F.</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Net à _____ F.</td> <td>_____ F.</td> <td>Remise - 30 % : _____ F.</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Payer : _____ F.</td> <td>Net à _____ F.</td> <td>_____ F.</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Payer : _____ F.</td> <td>Net à _____ F.</td> </tr> </table> <p>(*) Remplir la formule choisie</p> <p>Chèque à joindre à l'ordre de C-D. FNEPE Service A retourner à Collectif Diffusion - FNEPE Service 5, Impasse Bon Secours - 75011 Paris</p>	<input type="checkbox"/> 1 Revue	<input type="checkbox"/> 2 Revues	<input type="checkbox"/> 3 Revues	<input type="checkbox"/> 4 Revues	Net à _____ F.	_____ F.	_____ F.	_____ F.	Payer _____ F.	+ _____ F.	+ _____ F.	+ _____ F.		Total : _____ F.	+ _____ F.	+ _____ F.		Remise - 20 % : _____ F.	Total : _____ F.	+ _____ F.			Remise - 25 % : _____ F.	Total : _____ F.		Net à _____ F.	_____ F.	Remise - 30 % : _____ F.		Payer : _____ F.	Net à _____ F.	_____ F.			Payer : _____ F.	Net à _____ F.
<input type="checkbox"/> 1 Revue	<input type="checkbox"/> 2 Revues	<input type="checkbox"/> 3 Revues	<input type="checkbox"/> 4 Revues																																			
Net à _____ F.	_____ F.	_____ F.	_____ F.																																			
Payer _____ F.	+ _____ F.	+ _____ F.	+ _____ F.																																			
	Total : _____ F.	+ _____ F.	+ _____ F.																																			
	Remise - 20 % : _____ F.	Total : _____ F.	+ _____ F.																																			
		Remise - 25 % : _____ F.	Total : _____ F.																																			
	Net à _____ F.	_____ F.	Remise - 30 % : _____ F.																																			
	Payer : _____ F.	Net à _____ F.	_____ F.																																			
		Payer : _____ F.	Net à _____ F.																																			

L'emploi associatif en Lorraine

ou l'art de la métonymie*

Muriel Pénicaud

(avec la collaboration d'Anne Laurent)

L'emploi associatif est mal connu. La diversité et le très grand nombre des associations sont une des raisons de cette méconnaissance. La définition qu'en donne la loi du 1^{er} juillet 1901 est large, floue, et n'exclut pas l'utilisation du cadre associatif par des administrations, des entreprises ou d'autres organismes, pour des facilités de gestion et/ou des activités marchandes. Les associations peuvent être ainsi des regroupements volontaires, des services extériorisés d'entreprises ou des organismes parapublics, et évoluer d'un de ces modèles à l'autre.

Cette hétérogénéité du champ associatif rend peu pertinents les discours unificateurs et les approches globales du phénomène.

C'est pourquoi à travers une enquête réalisée conjointement par le C.L.E.J., le G.R.E.E., et l'INSEE auprès de 415 associations en Lorraine un travail de défrichage sur deux plans a été effectué :

— une analyse empirique sous l'angle de l'emploi vise à mettre à jour la diversité du monde associatif à travers une gestion différenciée de la main d'œuvre.

— une approche de la jurisprudence et de la fiscalité des associations fait apparaître les interprétations et les utilisations multiples du cadre juridique associatif.

Le champ associatif ou le mythe de l'homogénéité

Bientôt plus d'emplois dans les associations que dans la sidérurgie

Les associations constituent un important secteur d'emplois en Lorraine avec près de 31600 salariés permanents en 1982, soit 4,4 % de la population active de la région, la sidérurgie en employant alors près de 43700 (c'est-à-dire moins que l'ensemble de l'économie sociale, mutuelles, coopératives et associations comprises).

2300 associations lorraines étaient concernées par notre enquête. 415 d'entre elles ont répondu. Ces associations emploient environ 11 800 salariés permanents et 4500 salariés « précaires », soit 37,1 % de la population-mère.

* Métonymie (*petit Larousse*) : procédé par lequel on exprime l'effet par la cause, le contenu par le contenant, le tout par la partie...

DISCOURS D'UNE MÉTHODE

La plus grande difficulté (et le plus grand intérêt ?) de cette enquête a résidé pour nous dans l'élaboration d'une méthode d'investigation et d'analyse des emplois associatifs. A défaut de LA méthode, il nous fallait construire UNE méthodologie pertinente pour l'observation de l'emploi, alors que trois problèmes de taille se posaient d'entrée de jeu :

- l'absence de population-mère connue et étudiée,
- la non-fiabilité des fichiers (en particulier du plus important, le fichier SIRENE),
- l'inadéquation des typologies d'associations habituelles pour l'étude de l'emploi.

A la recherche de la population-mère...

Le Ministère de l'Intérieur estimait, en 1982, que de 300 000 à 500 000 associations existaient en France. Cette imprécision résulte de la méconnaissance du nombre de décès annuels des associations (la déclaration de disparition auprès des préfetures n'étant pas une formalité obligatoire, au contraire de celle de création).

Le fichier SIRENE de l'INSEE est à l'heure actuelle la seule source permettant une approche statistique des associations employeuses. L'étude qu'en a fait F. GUTMANN (2) nous a permis de disposer de données globales approximatives sur la répartition des emplois permanents dans les associations lorraines, estimés à 31 600 salariés soit 4,4 % de la population active. Elle a constitué la population-mère de notre étude.

L'échantillon des réponses à notre enquête, qui porte sur 11800 emplois permanents (soit 37,1 % des emplois associatifs de la région) et 4500 emplois précaires (non répertoriés dans le fichier SIRENE et donc dans l'étude de l'OREAM), correspond assez bien à la répartition par départements et par classes d'effectifs des associations de la population-mère. On retrouve la même répartition par grands secteurs d'activité chez F. Gutmann et dans l'étude du C.E.E. fait en Seine-et-Marne (3) (ce qui tendrait à poser l'hypothèse d'une structure des emplois similaire dans toutes les régions), mais il est impossible d'établir la représentativité de l'échantillon par rapport au fichier SIRENE, la nomenclature de celui-ci étant peu fiable.

La nécessaire « toilette » du fichier SIRENE

Si toutes les associations employant et/ou ayant été soumises à la T.V.A. devraient être automatiquement inscrites dans le fichier SIRENE, celui-ci, comme l'indique Ph. Kaminski (4), pose de nombreux problèmes :

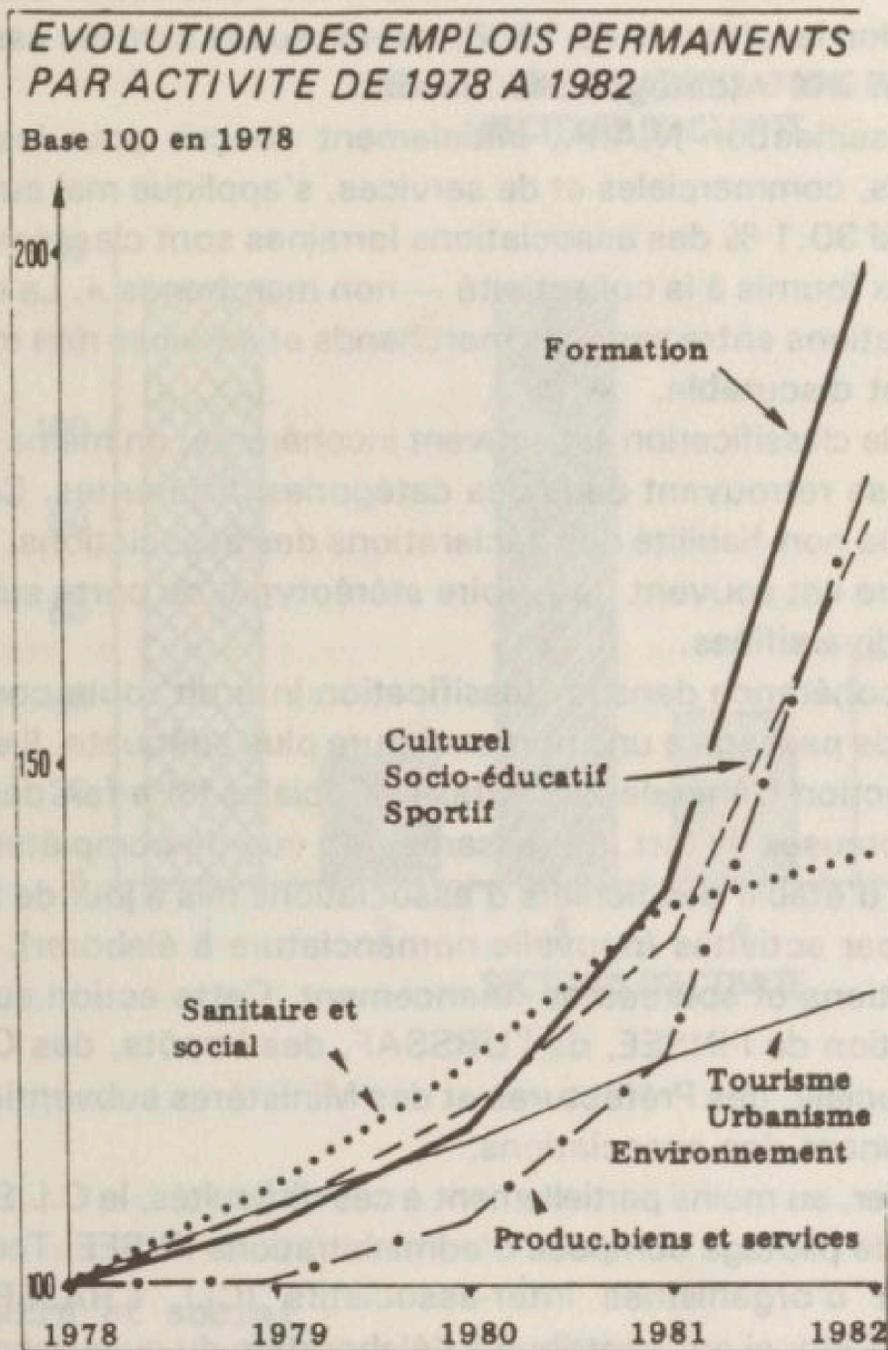
... (suite p.6)

Les femmes occupent 71 % des emplois associatifs permanents soient 5385 emplois à temps complet et 3099 à temps partiel.

Entre 1978 et 1982, le taux de croissance des emplois associatifs de notre échantillon a été de + 48 % pour la totalité des postes permanents et de + 140 % pour les postes précaires.

Des emplois en nombre croissant

Globalement, le nombre d'emplois permanents s'est accru dans tous les secteurs entre 1978 et 1982 (+ 48 % en moyenne).



Il semble toute fois que, dans presque tous les secteurs, l'année 1981 marque un changement dans le rythme de croissance du nombre d'emplois permanents. Cette croissance s'accélère pour les secteurs de biens et services, de la formation, de la culture et de l'action socio-éducative mais diminue pour le secteur sanitaire et social (qui reste cependant le secteur qui crée le plus grand nombre d'emplois pendant cette période). La mise en place de nouvelles politiques culturelles, le développement du maintien à domicile, l'élaboration de programmes en faveur de l'emploi des jeunes ont influé sur la gestion de la main d'œuvre des secteurs concernés.

On assiste à une accélération du rythme de croissance des emplois permanents ou au contraire à un ralentissement selon le temps nécessaire à la réalisation d'une politique menée à court ou à long terme.

— le fichier n'est pas mis systématiquement à jour (cessations d'activité non déclarées — pas de mise à jour régionale). A tel point que Ph. Kaminski relève des différences importantes entre le fichier SIRENE et le fichier des grandes établissements (F.G.E.), établi lui aussi par l'INSEE...

— de nombreuses associations ne sont pas classées dans la catégorie juridique adéquate (code V). Ceci s'aggrave en Moselle où, la déclaration se faisant au Tribunal de Grande Instance et non à la Préfecture (selon la loi locale de 1908), nombreuses sont les associations classées en « X » (catégorie fourretout).

— la classification N.A.P., initialement conçue pour les activités industrielles, commerciales et de services, s'applique mal aux associations. Aussi 30,1 % des associations lorraines sont classées en « services divers fournis à la collectivité — non marchands ». La répartition des associations entre services marchands et services non marchands est souvent discutable.

De plus, la classification est souvent incohérente, un même type d'associations se retrouvant dans des catégories différentes. Ceci est dû en partie à la non-fiabilité des déclarations des associations, dont l'objet statutaire est souvent flou, voire stéréotypé, ou porte sur des activités très diversifiées.

Cette incohérence dans la classification interdit toute construction d'une clef de passage à une nomenclature plus adéquate. Il est à noter que l'Inspection Générale des Affaires Sociales (5) a fait des propositions nombreuses et fort intéressantes en vue de compléter le fichier SIRENE, et d'établir des fichiers d'associations mis à jour de façon permanente, par activités (nouvelle nomenclature à élaborer), « clientèles », fonctions et sources de financement. Cette action supposerait la coopération de l'INSEE, de l'URSSAF, des Impôts, des Caisses de Sécurité Sociale, des Préfectures et des Ministères subventionnant ou conventionnant des associations.

Pour pallier, au moins partiellement à ces difficultés, le C.L.E.J. a réuni un groupe de pilotage composé d'administrations (INSEE, Temps Libre, DRASS) et d'organismes inter-associatifs (CIJ, CRAJEP, CREAL, URIOPPS). Ceux-ci ont contribué à l'élaboration du questionnaire d'enquête et mis à jour un fichier des associations employeuses, par comparaison du fichier SIRENE avec leurs propres fichiers, et par leur connaissance du terrain. Environ 200 associations disparues ou n'ayant plus de salariés ont pu ainsi être éliminées du fichier SIRENE, et plus de 560 nouvellement créées ont été ajoutées, ce qui a permis d'enquêter 2300 associations supposées employeuses.

Ce « toilettage » empirique n'a probablement pas été exhaustif, en particulier pour les disparitions d'associations, difficiles à cerner.

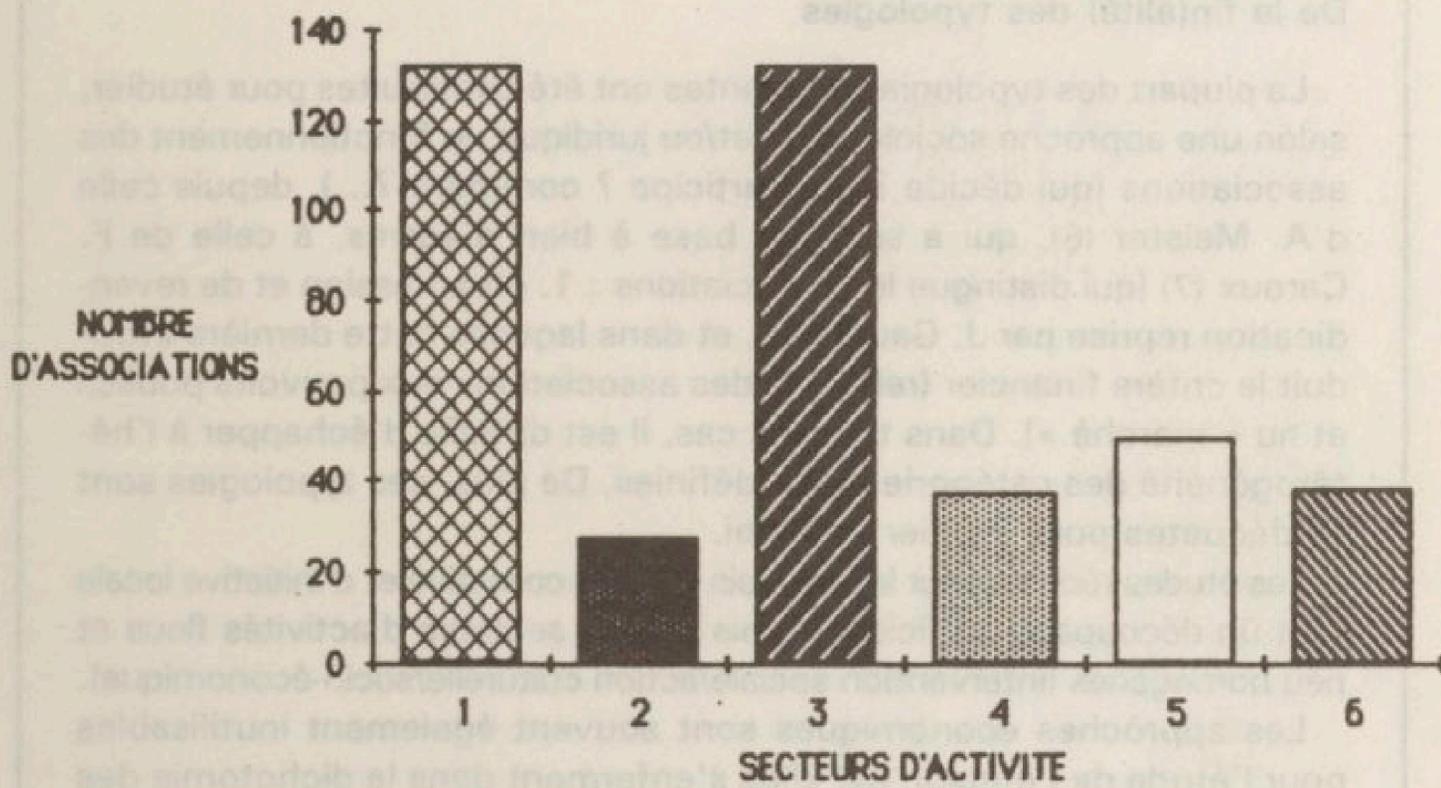
De plus, lorsque des associations ont disparu durant la période obser-

... (suite p.8)

Qui pourvoit les emplois ?

Deux secteurs dominant en Lorraine quant au nombre d'associations : il s'agit du secteur sanitaire et social et du secteur socio-éducatif, sportif et culturel, avec chacun 30 % des associations de l'échantillon.

REPARTITION DES ASSOCIATIONS PAR SECTEURS D'ACTIVITE



- 1 Sanitaire et social
- 2 Formation
- 3 Socio-éducatif, culturel, sportif
- 4 Tourisme - environnement
- 5 Production de biens et services
- 6 Divers

vée 1978-1982, elles n'ont pas pu être enquêtées. On repère donc les créations et suppressions d'emplois uniquement dans l'échantillon qui a répondu (415 associations). Or on peut supposer, et le secteur de la formation continue nous en a donné des exemples en Lorraine, qu'une partie des salariés licenciés par une association lors de sa disparition a été réembauchée dans d'autres associations du même secteur d'activité. Il n'y a pas alors création de nouveaux emplois associatifs, mais mouvement d'emplois (et d'activités) entre associations, « restructuration » du secteur associatif. Si les effectifs de notre échantillon ont augmenté de 48 % en 5 ans (+ 3400 emplois), un bilan régional des gains et pertes d'emplois associatifs reste à faire.

De la fin(alité) des typologies

La plupart des typologies existantes ont été construites pour étudier, selon une approche sociologique et/ou juridique, le fonctionnement des associations (qui décide ? qui participe ? comment ?...), depuis celle d'A. Meister (6), qui a servi de base à bien d'autres, à celle de F. Caroux (7) (qui distingue les associations : 1. d'expression et de revendication reprise par J. Gaudin (8), et dans laquelle cette dernière introduit le critère financier (relations des associations aux pouvoirs publics et au « marché »). Dans tous les cas, il est difficile d'échapper à l'hétérogénéité des catégories ainsi définies. De plus, ces typologies sont inadéquates pour étudier l'emploi.

Les études récentes sur les emplois d'utilité collective et d'initiative locale font un découpage artificiel en trois grands secteurs d'activités flous et peu homogènes (intervention sociale/action culturelle/socio-économique).

Les approches économiques sont souvent également inutilisables pour l'étude de l'emploi, car elles s'enferment dans la dichotomie des catégories :

- marchandes/non marchandes (distinction établie par la comptabilité publique),
- association loi 1901/entreprise (au statut juridique mal défini),
- formes associatives/formes entrepreneuriales (à l'intérieur de l'économie sociale).

Ces distinctions ne permettent pas de rendre compte du fait que l'association est un instrument juridique utilisé par des acteurs très diversifiés avec des finalités différentes, dont certaines commerciales (même si les services en sont gratuits, ex. : services communs d'entreprises — associations para-publiques au service des entreprises — Cf. Rapports de la Cour des Comptes).

Comment avoir une approche économique des associations ? L'étude du budget, des sources de financement (qui ne signifient pas toujours un lien de dépendance — Cf. Rapports annuels de l'Inspection Générale des Affaires Sociales), et de l'emploi sont des pistes complémentaires, les seuls disponibles bien souvent par enquête statistique.

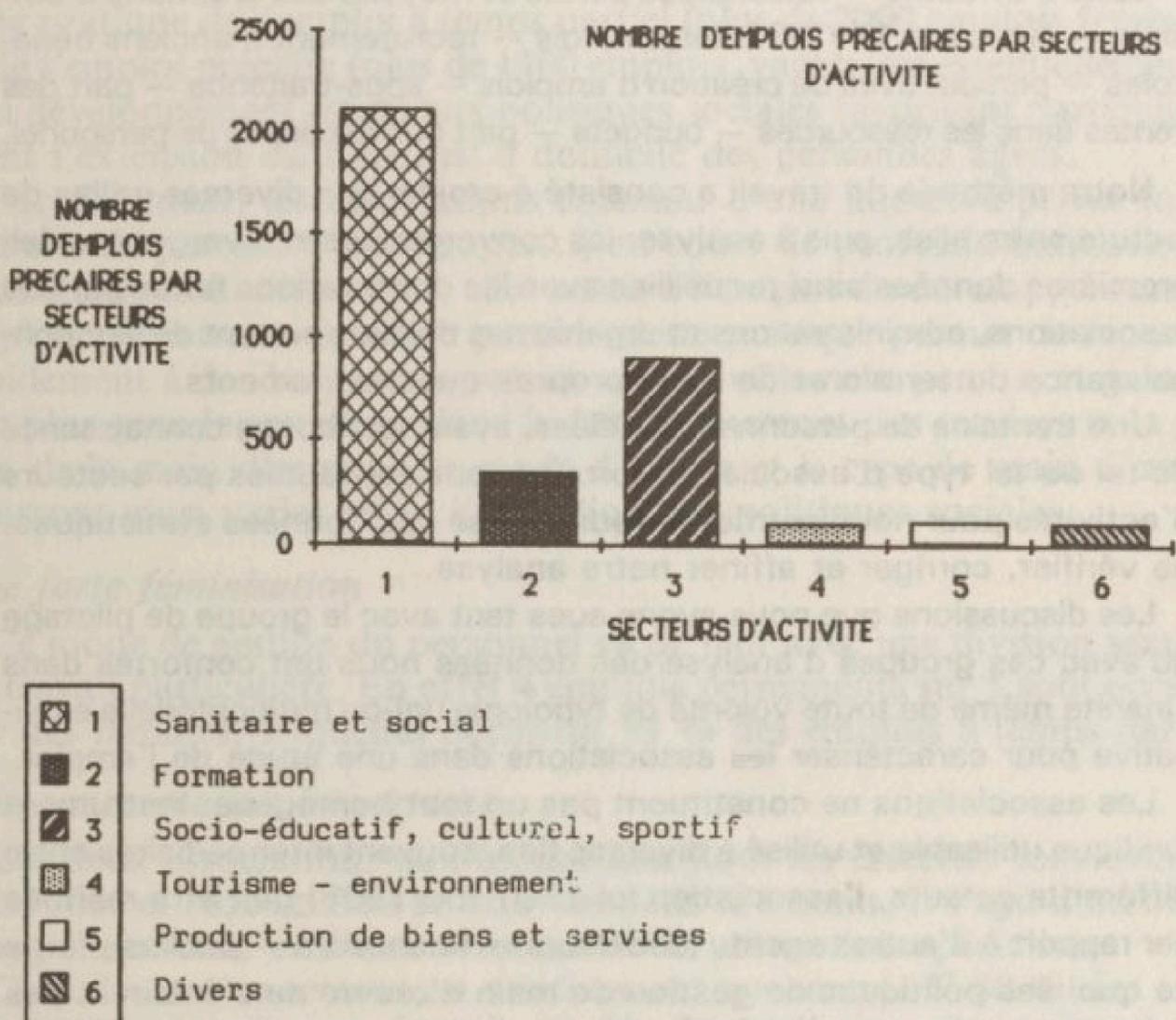
... (suite p. 10)

Cependant, il apparaît dans notre enquête que les secteurs où est concentré le plus grand nombre d'associations ne sont pas forcément les plus importants pourvoyeurs d'emplois permanents.

Si le secteur sanitaire et social reste dominant avec 70 % des emplois à temps complet et 84 % des emplois à temps partiel, le secteur des biens et services est quant à lui le deuxième fournisseur d'emplois avec 11,34 % des emplois permanents à temps complet.

Les emplois précaires ou la nécessité d'une main-d'œuvre mobile

Si globalement les emplois permanents ont augmenté entre 1978 et 1982, un recours de plus en plus massif aux emplois précaires est apparu en cinq ans.



En effet leur nombre total a triplé pour notre échantillon. Tous les secteurs sont de plus en plus pourvoyeurs de ce type d'emploi, que les associations soient des regroupements volontaires, des organismes para-publics ou des services extériorisés d'entreprises.

L'ajustement d'une main d'œuvre à des besoins immédiats fluctuants, le développement des activités saisonnières, la mise en place de politiques sociales ou de programmes d'actions à court terme, et la nécessité d'une gestion souple sont autant d'explications que l'on peut donner à cet accroissement considérable.

La prééminence du secteur sanitaire et social

8 emplois permanents sur 10 se trouvent dans le secteur sanitaire et social.

Des grilles de lecture, des clefs d'accès :

Nous n'avons pas reconstruit UNE typologie à prétention explicative, mais DES grilles de lecture de nos données :

- nomenclature par activités*
- nomenclature par fonctions
- nomenclature structure des emplois*
- nomenclature par types d'emplois
- nomenclature par publics
- nomenclature par sources de financement
- autres données sur : date de création — nombre d'établissements
- taille d'effectifs — raisons des pertes et moyens des créations d'emplois — évolution 1978/82 des emplois — recrutement d'anciens bénévoles — perspectives de création d'emplois — sous-traitance — part des ventes dans les ressources — budgets — part des dépenses de personnel.

Notre méthode de travail a consisté à croiser ces diverses grilles de lecture entre elles, puis à analyser les convergences et divergences des premières données ainsi recueillies avec les observations faites par des associations, administrations et organismes d'étude partant de leur connaissance du terrain et de leurs propres questionnements.

Une trentaine de personnes qualifiées, ayant une bonne connaissance de tel ou tel type d'association lorraine, ont été réunies par secteurs d'activités pour nous permettre, sur la base des données statistiques, de vérifier, corriger et affiner notre analyse.

Les discussions que nous avons eues tant avec le groupe de pilotage qu'avec ces groupes d'analyse des données nous ont confortés dans l'inanité même de toute volonté de typologie uni-ou multicritérielle explicative pour caractériser les associations dans une étude de l'emploi.

Les associations ne constituent pas un tout homogène. Instrument juridique utilisable et utilisé à diverses fins, souvent intermédiaires entre différents acteurs, l'association loi 1901 (ou 1908) doit être resituée par rapport à d'autres agents (décideurs — financeurs — publics), faute de quoi ses politiques de gestion de main d'œuvre ne s'éclairent pas de leurs significations stratégiques, économique et sociale.

Les nomenclatures que nous avons construites ont pour finalité de disparaître. Elles n'ont de valeur que par rapport à l'objet étudié (l'emploi), et le moment de cette étude (les recherches sur l'emploi associatif sont encore en plein défrichement, très empiriques). Elles risquent de masquer le caractère éminemment évolutif et pluri-directionnel des activités, fonctions et modes de gestion (financière et de main d'œuvre) de nombreuses associations.

Nos catégories par activités sont parfois encore peu homogènes, incertaines aux frontières, menacées d'être rapidement caduques. Seuls

* Présentées en annexe en fin d'article.

Le secteur sanitaire et social est le plus important pourvoyeur d'emplois associatifs de notre échantillon. En 1982, le secteur regroupe près de 9000 emplois permanents parmi lesquels environ 3000 à temps partiel et 6000 à temps complet. Il faut noter qu'une seule association (un office d'hygiène sociale) rassemble à elle toute seule 1631 emplois permanents.

Un recours massif aux emplois précaires et à temps partiel

Le recours aux emplois précaires (environ 3000, soit les 2/3 des emplois précaires tous secteurs confondus) est une caractéristique importante du secteur sanitaire et social. Ces emplois ont doublé en 5 ans, alors que les emplois permanents se sont, dans le même temps, accrus de 48,5 %. Le sous-secteur des services à domicile pour les personnes âgées et handicapées (aide-ménagères et auxiliaires de vie) est le plus caractéristique de cette pratique de l'emploi à temps partiel (plus de 2000 emplois féminins) et de l'emploi précaire (plus de 1100 emplois, vacataires essentiellement). Son développement est dû aux politiques sociales favorisant particulièrement l'extension du maintien à domicile des personnes âgées.

Parallèlement, les associations émanant d'une initiative privée (associations de parents d'handicapés...) en cours de professionnalisation et d'institutionnalisation, sont, elles aussi, à l'origine du développement des emplois précaires et à temps partiel. Cette pratique permet de répondre rapidement à des besoins nouveaux ou nouvellement perçus, et garantit une plus grande souplesse dans le fonctionnement des services et la gestion de la main d'œuvre. Le mode d'action et le type de main d'œuvre pourront ainsi varier selon l'évolution des politiques sociales.

Une forte féminisation

Ce mode de gestion du personnel va de pair avec une division sexuelle du travail particulière. En effet 4 emplois permanents sur 5 sont occupés par des femmes, lesquelles occupent 93 % des emplois à temps partiel.

Une concentration importante

Les deux associations de l'échantillon dont les effectifs sont compris entre 1000 et 1650 salariés se trouvent dans ce secteur. Il s'agit d'un office d'hygiène sociale et d'une association de prévention spécialisée.

Globalement ce secteur est relativement concentré. Si 40 % des associations emploient entre 1 et 10 salariés, 26 % d'entre elles en emploient entre 10 et 50. Enfin 15 % des associations ont plus de 100 salariés.

Un large éventail budgétaire

Si 36 % des associations de ce secteur ont un budget de fonctionnement inférieur à 1 million de francs, 18 % d'entre elles se situent dans une tranche budgétaire de 1 à 5 millions. Les 3/4 des associations disposant des budgets les plus importants de notre échantillon (plus de 20 millions) se trouvent dans ce secteur.

Une relative dépendance financière vis-à-vis du secteur public

Environ 36 % des associations de ce secteur sont financées en premier lieu par des subventions des collectivités territoriales (12 %) ou des administrations (ministères ou services extérieurs de l'administration : 24 %). Les organismes de sécurité sociale, d'assurance maladie et de retraite

les croisements opérés avec les moyens et les publics, et la connaissance du terrain, nous ont permis d'utiliser cette typologie par activité de façon assez sûre.

La classification par fonctions, pour offrir plus de justesse et diminuer la proportion importante des associations que nous n'avons pu classer (23 %), aurait dû intégrer la composition et le mode de mouvoir des conseils d'administration.

Nos diverses typologies ne nous ont pas servi à expliquer l'emploi associatif mais à « entrer dedans » : grille de questionnement, grille de lecture vite dépassée au moment de l'analyse approfondie qui, elle, fait nécessairement appel à la connaissance empirique des acteurs régionaux.

Toute tentative typologique à prétention explicative pour l'emploi associatif est orpheline de tout objet, car les associations ne constituent pas un tout homogène pertinent. La typologie ne peut être qu'un support d'interrogation de la réalité, qu'une voie d'accès empirique, par approximations successives, aux bonnes questions.

(1) Muriel Pénicaud et Philippe Raguènes : « Accroissement sensible des effectifs dans les associations ». Economie Lorraine (Direction Régionale de l'INSEE).

(2) Francis Gutmann : « L'économie sociale en Lorraine — l'emploi dans les grands établissements en 1982 : la croissance continue » — OREAM-Lorraine 1982.

(3) Centre d'Etudes de l'Emploi : « l'Emploi dans le secteur associatif » — enquête réalisée en 1982 en Seine-et-Marne — Emmanuelle Marchal — 1984.

(4) Philippe Kaminski — Direction des synthèses Economiques, INSEE — Colloque ADDES du 8 juin 1983.

(5) IGAS : « La politique sociale et les associations — 1983/84 ». Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale — Documentation Française — 1984.

(6) Albert Meister : « La participation dans les associations » — Economie et Humanisme — Ed. Ouvrières.

(7) Françoise Caroux : « La démocratie par l'association ? » — Esprit n° 6, juin 1978.

(8) Jocelyne Gaudin : « Interrogations et incertitudes liées au développement du secteur associatif » — Travail et Société — Août 1980.

apportent la première source de financement à plus de 12 % des associations de ce secteur.

Pour 22 % d'entre elles l'autofinancement constitue la première ressource.

Formation professionnelle : des emplois en forte augmentation

Ce secteur emploie 498 personnes à temps complet, 123 à temps partiel et 345 précaires dont une majorité de vacataires.

De 1978 à 1982, les emplois permanents ont augmenté de 44 % en grande partie au profit des associations de formation continue. La mise en place des plans jeunes, le développement de la formation professionnelle et continue des adultes a eu des répercussions au niveau de l'emploi dans ce sous secteur de la formation.

Ce dernier est également le plus concentré : 40 % des associations de formation continue emploient plus de vingt salariés.

L'ensemble du secteur (enseignement général, enseignement technique et agricole, formation continue) a des effectifs relativement concentrés : 56 % des associations ont entre 10 et 99 salariés, et 4 % plus de 100 salariés.

L'accent mis sur la formation professionnelle a eu des répercussions sur le type d'emplois créés. Le recours à l'emploi précaire (probablement dans le cadre des stages de formation pour les jeunes chômeurs) a été massif. En 1982, il représente 35 % de l'ensemble des emplois. Le taux de croissance de ce type d'emploi a été de + 82 % entre 1981 et 1982.

Peu de femmes aux postes de responsabilité

Les femmes occupent 37 % des emplois permanents mais seulement un tiers des emplois à temps complet. Par contre elles occupent 50 % des emplois à temps partiel parmi lesquels en majorité des postes administratifs ou de gestion. Elles ne représentent qu'un quart du personnel enseignant employé à temps partiel.

Budgets moyens et autofinancement

Une seule association de ce secteur déclare gérer un budget de fonctionnement annuel supérieur à 10 millions de francs. 44 % des associations ont un budget compris entre 1 et 5 millions de francs.

37 % des associations déclarent vivre en premier lieu de leurs ressources propres et un tiers d'entre elles de subventions ministérielles.

De nouveaux secteurs porteurs d'emplois potentiels : le tourisme, l'environnement et l'urbanisme

Les secteurs du tourisme, de l'environnement et de l'urbanisme sont les moins importants de notre échantillon en quantité d'emplois fournis (environ 200 emplois permanents soient 2 % des emplois associatifs en Lorraine).

La concentration des effectifs est peu importante, 60 % des associations ayant entre 1 et 5 salariés.

Mais ce secteur est en expansion. Malgré une faible importance quant au nombre d'emplois, les effectifs permanents ont augmenté de 40 % entre 1978 et 1982, en partie au profit d'associations nouvellement créées telles

les associations de développement local, d'urbanisme, d'environnement et écologiques (ces deux derniers types d'associations font leur apparition pour la première fois sur le marché de l'emploi, surtout par des emplois précaires.

Le recours au temps partiel y est important. La moitié des emplois permanents sont à temps partiel. Ce type d'emplois a doublé en 5 ans dans les associations de tourisme d'urbanisme et d'architecture.

Petits budgets et subventions

50 % des associations du secteur ont un budget inférieur à un million de francs. 40 % d'entre elles sont financées en priorité par les collectivités territoriales (conseils régionaux et généraux, municipalités).

Le secteur des biens et services

Le secteur de biens et services (services extériorisés d'entreprises, associations de conseil...) est lui aussi en pleine expansion : + 58 % d'emplois entre 1978 et 1982. Cette augmentation s'est faite plus particulièrement au profit des associations de conseil, de gestion, de recherche et d'hôtellerie — restauration, pour lesquelles le nombre d'emplois permanents s'est accru de 40 % en 5 ans. Ce secteur est le deuxième pourvoyeur d'emplois permanents de notre échantillon : avec 10 % de l'effectif total.

La concentration y est peu importante : 54 % des associations ont entre 1 et 5 salariés.

Les emplois féminins sont nombreux : 61 % des emplois sont féminins dont 75 % à temps partiel. Il s'agit pour la plupart d'emplois de bureau, secrétariat ou comptabilité.

Le quart des associations de ce secteur fonctionne grâce à des subventions ministérielles ou des collectivités territoriales. Pour 36 % d'entre elles la première ressource est constituée par de l'autofinancement.

Pour 37 % des associations, le budget de fonctionnement est inférieur à un million de francs. Mais plus d'un quart fonctionne avec un budget supérieur à 5 millions de francs, le maximum étant de 30 millions de francs pour une association.

Secteur divers

Ce secteur divers comprend les organisations syndicales et les partis d'une part, et les associations culturelles et diocésaines d'autre part. Il emploie 302 salariés permanents, soit 3 % de l'échantillon.

Les associations de ce secteur sont essentiellement financées par des ressources propres composées en majorité de cotisations. Elles ont en grande partie un budget inférieur à un million de francs, puisque 63 % d'entre elles sont incluses dans cette tranche.

Le secteur socio-éducatif, sportif et culturel : un marché d'emplois limité

Les associations du secteur socio-éducatif sportif et culturel, sont très peu concentrées : 69 % d'entre elles ont entre un et cinq salariés.

Le recours à l'emploi précaire y est très large : ce secteur totalise 1/5 des emplois précaires et seulement 6 % des emplois permanents tous secteurs confondus. C'est essentiellement le sous-secteur des loisirs qui utilise ce type de main d'œuvre.

Les emplois permanents y sont malgré tout en expansion : plus de 70 % d'augmentation entre 1978 et 1982. Pour la seule année 1982, 30 % d'emplois ont été créés. L'augmentation la plus spectaculaire a eu lieu dans le sous-secteur de la création artistique entre 1981 et 1982 (de 19 à 101 emplois permanents), en bonne partie grâce aux aides du Ministère de la Culture dans le cadre de sa politique de soutien à la création artistique (emplois d'initiative culturelle).

On peut malgré tout se poser la question de la pérennité de ces emplois, lorsque les mesures d'aides au développement culturel seront supprimées. Le sous-secteur du sport est sous-représenté (45 emplois permanents) se qui ne permet pas une approche précise de la structure des emplois dans ce secteur.

Petits budgets et auto-financement important

65 % des associations de ce secteur ont un budget de fonctionnement inférieur à un million de francs.

8 % d'entre elles ont un budget compris entre un et cinq millions, le maximum étant proche de 20 millions pour deux associations.

Le nombre d'associations qui ont comme première ressource l'autofinancement est relativement important : 42 associations soit 31 % du secteur.

40 % des associations dépendent des pouvoirs publics quant à leur première source de financement, constituée pour 12 % d'entre elles par des subventions ministérielles ou le FONJEP, et pour 24 % par les collectivités territoriales.

L'éducation populaire : du bénévolat au professionnalisme ?

Le secteur culturel, socio-éducatif et sportif comprend, entre autres éléments, le sous-secteur de l'éducation populaire, dont on note la spécificité au niveau des activités que du mode de gestion de main d'œuvre.

Plusieurs critères ont été retenus pour caractériser les associations d'éducation populaire :

— la définition par elles-mêmes de leurs actions comme faisant partie du champ de l'éducation populaire.

— leur appartenance au C.R.A.J.E.P. particulièrement actif dans la région Lorraine.

— leurs activités dominantes : animation, organisation de centres de loisirs, gestion et animation d'équipements socio-culturels.

Ne font pas partie des associations d'éducation populaire, les associations sportives directement affiliées à une fédération sportive et au C.R.O.S. de Lorraine, ainsi que les associations exclusivement culturelles (troupes de théâtre, orchestres, philharmoniques, organisation de spectacles et festivals).

Les associations d'éducation populaire : des micro-entreprises ?

Plus de 600 emplois permanents dans le sous-secteur de l'éducation populaire, c'est important si l'on considère que notre échantillon représente environ un tiers de la totalité des emplois lorrains. Cependant, ce secteur est celui où la concentration des effectifs est la plus faible : près de 7 associations sur 10 ont moins de 5 salariés. Pas de comité d'entreprise, de 1,1 % à la formation ni de délégué du personnel pour la plupart des employés associatifs qui sont des salariés de petites entreprises. Une seule exception : la Fédération Régionale des M.J.C., qui gère plus de 50 postes de directeurs, les autres personnels étant employés par les structures locales.

33 % des emplois permanents concernent directement l'animation, on note par ailleurs 18 % de postes administratifs et 30 % d'emplois d'entretien de locaux.

Les emplois précaires : la cheville ouvrière des associations d'éducation populaire

La majorité des associations d'éducation populaire fonctionnent selon le même schéma : un personnel administratif assurant le secrétariat et la comptabilité, quelques animateurs permanents, un personnel de service assurant l'entretien des locaux.

A ce personnel permanent (souvent à temps complet) s'ajoutent 875 emplois précaires d'animateurs d'ateliers, de centres de vacances, ou liés aux fonctions d'hébergement et de restauration d'équipements socio-éducatifs.

Ce recours important au travail précaire n'a cessé de s'accroître depuis 1978, de 230 à 875 postes. L'augmentation la plus importante a lieu dans le secteur des vacances-loisirs où il a été multiplié par 4 au cours de la même période.

Un partage traditionnel des tâches :

Les femmes occupent 56 % des emplois permanents. Ces postes sont en majorité concentrés sur des emplois à temps partiel. 70 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes, contre 49 % des emplois à temps complet.

La majorité des femmes employées de façon permanente occupent des postes administratifs (22 %), d'entretien ou de services (30 %). Elles occupent près de 60 % des emplois permanents dans l'hôtellerie, la restauration et l'administration, et seulement 30 % dans l'animation.

Trois emplois affectés à la création artistique, et aucun à l'étude et à la recherche : dans ces domaines il ne faut pas oublier le rôle des bénévoles et des structures nationales des associations fédérées. Cependant les difficultés financières des associations d'éducation populaire sont probablement à l'origine de l'absence de ce type de postes. A une période où la recherche en éducation connaît de nouveau un essor important, l'éducation populaire va-t'elle avoir sa propre réflexion sur l'éducation dans les loisirs ?

Dans le nouveau contexte de décentralisation, l'association — force de proposition pour les décideurs locaux, ne devra-t-elle pas créer des emplois spécialement destinés à éclairer la réflexion et l'élaboration de projets à l'échelle régionale ou locale ?

Le rôle des bénévoles : de futurs professionnels ?

De nombreux documents associatifs parlent de trajectoires du bénévolat au « professionnalisme » (passage à l'emploi permanent), dont l'emploi précaire constituerait un point de passage obligé, tant pour des raisons de formations et de qualification progressive des personnes, que pour des raisons de financement des postes : l'action conduite par les bénévoles et les vacataires servirait alors de justification aux demandes d'aide au financement de nouveaux postes. L'action bénévole participerait ainsi de la dynamique de création d'emplois et du développement des activités de l'association : le « professionnalisme », s'accompagnant de la prise en charge de nouvelles tâches par les bénévoles et les emplois précaires, permettrait l'extension des activités de l'association.

Si le bénévolat occupe une place importante au sein des associations (toutes les associations d'éducation populaire interrogées ont affirmé mener un certain nombre d'actions grâce au bénévolat), le travail fourni est difficilement quantifiable.

L'hypothèse selon laquelle des bénévoles constituerait une « réserve de professionnels » ne semble pas se vérifier. En effet, sur 603 emplois permanents, 75 sont occupés par d'anciens bénévoles, soit 12 % de l'effectif. Peut-on en déduire que les bénévoles représentent une pépinière de futurs professionnels au sein des associations d'éducation populaire ? Certainement pas. De plus si l'on considère que sur 310 créations d'emplois envisagées en 1983 et 1984 (pour tout le secteur socio-éducatif, sportif et culturel), seuls 69 bénévoles des associations concernées étaient pressentis, on ne peut qu'infirmier l'hypothèse selon laquelle il existe une filière spécifique de professionnalisation des bénévoles.

Cependant, il reste vrai que de nombreux élus locaux, dirigeants de fédérations et d'associations, ou personnels d'autres secteurs associatifs (formation, action sociale, tourisme...) sont d'anciens bénévoles devenus « professionnels » des responsabilités politiques, syndicales ou associatives. Les associations d'éducation populaire jouent certainement un rôle d'émergence, de sélection, de cooptation et de qualification d'élites locales formées à la concertation et à la négociation, mais peu de bénévoles comme de salariés sont concernés par ce mouvement.

Les animateurs, plus nombreux dans l'action sociale que dans l'éducation populaire

Lorsque l'on parle d'emplois associatifs, la quasi-totalité des interlocuteurs pensent aux animateurs socio-culturels. En fait ceux-ci ne représentent que 1,8 % des emplois de l'échantillon (5 % pour l'ensemble des animateurs).

Un salarié sur 20 est un animateur

Les emplois d'animation ont été répertoriés selon la définition statutaire de l'emploi qui correspond, le plus souvent, à la principale tâche exercée (cf. supra pp. 3 à 11, encarts sur la méthode de l'enquête).

Sur les 11 718 emplois permanents de notre échantillon, 583 (soit près de 5 %) sont définis comme des emplois d'animation. Les 3/4 d'entre eux sont exercés à temps complet. Plus de la moitié (57 %) des emplois d'animateurs permanents (à temps complet ou partiel) sont occupés par des femmes.

Mais la féminisation de la profession est surtout vraie pour les emplois à temps partiel (71 %), et beaucoup plus significative du secteur sanitaire et social (où les 3/4 des animateurs sont... des animatrices) que du secteur socio-éducatif, sportif et culturel (1/3 de femmes).

Pas de monopole de l'animation

Parmi les 65 catégories d'activités que nous avons établies, on en trouve 32 dans lesquelles des emplois d'animation sont répertoriés : l'animation est une fonction largement transversale, qu'on trouve dans la moitié des types d'associations.

Sur les 415 associations de notre échantillon, 84 déclarent employer des animateurs, dont 24 dans le secteur sanitaire et social et 52 dans le secteur socio-éducatif, sportif et culturel.

Une association sur 5 emploie des animateurs

Un animateur en quête d'emploi pourrait donc en théorie s'adresser à plus de 400 associations employeuses en Lorraine, sans compter les collectivités locales, comités d'entreprises, mutuelles, établissements publics de formation continue, établissements scolaires agricoles... ou tout du moins à une grande part de ces organismes, selon sa formation et son itinéraire professionnel, c'est-à-dire son « profil » d'animateur culturel, d'animateur social, d'animateur socio-éducatif (ou socio-culturel), ou d'animateur scolaire, pour reprendre la typologie de G. Poujol (1).

Quant aux enquêtes nationales ou régionales sur les métiers de l'animation, elles gagneraient à établir préalablement un fichier exhaustif des associations employeuses d'animateurs, quel que soit le caractère multiple, diversifié voire fourre-tout des tâches ainsi dénommées. On y gagnerait au moins en clarté et en précision dans les débats sur la professionnalisation, le « statut » et l'institutionnalisation des fonctions d'animateur.

Le fait le plus marquant, à contre-courant d'encore bien des idées reçues, c'est que les associations socio-éducatives, sportives et culturelles ne sont pas le premier secteur d'emploi pour les animateurs.

Le secteur sanitaire et social, premier employeur d'animateurs(trices)

Avec ses 352 animateurs, le secteur sanitaire et social emploie plus de 3 animateurs de notre échantillon sur 5, dont les 3/4 sont des femmes.

(1) Geneviève Poujol. — « Le métier d'animateur » — Privat 1978.

La féminisation est plus forte dans les emplois à temps partiel (88 %) qu'à temps complet (69 %).

Le secteur sanitaire et social est donc surtout employeur d'animatrices : 4 animatrices sur 5 à temps complet, tous secteurs confondus, travaillent dans des associations d'action sanitaire et sociale.

Les emplois à temps complet sont majoritaires (4 animateurs sur 5) dans ce secteur.

Quels types d'associations emploient ces animateurs ? Elles sont peu nombreuses : 12 % seulement des associations sanitaires et sociales.

Un office d'hygiène sociale, aux activités sanitaires et sociales très diversifiées, emploie à lui seul 247 animateurs (sur plus de 1600 salariés) dont 2/3 d'animatrices. Les animateurs(trices) à temps complet sont les plus nombreux (4/5 des emplois) mais, là aussi, les emplois à temps partiel sont encore plus fortement féminisés que ceux à temps complet.

Viennent ensuite quelques associations hébergeant des handicapés mentaux (enfants et/ou adultes), ou des handicapés physiques (adultes ou très âgés), ayant uniquement des postes à temps complet (largement féminisés en ce qui concerne l'animation auprès d'handicapés physiques, combinée voire parfois assimilée à une activité de soins). Ces associations emploient de 10 à 30 animateurs(trices) chacune.

Enfin, de nombreuses associations de réinsertion sociale et professionnelle pour jeunes ou adultes en difficulté (sans ou, plus souvent, avec hébergement), de prévention spécialisée, des foyers de jeunes travailleurs et quelques associations de services aux migrants ou aux familles, déclarent chacune moins de 10 postes d'animateurs (seul un centre d'hébergement de l'éducation spécialisée en emploie 20), très majoritairement à temps complet et occupés par des femmes.

Secteur socio-éducatif, sportif et culturel :

4 associations sur 10 emploient des animateurs

52 des 132 associations de ce secteur, dans notre échantillon, emploient des animateurs. Ayant des effectifs peu concentrés comme on l'a vu, elles ne sont que trois (dont deux fédérations d'éducation populaire) à salarier plus de 10 animateurs permanents à temps complet.

Les emplois d'animateurs sont donc, pour l'essentiel, dispersés dans de nombreuses petites associations, où ils correspondent très souvent à des fonctions polyvalentes (animation — coordination — formation — direction — administration — gestion — relations publiques...).

Avec 208 postes, donc près des 3/4 à temps complet, le secteur socio-éducatif, sportif et culturel vient au deuxième rang, derrière le secteur sanitaire et social, pour l'emploi d'animateurs.

Pas d'animateurs dans le culturel

A l'intérieur du secteur socio-éducatif, sportif et culturel, les associations strictement culturelles (musique, théâtre, création artistique...) emploient très peu d'animateurs : 15 en tout, dont seulement 6 à temps complet, alors qu'elles recensent près de 60 « créateurs » et « artistes » (dont beaucoup à temps partiel).

Des animateurs sportifs à temps partiel

Les clubs sportifs à statut associatif n'emploient que 14 animateurs (dont 2 femmes), à temps partiel. Cependant, ce faible nombre est probablement dû à la sous-représentativité de ce type d'activités dans notre échantillon.

Eu égard à la faible importance des emplois d'animation dans les associations culturelles et sportives, la prédominance des emplois permanents à temps complet, occupés par des hommes, est surtout caractéristique de l'éducation populaire.

Education populaire : 1 animateur à temps plein sur 4 est une femme

A la différence des associations sanitaires et sociales, les 2/3 des emplois permanents sont occupés par des hommes dans les associations d'éducation populaire. Cette proportion monte même aux 3/4 pour les emplois à temps complet, alors que la répartition des sexes est presque équilibrée (légère majorité de femmes) pour ceux à temps partiel.

Quel que soit le secteur d'activité, les emplois d'animateurs à temps partiel sont donc largement féminisés, alors que la répartition par sexe des emplois à temps complet est inversée entre le secteur sanitaire et social d'une part, et l'éducation populaire d'autre part.

Un recours croissant aux animateurs saisonniers et vacataires

On peut estimer à plusieurs centaines les emplois précaires d'animateurs, notamment dans les sous-secteurs « équipements socio-culturels » (M.J.C., foyers socio-culturels...) et « vacances-loisirs » (centres aérés, centres de vacances...) qui totalisent près de 900 emplois vacataires animant une activité dans un équipement... et saisonniers (animateurs de centres de loisirs, avec ou sans hébergement, de classes de neige...).

Une question relative aux « personnels n'ayant pas à proprement parler un emploi (permanent, saisonnier, vacataire...) mais indemnisés de façon forfaitaire », a reçu, malgré son libellé pour le moins problématique, un nombre assez important de réponses parmi les associations organisatrices de vacances et loisirs : de nombreux animateurs de centres aérés et centres de vacances seraient dans ce cas, sans qu'on puisse chiffrer leur nombre de façon fiable.

En 1982, les emplois précaires de ces deux sous-secteurs étaient deux fois plus nombreux que leurs emplois permanents, et ce sont eux qui ont augmenté le plus rapidement de 1978 à 1982 : ils ont été multipliés par trois dans les équipements socio-culturels, par cinq dans les associations organisatrices de vacances et loisirs.

Les mesures de soutien à la vie associative en 1981 semblent s'y être traduites en 1982, par un développement d'activités ponctuelles, et par l'embauche de nombreux animateurs vacataires ou saisonniers, les emplois permanents restant stables (sauf dans les équipements socio-culturels, où ils progressent de façon importante). Ces emplois précaires sont peut être le signe d'une professionnalisation progressive d'animateurs bénévoles, dans le cadre d'une stratégie associative de développement et de diversification d'activités, en fonction des modifications d'orientation des politiques nationales et locales envers les associations, et des nouvelles opportunités et modalités de financement liées à la décentralisation.

Il faut également noter que les associations de « vacances-loisirs » et les « équipements socio-culturels » ont de nombreux emplois permanents affectés principalement à des tâches d'administration, d'information-relations publiques, et d'entretien-services, qui garantissent le fonctionnement permanent des structures, de l'organisation d'activités, et des équipements associatifs. Cela n'exclut pas que des animateurs diplômés occupent ces emplois, en particulier d'information-relations publiques ou d'administration, mais leur tâche première et le statut de leur emploi ne sont pas définis en terme d'animation.

Qui pourvoit aux emplois d'animateurs ?

Les emplois permanents d'animateurs ne sont nombreux que dans les équipements socio-culturels (maisons des jeunes et de la culture, centres et foyers socio-culturels). Encore est-ce du aux modalités particulières de gestion du personnel de la Fédération Régionale des MJC, qui salarie plus de 50 directeurs-animateurs mis à disposition des communes moyennant le reversement de leurs salaires.

Partout ailleurs les animateurs permanents ne sont que quelques unités.

Les secteurs pauvres

Quatre secteurs de notre échantillon emploient très peu ou pas d'animateurs permanents. Les secteurs du tourisme et de l'environnement emploient 8 animateurs dans 2 associations. Le secteur de la formation en emploie 8 dans 3 associations, le secteur des biens et services n'en emploie aucun, les associations d'urbanisme, les syndicats et les partis non plus.

Cette quasi absence de professionnels de l'animation n'exclut pas que ces associations (notamment dans le secteur du tourisme) emploient des animateurs vacataires ou saisonniers en nombre conséquent.

Multi-financements pour multi-fonctions

Les tâches des animateurs sont multiples et diversifiées, les modalités et sources de financement de leurs postes le sont aussi. Notre enquête (et souvent la comptabilité des associations) ne distingue pas les modes de financement des emplois d'animateurs parmi les autres, mais elle nous donne quelques points de repères sur certains financements spécifiques à ce type d'emploi.

Les mises à disposition : dans notre échantillon, 5 postes d'animateurs sont mis à disposition d'associations de loisirs, d'action socio-culturelle et de développement local rural, par l'Etat.

Les postes FONJEP

7 fédérations ou associations d'éducation populaire et 1 association culturelle disposent de postes FONJEP dans notre échantillon, parfois en nombre important. 1 association sur 6,5 employant des animateurs bénéficie donc du FONJEP.

5 associations d'action sociale (foyers de jeunes travailleurs, aide-conseil aux familles...) bénéficient de postes FONJEP également, soit 1 sur 5, parmi celles employant des animateurs.

Les autres secteurs d'activité ne disposent pas de postes FONJEP dans notre échantillon.

La proportion d'emplois FONJEP dans l'action sociale semble plus importante dans notre échantillon que dans l'enquête nationale 1984 du FONJEP (1), où les « animateurs sociaux » sont très peu représentés (moins de 5 %).

Par contre, elle correspond mieux, pour la répartition entre ministères, aux prévisions nationales contenues dans le rapport de M. Davaine (2) (2170 FONJEP Temps Libre-Jeunesse, etc. pour 1344 Solidarité Nationale).

D'autre part, nous savons que le FONJEP finance, en 1985, 54 postes d'animateurs en Moselle.

Les Conseils Généraux

Le Conseil Général de Moselle, pour la même année 1985, finance 26 valeur-postes de 133 760 F (plus 5 % de gestion administrative), soit l'équivalent budgétaire de 78 postes FONJEP, répartis sur 54 salariés.

En 1982, ce même Conseil Général finançait 25 valeur-postes dans les associations d'éducation populaire et 6 fois 25 % d'une valeur-poste dans les structures départementales de mouvements de jeunesse. De nombreux postes d'animateurs étaient financés de 25 à 100 % par le Conseil Général, le complément étant apporté par le FONJEP, la Caisse d'Allocations Familiales ou les communes.

Et Meurthe-et-Moselle, le Conseil Général finançait, en 1982, 19 postes d'animateurs à temps complet (+ des frais d'administration), au bénéfice des Foyers Ruraux, des M.J.C. et de la Fédération des Œuvres Laïques, après concertation entre les trois fédérations concernées.

Les Conseils Généraux des Vosges et de la Meuse ne financent aucun poste d'animateur directement.

D'autre part, particularité mosellane, le Comité d'Entreprise des Houillères du Bassin de Lorraine a financé jusqu'en 1984 des postes d'animateurs dans des fédérations d'éducation populaire.

Les Caisses d'Allocations Familiales

Seule la C.A.F. de Moselle participe au financement de postes d'animateurs dans les associations, par le biais d'une subvention de fonctionnement annuelle.

Spéculation sur la dévaluation du terme animateur

Sans nier la différence souvent bien réelle de formation, d'expérience, de rôle et de public entre « créateurs » et « animateurs socio-culturels », on peut émettre l'hypothèse que l'appellation « animateur » s'est dévaluée dans le champ culturel. Les emplois d'initiative culturelle financés en 1982 par le Ministère de la Culture ont concourru exclusivement, en Lorraine, à créer ou consolider des emplois d'artistes et de créateurs.

(1) FONJEP : « Rapport du XX anniversaire du FONJEP — 1964/1984 » — juin 1985.

(2) Marcel Davaine : « Les métiers de l'animation — Rapport au Ministre du Temps Libre » — Documentation Française — 1982.

Par contre, les activités sanitaires et sociales font de plus en plus appel à des animateurs. On y constate la banalisation et la féminisation de la profession dans les centres sociaux, les clubs de 3^e âge, les centres d'hébergement pour enfants ou adultes handicapés, ou les centres de réinsertion sociale et professionnelle (le terme d'animateur y supplantant parfois le terme — et le statut — d'éducateur lié à la convention collective).

Il semble donc qu'il y ait un glissement (effet de mode ? changement dans les négociations statutaires ?...) de l'emploi du terme « animateur » du « culturel » vers le « social ». Dévalorisé dans le champ culturel, banalisé dans l'action sociale (généralisation, féminisation, et parfois précarité des emplois), le terme « d'animateur » semble se dévaluer au moment même où l'éducation populaire cherche à homogénéiser et à renforcer le statut, la rémunération et la formation des animateurs associatifs, sous une forme qui pourra être similaire ou indépendante du statut d'animateur récemment mis en place dans les collectivités territoriales (arrêtés du 15/7/81 — Code des Communes).

L'association : un statut juridique unique pour des fonctions et des modes de gestion de la main d'œuvre très différenciés.

L'animateur : un même mot pour des fonctions et des réalités d'emploi très diversifiées.

Les représentations communes relient « association » à « animateurs socio-culturel ». De fait, ils ont trois points communs : c'est le mythe de leur homogénéité, leur rôle d'intermédiaire entre différents acteurs, et d'être — une fois de plus — à une croisée des chemins sur le plan de leur statut comme de leur fonction sociale.

Muriel Pénicaud

(avec la collaboration d'Anne Laurent)

C.L.E.J.

ANNEXES

NOMENCLATURE PAR ACTIVITÉS

I — SANTÉ ET SOCIAL (NB ; 1000 = laïques
1001 = congrégationnels)

10. Soins

- 100 — Soins hospitaliers
- 101 — Soins en dispensaire + domicile
- 102 — Soins para-médicaux + psychologiques

11. Hébergement — Restauration

- 110 — Hébergement
- 111 — Restauration
- 112 — Hébergement — Restauration

12. Activités socio-éducatives et/ou professionnelles

- 121 — avec hébergement
- 122 — sans hébergement

13. Services à domicile

- 130 — Services à domicile

14. Services divers

- 141 — Transport
- 142 — Location de logements sociaux
- 143 — Interprétariat
- 144 — Loisirs-vacances socio-culturels (populations ciblées)
- 145 — Ecoute — accueil — orientation — information — éducation pour la santé
- 146 — Autres
- 147 — Activités sociales et sanitaires multiples
- 900 — Sociétés et offices d'hygiène sociale

II — FORMATION

- 2000 — Formation secondaire générale
- 2010 — Formation secondaire agricole
- 2020 — Formation secondaire technique
- 2100 — Formation professionnelle et continue
- 2200 — Divers

III — CULTUREL — SOCIO-ÉDUCATIF — SPORTIF

- 3100 — Equipements socio-culturels (MJC, clubs, centres socio-culturels...)
- 3200 — Ecoles de musique, danse, arts plastiques
- 3300 — Bibliothèques — musées — promotion du patrimoine
- 3310 — Bibliothèque
- 3320 — Promotion de la culture et du patrimoine locaux
- 3400 — Foyers socio-éducatifs et amicales scolaires
- 3500 — Ateliers et garderies péri-scolaires
- 3600 — Vacances-loisirs (avec ou sans hébergement)
- 3700 — Sport
 - 3710 — Sport amateur
 - 3720 — Sport professionnel
 - 3730 — Divers sport (cours payants)
- 3800 — Création artistique — spectacles divers
- 3900 — Autres

**IV — PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT LOCAL :
TOURISME — ENVIRONNEMENT — URBANISME**

- 4100 — Tourisme social
- 4200 — Syndicats d'initiative — offices de tourisme
- 4300 — Développement local
- 4400 — Urbanisme — architecture
- 4500 — Environnement — écologie
- 4600 — Chasse — pêche
- 4700 — Divers

V — COMMERCE — INDUSTRIE — ARTISANAT — AGRICULTURE

5.1. Prestations de services

- 5100 — Commerce — distribution
- 5110 — Hôtellerie — restauration
- 5120 — Comptabilité — gestion — conseil
 - 5121 — dans l'agriculture
 - 5122 — dans l'industrie et l'artisanat
- 5130 — Etudes — recherches
- 5140 — Assurances
- 5150 — Autres prestations de services

5.2. Production de biens

5.3. Remembrement et aménagement foncier

VI — DIVERS

- 6100 — Syndicats
 - 6110 — Syndicats de salariés
 - 6120 — Syndicats patronaux
 - 6130 — Syndicats professionnels
- 6200 — Associations culturelles et diocésaines
- 6300 — Autres

NOMENCLATURE STRUCTURE DES EMPLOIS

• EMPLOIS PERMANENTS :

Emplois à durée indéterminée ou déterminée supérieure à 6 mois, avec durée hebdomadaire fixe et rémunération mensualisée.

- à temps complet
- à temps partiel (avec indication de la durée)

dont :

- hommes/femmes
- mis à disposition
- détachés
- jeunes volontaires

• EMPLOIS TEMPORAIRES, OCCASIONNELS OU VACATAIRES

(parfois regroupés sous le terme « précaires » dans l'analyse des résultats)

- emplois temporaires ou occasionnels à durée déterminée ou inférieure à 6 mois (non renouvelés)
- emplois rémunérés à la tâche (vacataires, personnels rémunérés à l'heure...) avec équivalence horaire annuelle.

• TÂCHES ASSURÉES PAR DES BÉNÉVOLES

avec équivalence horaire annuelle.

• TÂCHES DONNANT LIEU À DES COMPENSATIONS FINANCIÈRES :

Travaux donnant lieu à des indemnités forfaitaires, sans qu'on puisse parler d'emploi.

éducation permanente



la recherche
au service de
l'action

.... derniers numéros parus

- n° 72/73 : Histoires de vie
 - n° 74 : Les formateurs, quoi de neuf?
 - n° 75 : Les transferts de connaissances
 - n° 76 : L'expression des salariés
 - n° 77 : Formation et Développement
 - n° 78/79 : L'autoformation
 - n° 80 : La recherche en formation
-

Revue ÉDUCATION PERMANENTE
21 rue du Faubourg Saint-Antoine, 75550 Paris Cedex 11

Enjeux associatifs locaux et stratégies municipales*

Philippe Garraud

CE qu'il est convenu d'appeler le « mouvement associatif » est constitué d'un ensemble de groupements volontaires dont les objectifs et les activités, l'insertion locale et l'audience, les modes de recrutement, de financement, de participation et de fonctionnement peuvent être profondément différents d'un type d'associations à un autre. Il faut donc tout d'abord souligner l'extrême diversité et hétérogénéité des réalités que recouvre ce terme. Certaines associations ont une vocation purement gestionnaire alors que d'autres défendent des intérêts particuliers et ont une action de type de revendicatif. D'autres encore concilient activités gestionnaires et revendicatives. D'autres enfin se structurent autour d'intérêts et d'objectifs tellement spécifiques qu'elles ne consacrent que des formes particulières de sociabilité et de solidarité, très éloignées de toute action publique.

En définitive, il semble exister peu de caractéristiques véritablement communes entre des groupements aussi différents qu'une amicale laïque, une association du troisième âge, de locataires ou de parents d'élèves, un club sportif, un comité des fêtes, une association socio-culturelle ou d'anciens combattants, sans parler d'une section de la SPA, d'une amicale de donneurs de sang bénévoles ou de mutilés du travail et de l'harmonie Ste-Cécile.

Pourtant, en dépit de cette difficulté et sans s'attarder davantage à ce problème pourtant réel de définition et de typologie qui découle de la grande liberté

* Cette étude s'appuie principalement sur des entretiens avec les conseillers municipaux et les dirigeants d'associations de cinq communes de l'agglomération bordelaise : Blanquefort, Cenon, Eysines, St-Médard-en-Jalles et Villenave d'Ornon. Ces communes périphériques moyennes De 15 à 30 000 habitants ont en commun d'avoir connu une forte croissance urbaine au cours des vingt-cinq dernières années.

et du vaste champ d'application définis par la loi de 1901 sur les associations volontaires, il est possible de mettre en évidence un ensemble de traits communs quant au rôle de ces associations dans les systèmes socio-politiques locaux en se fondant essentiellement sur le critère de l'insertion sociale.

Dans cette perspective nécessairement limitative et par delà le discours extrêmement valorisant tenu sur les associations par les formations politiques et certains observateurs (1), l'objet de cette étude est de tenter de dégager, malgré la diversité des situations et des cas de figure locaux, quelques fonctions socio-politiques que révèle l'étude des relations entre pouvoir municipal et associations locales

Les associations locales dans le système socio-politique communal

Par delà les objectifs explicites et les activités proposées, les associations locales remplissent différentes fonctions au sein de la société communale. D'une part, elles sont un instrument relativement efficace d'intégration sociale et locale. D'autre part, elles constituent en milieu urbain un moyen d'expression et donc de connaissance des besoins et des attentes de certaines couches ou groupes de population. Enfin, elles participent pleinement aux mécanismes de production et d'émergence des élites locales.

En raison même du rôle que jouent les associations dans le système socio-politique communal, les municipalités ne peuvent ignorer les associations dont les activités s'insèrent plus ou moins directement dans le champ d'intervention de l'institution communale. Dans bien des cas, le pouvoir municipal peut espérer tirer profit du rôle de certaines associations et capitaliser certains effets de leur action locale. Aussi un large secteur du mouvement associatif tend-il à devenir un enjeu politique (2)

Un instrument d'intégration sociale et locale

Une majorité des associations locales assure une fonction d'insertion tout à la fois sociale et locale. La participation à ces groupements volontaires et aux activités qu'ils proposent est un facteur d'intégration. Par cette fonction, les associations tendent sinon à remplacer du moins à compenser dans une certaine mesure

(1) Pour le repérage de quelques figures de ce discours, se reporter à : Dressayre (P.) : « Partage ou légitimation du pouvoir ? Le rôle des associations dans les communes de banlieue », in Centres et Périphéries : le partage du pouvoir, Economica, 1982.

(2) Toute association ne constitue pas obligatoirement un enjeu. Des associations n'ayant qu'un impact local très faible ou dont l'activité est marginale ou trop spécifique peuvent se développer en dehors de toutes relations avec le pouvoir municipal. Par ailleurs, certaines associations se créent ouvertement contre le pouvoir municipal en place. C'est le cas par exemple d'associations de défense de l'environnement qui remettent en cause des projets ou des réalisations des municipalités. Ces associations remplissent une fonction de contestation, mais comparativement aux groupements dont le rôle principal est l'intégration, l'audience de leur action peut sembler faible. La plupart du temps, elles ne suscitent que des mobilisations ponctuelles.

(3) *Le rythme de cette urbanisation a été dans les cas étudiés assez sensiblement différent d'une commune à l'autre, Blanquefort, Eysines et St-Médard-en-Jalles ayant connu une forte croissance urbaine beaucoup plus récemment (durant les années 1970-80) que Cenon et Villenave d'Ornon (1960-70).*

(4) *Pour des données détaillées, voir par exemple : GARRAUD (Ph.), « Vie associative, changement social et pouvoir municipal à Cenon », Cahiers du du Changement social, vol. XIII, 1982.*

des solidarités traditionnelles fondées sur la famille et le voisinage de plus en plus fragiles.

Dans le contexte d'urbanisation massive, de mobilité résidentielle et de forte croissance urbaine (3) qu'a connu la France pendant vingt-cinq ans, cette fonction d'intégration au sens large du terme a revêtu une grande importance. Au cours des entretiens, de nombreux dirigeants d'associations originaires d'autres communes de l'agglomération bordelaise, voire d'autres départements, ont souligné le rôle de leur participation à des associations dans leur insertion locale.

Dans les communes étudiées, les associations sportives et socio-culturelles paraissent les plus susceptibles de remplir cette fonction et ce sont elles dont l'action est le plus soutenue par les municipalités. Leurs activités contribuent incontestablement à l'animation des communes et ce faisant, à l'insertion des habitants et au développement de nouvelles formes de sociabilité. Le nombre des associations et de leurs adhérents ainsi que les activités proposées se sont multipliés au rythme de la croissance urbaine qu'ont connue ces communes (4).

Un moyen d'expression des besoins

Les associations locales remplissent complémentaiement une autre fonction tout aussi essentielle et liée à la communication. Du fait de leur implantation spécifique voire catégorielle et de leur spécialisation, elles entretiennent des rapports directs avec certaines couches de la population et constituent ainsi des corps intermédiaires entre la masse des habitants de la commune et le pouvoir municipal.

Cette situation leur permet de saisir, d'exprimer et de formuler des problèmes et des exigences jusqu'ici non perçus par les autorités locales. Elles sont alors susceptibles d'informer les municipalités en ce qui concerne les attentes et les besoins, ressentis ou construits, de la population ou de certains groupes sociaux locaux. C'est le cas, par exemple, d'associations d'usagers ou de comités de quartier qui, dans le cadre de leur action, mettent l'accent sur certains problèmes liés à l'aménagement de l'espace urbain et du cadre de vie.

Ces relations, quelles que soient leurs formes, entre des associations locales et le pouvoir municipal permettent à des informations de circuler, à des besoins de se constituer et d'émerger, à des problèmes d'être pris en compte. Inversement, une absence de communication entre le pouvoir municipal et certains groupes d'habitants de la commune ou de quartiers parti-

culiers peut conduire à des processus de mobilisation générateurs de conflits et susceptibles d'avoir une incidence sur l'image de la municipalité.

Cette capacité d'une municipalité à établir une communication avec les associations de la commune est en partie fonction de la longévité du pouvoir municipal et de la stabilité politique de la commune. Les particularités de l'histoire politique propre à chaque commune, tout comme des rythmes différentiels d'urbanisation d'une commune à l'autre, sont sans aucun doute des facteurs explicatifs de la diversité des modes de relation et d'intégration entre associations et municipalités (5).

Une voie d'accès aux élites locales

Enfin, la vie associative locale participe activement aux mécanismes qui permettent à ce que l'on peut appeler les « élites locales » de se constituer ; les principaux animateurs et responsables d'associations en font généralement partie. Le mouvement associatif, quels que soient par ailleurs les objectifs qu'il affiche et les activités qu'il propose, permet un apprentissage des ressorts de la vie publique et de l'action collective. L'accès à des responsabilités dans les associations conduit à une connaissance des circuits de décision administratifs et politiques et à une identification des acteurs, des institutions et des modes de financement locaux.

Dans ces conditions, le statut défini par la loi de 1901 sur les associations volontaires ne doit pas faire illusion. La plupart des associations locales fonctionnent plus comme prestataires de service que comme structures démocratiques. Les dirigeants d'associations disposent d'une grande liberté d'action face à des adhérents qui sont le plus souvent des usagers, voire simplement des consommateurs. Tout en offrant une légitimité d'inspiration démocratique, la loi de 1901 permet une monopolisation du pouvoir par les dirigeants d'associations, et dans la plupart des cas, la désignation du bureau par l'assemblée générale et l'approbation de son action participe plus du rituel que d'une élection concurrentielle.

De plus, il faut souligner que le fait d'exercer des responsabilités au sein d'une ou plusieurs associations confère généralement une certaine notoriété locale. Dans la mesure où les associations servent de support à des réseaux d'affinités et de solidarités et où une tendance au cumul des responsabilités associatives peut

(5) De ce point de vue, l'histoire politique des communes étudiées diffère sensiblement. St-Médard et Blanquefort sont des communes de vieille tradition modérée, alors que Villenave d'Ornon, et plus encore Cenon qui constitue un bon exemple de « socialisme municipal », sont dirigées depuis longtemps par les socialistes. A mi-chemin entre ces deux modèles, la commune d'Eysines a changé d'orientation politique en 1977 en se donnant une municipalité socialiste. En fait, chaque commune, par son histoire politique et son évolution urbaine, présente un mode de relation et d'intégration entre associations et municipalité particulier, très largement irréductible à une quelconque typologie

Enjeux associatifs locaux et stratégies municipales

être constaté, un nombre réduit de dirigeants acquiert progressivement une influence prépondérante sur des nombreuses associations. Ils deviennent alors de véritables leaders locaux.

Cumul des responsabilités associatives parmi les conseillers municipaux

	Blanquefort	Cenon	Eysines	St-Médard	Villeneuve d'Ornon	Total
Nombre de conseillers municipaux sans responsabilités associatives	7	1	4	6	4	22 22,4 %
Nombre de conseillers municipaux ayant ou ayant eu des responsabilités dans une association	4	8	7	3	5	27 27,6 %
Nombre de conseillers municipaux ayant ou ayant eu des responsabilités dans plusieurs associations	10	13	7	9	10	49 50 %
. dans 2 associations	9	7	5	6	5	32
. dans 3 associations	1	5	1	2	4	13
. dans 4 associations	0	1	1	1	1	4
Total des conseillers municipaux interrogés	21	22	18	18	19	98

Aussi les associations servent-elles inévitablement de tremplin institutionnel et personnel, et fournissent toujours un nombre important de candidats aux élections municipales et d'élus, du fait des connaissances et de la notoriété qu'ils ont acquis en exerçant des responsabilités au sein des associations locales.

En raison des diverses fonctions qu'assurent de façon implicite ou explicite les associations locales, les différents groupes qui se disputent régulièrement le pouvoir municipal cherchent à s'appuyer sur certaines associations dans le but de mobiliser des soutiens parmi différentes catégories d'habitants, de diffuser une image ou un « message ». Dans ces conditions, le contrôle direct ou indirect d'une partie de la vie associative, ou plus simplement la recherche d'une influence ou de relais constituent-ils des enjeux de la compétition politique locale. Mais pour ce faire, les municipalités disposent de moyens non négligeables.

Stratégies municipales et dépendance des associations

Les municipalités s'efforcent de contrôler ou d'orienter certaines des activités des associations en raison des fonctions latentes qu'elles remplissent et qui viennent d'être brièvement évoquées (6). Dans ce but, elles peuvent mettre en œuvre un ensemble de stratégies mobilisant des moyens institutionnels, financiers et relationnels.

Face au pouvoir municipal, les associations sont essentiellement porteuses d'exigences financières et d'équipements. La nature de cette demande conjuguée au souhait de disposer de toujours plus d'équipements conduit à une dépendance de fait vis-à-vis des municipalités qui seules détiennent la décision et les moyens de financement.

Les moyens d'intégration institutionnels

Dans la mesure où les municipalités peuvent espérer capitaliser certains effets de l'action des associations, elles n'ont pas intérêt à entretenir de mauvaises relations avec les associations principales ou les plus importantes de la commune, sauf opposition irréductible dont le fondement est le plus souvent politique (7).

Aussi, dans une grande majorité de cas, les moyens mis en œuvre pour ajuster les activités des associations aux objectifs des municipalités sont-ils tout d'abord de nature institutionnelle. Dans le cadre d'une certaine division des tâches, ils tendent à une coopération bien comprise.

Des structures de coordination formelles ou informelles (Offices, commissions et comités divers) sont mises en place. Quelle que soit leur dénomination ou leur mode de fonctionnement, elles permettent une institutionnalisation des relations entre associations et municipalités. Ces structures de coordination conduisent à une reconnaissance des associations et de leurs dirigeants, ainsi que des demandes et exigences qu'ils expriment et permettent aux municipalités d'en prendre connaissance en tentant de les inscrire dans une perspective plus globale, tenant compte notamment de leur incidence financière.

En procédant de la sorte et face aux intérêts particuliers ou catégoriels, opposés ou concurrents, représentés par les associations, la municipalité se crée une marge de manœuvre qui accroît son influence, en jouant d'une part sur les rivalités ou les conflits qui

(6) Il faut cependant souligner que ce contrôle n'est jamais total. Les associations locales ne sont que rarement de simples courroies de transmission des municipalités en place, comme on l'affirme quelquefois. Elles conservent le plus généralement une autonomie qui pour être variable d'une association ou d'une commune à l'autre n'en est pas moins réelle.

(7) Dans certaines communes conquises par l'opposition à la suite des élections municipales de mars 1983, des associations culturelles liées aux anciennes municipalités se sont vues rapidement privées de subventions et quelquefois de locaux. Ce fut le cas par exemple à Brest, Nantes, St-Etienne, Tourcoing, Poissy, Suresnes, etc.

(8) *Ce phénomène est dans une certaine mesure caractéristique des villes héritières des traditions du socialisme municipal, où l'intégration formelle est assez poussée, par le biais des offices en particulier. Mais cette tendance à la quasi-municipalisation se retrouve également dans les villes de tradition modérée, bien que souvent de façon plus informelle. En ce qui concerne les clubs sportifs par exemple, les liens qui se sont établis entre la municipalité de Blanquefort et l'ESB ou celle de St-Médard et l'ASSM ne sont pas foncièrement différents de ceux qui se sont créés entre l'USCRD et la mairie de Cenon.*

(9) *Bien que cette pratique soit relativement exceptionnelle, toute municipalité peut refuser d'une façon ou d'une autre l'accès à des locaux ou des équipements dépendants de la mairie à des associations opposées au pouvoir municipal, contrariant d'autant leur fonctionnement et le développement de leur activité.*

peuvent opposer certaines associations, et d'autre part, sur le thème de l'intérêt général qu'elle seule incarne légitimement. Du fait de son mode de désignation, elle est seule dépositaire des intérêts de l'ensemble de la population.

Si certaines structures de coordination et d'institutionnalisation des relations entre associations et pouvoir municipal se caractérisent par une grande souplesse, il faut souligner la quasi-municipalisation, voire dans certains cas la municipalisation totale de certains secteurs du mouvement associatif. L'importance des moyens financiers et des équipements nécessaires à leur fonctionnement tend à conduire à une intégration de plus en plus forte de certaines associations aux « machines » municipales (8).

Dans les communes étudiées, c'est tout particulièrement le cas des associations sportives, des associations socio-culturelles liées à des équipements « lourds » et des associations du troisième âge, non seulement en raison des investissements très importants que demandent les équipements nécessaires au développement de ces activités, mais aussi et surtout serait-on tenté de dire, du fait des enjeux sociaux et politiques que représentent localement ces équipements, leur utilisation et leur image.

Le contrôle très strict, confinant parfois au « verrouillage », exercé en ce domaine par les municipalités (9), tient à ce que le fonctionnement de ces secteurs d'activités est considéré comme crucial. Il contribue très largement à l'image d'une gestion municipale et de l'équipe qui l'assure. Aucune municipalité ne peut accepter longtemps que des opposants à son action et à sa politique (ou à son orientation politique...) n'y occupent une position de direction pouvant engendrer des conflits préjudiciables à son autorité et à sa légitimité (10);

La dépendance financière

Toute association qui entend développer ses activités a besoin de moyens financiers. Dans la mesure où la notion de militantisme associatif n'a guère de sens pour une partie importante du mouvement associatif,

(10) *Là encore, les élections municipales de 1983 ont entraîné dans certaines des villes gagnées par l'opposition de nombreux changements dans les relations municipalités-associations. A Suresnes, par exemple, l'Office municipal de la Jeunesse, présidé par l'ancien adjoint au maire battu, et le Cercle Léo Lagrange se sont vus privés de locaux par la nouvelle municipalité.*

les adhérents étant essentiellement des usagers et le montant des cotisations insuffisant pour couvrir le coût des activités, la plupart des associations locales dépendent en ce qui concerne leur financement et leur fonctionnement des subventions accordées par les municipalités. Ce moyen de contrôle permet d'influer sur les activités des associations en privilégiant celles dont les objectifs s'apparentent le plus à ceux de la municipalité. Ainsi, dans les cinq communes étudiées, deux, trois ou quatre associations se voient attribuer la plus grosse partie des subventions distribuées par le pouvoir municipal. A Blanquefort, il s'agit de

Nombre d'associations subventionnées par les municipalités

	Blanquefort	Cenon	Eysines	St-Médard	Villenave d'Ornon	Total
1977	24	33	17	16	31	121
1979	25	29	23	19	41	137
1982	32	34	31	27	47	171

l'Association blanquefortaise Loisirs et Culture (ABLOC), de l'Entente Sportive de Blanquefort (ESB) et du Comité des Fêtes. A Cenon, de l'Union Sportive Cenon-Rive droite (USCRD), du Comité de Coordination des Patronages laïques et de l'Office socio-culturel. A Eysines, de trois clubs sportifs et de l'Amicale laïque. A St-Médard, de l'Association Sportive de St-Médard (ASSM) et du Centre d'Action culturelle (CAC). A Villenave d'Ornon, de l'Office des Sports et de l'Office des Loisirs et de la Culture. Ces associations constituent en réalité de véritables services municipaux (11).

Par ailleurs, l'association dont l'activité ne représente aucun intérêt par rapport aux objectifs de la municipalité ne se verra verser le plus souvent qu'une subvention symbolique. Et de toute évidence, l'association dont la fonction principale est la contestation, ou dont les responsables sont connus localement pour leur hostilité envers la mairie, n'aura rien à attendre du pouvoir municipal.

Enfin, si une association s'avère systématiquement rebelle à toute influence ou incitation municipale et que par sa fonction, elle constitue un enjeu important, il est toujours possible de créer une structure nouvelle et concurrente, animée par des responsables proches

(11) Une analyse comparée du montant global des subventions accordées, de sa distribution et de son évolution s'est avérée impossible, d'une part parce que les critères de définition varient d'une commune à l'autre (les offices, des subventions globales, voire certains équipements étant inclus ou exclus selon les cas du chapitre budgétaire « subventions aux associations »), d'autre part, parce que certaines années des subventions spéciales ou exceptionnelles altèrent profondément le montant global et la structure de distribution des subventions. La seule conclusion qu'il est possible de tirer concerne une très forte augmentation des subventions qui, de 1977 à 1982 ont doublé à Cenon, St-Médard et Villenave d'Ornon, et triplé à Eysines et Blanquefort. Il n'est sans doute pas indifférent que ces deux dernières communes soient celles qui aient connu, ces dernières années, la croissance urbaine la plus forte.

de la mairie, voire par des conseillers municipaux. Cette association bénéficiera alors de subventions substantielles qui lui permettront de se substituer progressivement à l'association rivale qui sera ainsi marginalisée. Ainsi voit-on à Blanquefort le montant de la subvention allouée à l'Association culturelle passer de 30 000 F. en 1977, à 20 000 F. en 1979 et 14 000 F. en 1982 alors que dans le même temps l'Association blanquefortaise Loisirs et Culture (ABLOC) voyait le montant de sa subvention passer de 4 000 F. en 1977, à 20 000 F. en 1979 pour atteindre 30 000 F. en 1982. En cinq ans, les positions se sont assez rigoureusement inversées.

Le cumul des responsabilités associatives et municipales

Parmi les différentes modalités permettant d'influencer ou de contrôler une partie des associations locales et les plus importantes d'entre elles, il faut enfin évoquer les moyens relationnels.

Dans la mesure même où la vie associative permet à une élite locale de se dégager et de se constituer, c'est très largement au sein de ce groupe de leaders locaux que se recrutent les conseillers municipaux. Aussi toute municipalité dispose-t-elle dès son élection de relais parmi les associations reposant sur des affinités politiques ou idéologiques. Les liens existant entre réseaux laïques et milieux socialistes en constituent un exemple significatif. Ainsi la municipalité socialiste d'Eysines était à l'origine très largement une émanation de l'Amicale laïque, tant il est vrai que le militantisme socialiste s'accompagne très souvent d'une forte participation à la vie associative (12).

(12) Voir à ce propos :
Garraud (Ph.),
« Le recrutement des
maires en milieu
urbain : esquisse
de typologie »,
Pouvoirs n° 24,
janvier 1983.

Complémentairement à ce phénomène, les municipalités mettent en œuvre une stratégie de cooptation de dirigeants d'associations. Ainsi, un nombre variable mais toujours relativement important de responsables d'associations locales (présidents, secrétaires, trésoriers, membres du bureau) sont agrégés au conseil municipal et deviennent conseillers municipaux. De nombreux dirigeants d'associations interrogés, devenus conseillers municipaux en l'absence d'engagement partisan, ont évoqué dans cette perspective les démarches personnelles du maire à leur égard et son souhait de les voir figurer sur sa liste aux prochaines élections municipales.

Enfin, après leur élection, des conseillers municipaux qui n'avaient pas jusqu'alors de responsabilités associatives éprouvent le besoin d'en acquérir. Ils

Itinéraires associatifs des conseillers municipaux

	Blanquefort	Cenon	Eysines	St-Médard	Villeneuve d'Ornon	Total
Conseillers municipaux ayant exercé des responsabilités associatives avant leur élection uniquement	8	4	5	2	9	28
Conseillers municipaux ayant exercé des responsabilités associatives avant et après leur élection	5	17	7	8	5	42
Conseillers municipaux ayant exercé des responsabilités associatives après leur élection uniquement	1	0	2	2	1	6
Conseillers municipaux n'ayant jamais exercé de responsabilités associatives	7	1	4	6	4	22
Conseillers municipaux interrogés	21	22	18	18	19	98
	13 61,9 %	21 95,4 %	12 66,7 %	10 55,5 %	14 73,7 %	70 71,4 %
	6 28,6 %	17 77,3 %	9 50 %	10 55,5 %	6 31,6 %	48 49 %

créent alors une association ou entrent dans une association déjà existante, soit en vue d'obtenir une représentativité locale qui viendra consolider leur implantation personnelle, soit afin de « rendre service » à la municipalité et de resserrer les liens unissant le pouvoir municipal et la vie associative locale.

Aussi, malgré des variations quelquefois sensibles d'une commune à l'autre (13), 70 % des conseillers municipaux des cinq communes étudiées ont exercé des responsabilités au sein des associations avant leur élection et 50 % d'entre eux en exercent encore après leur élection. Seuls 22 % des conseillers municipaux se sont toujours tenus à l'écart de la vie associative locale.

Dans ces conditions, il apparaît clairement qu'une participation active aux associations, corrélative le plus souvent d'une notoriété locale certaine, constitue un des principaux critères de composition des listes et de sélection des candidats aux élections municipales, complémentairement aux critères de représentation politiques, géographiques (représentation de la plupart des quartiers) et socio-professionnelles qui déterminent des dosages toujours complexes.

En agissant ainsi, les municipalités tentent de capitaliser la notoriété de certains responsables d'associations et de tirer bénéfice de leur action locale. En cherchant à se doter de relais parmi des couches spécifiques de la population, elles peuvent espérer s'assurer le soutien de clientèles particulières.

Nombre et nature des associations dans lesquelles les conseillers municipaux ont exercé des responsabilités avant ou après leur élection

	Blanquefort	Cenon	Eysines	St-Médard	Villeneuve d'Ornon	Total
Associations socio-culturelles	9	15	13	4	10	51
Associations sportives	3	12	4	14	9	42
Associations de défense d'intérêts	9	14	7	7	11	48
Autre	4	0	0	0	1	5
Total	25	41	24	25	31	146

(Le cumul explique que le nombre d'associations représentées soit supérieur à celui des conseillers municipaux concernés).

Si globalement, chaque type d'association est à peu près équitablement représenté, localement des diffé-

(13) La plus significative est celle qui oppose municipalités « modérées » et municipalités socialistes. Dans ces dernières en effet, le nombre des conseillers municipaux ayant exercé des responsabilités associatives avant leur élection est plus important et celui des conseillers municipaux n'ayant jamais eu de responsabilités associatives plus faible que dans les deux communes modérées. L'explication réside sans doute dans la nature même du militantisme socialiste qui est à la fois un militantisme partisan et associatif.

rences sensibles peuvent être constatées. Elles témoignent des liens privilégiés qui se sont établis entre une municipalité et certains secteurs d'activité associative ou traduisent une implantation beaucoup plus systématique parmi les associations, comme cela semble le cas à Cenon et Villenave d'Ornon.

Il faut donc maintenant évoquer rapidement les effets politiques que le pouvoir municipal, quelle que soit son orientation politique peut attendre des stratégies de contrôle et d'intégration de la vie associative locale qu'il met en œuvre.

Les effets politiques de la dépendance

Si les municipalités étudiées accordent une attention soutenue aux associations locales ou du moins à certaines d'entre elles (14), et tentent implicitement ou explicitement de définir une politique à leur égard, c'est qu'elles entendent bénéficier de certains effets politiques qui découlent de leur action et de leurs fonctions dans la société communale.

Dans cette perspective, les associations se révèlent être un instrument de contrôle politique local qui est lié à leur rôle d'intégration sociale et local au sens large. Elles contribuent alors directement ou indirectement à conforter l'assise du pouvoir municipal en place. On peut penser en effet que les associations participent aux processus d'élaboration et de diffusion d'images et de représentations relatives à la gestion municipale. D'autre part, elles constituent des relais entre le pouvoir municipal et la population communale ou certains groupes sociaux locaux. Enfin, elles permettent la constitution de clientèles.

Perception de la gestion municipale et équipements

L'urbanisation qu'ont connue de nombreuses communes et tout particulièrement les communes périphériques des grands centres urbains est pour une part importante à l'origine du développement de la vie associative souvent mis en évidence depuis le début des années soixante-dix. L'augmentation et la transformation des populations urbaines, la modification du tissu social local ont entraîné l'émergence de nouveaux besoins sociaux et culturels qui ont conduit à la réalisation de nombreux équipements sociaux, éducatifs, sportifs, socio-culturels, etc.

(14) L'extrême hétérogénéité et la diversité du mouvement associatif doivent toujours demeurer présents à l'esprit et toute tentative de généralisation systématique se heurte à cette limite.

(15) Il faut entendre par là le discours fréquemment tenu sur les associations et tendant à les parer de vertus qu'elles n'ont pas toujours. Loin s'en faut qu'elles ne constituent toujours des lieux de participation « démocratique » et d'expérimentation sociale.

Dans ce contexte, en prenant en charge certaines demandes formulées par des associations locales dans le domaine des équipements et des services et en leur apportant une réponse, les municipalités se donnent une image de « bonnes gestionnaires », dynamiques et actives, attentives aux besoins réels ou supposés de la population et s'efforçant de les satisfaire. Et ce d'autant plus que la diffusion et la prégnance du discours associatif (15) parmi les membres du personnel politique valorisent et légitiment à l'avance les dirigeants d'associations et leurs demandes.

Cette image de la gestion municipale, qui conditionne directement celle du maire et de l'équipe d'élus qui l'assurent se décompose le plus souvent en deux dimensions. La première se structure autour des thèmes de la démocratie locale et de la capacité à dialoguer du pouvoir municipal. Des associations nombreuses et actives, écoutées de la municipalités et entretenant avec elle des rapports étroits, témoignent alors de la vitalité de la vie sociale de la commune et du caractère « ouvert » et pluraliste de la municipalité.

La seconde se constitue autour des notions de réalisations et d'équipements mis au service de la population et des associations locales. Les politiques municipales sont essentiellement des politiques de production d'équipements et des réalisations nombreuses, réputées conformes aux besoins et attentes des associations locales, témoignent alors du dynamisme et de « l'efficacité » de la municipalité et de sa capacité à répondre aux demandes de la population.

Tout bilan d'action municipale s'appuie sur une somme de réalisations, indépendamment des problèmes d'utilisation et de fonctionnement, et la politique associative des municipalités conduit souvent à une valorisation de cette action. Dès lors, les associations locales participent pleinement à l'élaboration et à la diffusion de représentations qui viennent nourrir l'image globale de la municipalité et la manière dont est perçue sa gestion communale. Les actes symboliques ou réels qui viennent fonder cette image et la concrétisent s'efforcent de témoigner du souci et des efforts municipaux à satisfaire les exigences des groupes sociaux locaux et des associations qui les expriment.

Relais et réseaux

Les associations ne sont que rarement de simples courroies de transmission du pouvoir municipal. Dans

cette perspective, il semble plus légitime dans la plupart des cas de parler de « coïncidence » d'intérêts et d'objectifs, constitutive d'un échange et d'une collaboration dont les deux partis tirent également profit.

Cependant, toute politique en faveur des associations locales conduit le plus souvent, directement ou indirectement, à une intégration fonctionnelle de la plupart d'entre elles au système communal qui se structure autour de la municipalité et, de toute évidence, le maintien au pouvoir municipal d'une même équipe pendant plusieurs mandats conforte et rend plus étroits les liens entre vie associative et municipalité. Aussi les politiques associatives tendent-elles à la constitution de relais catégoriels et infra-communaux, au sein de quartiers ou de couches particulières de la population et par là-même d'être en prise sur des réseaux structurés par des activités, des préoccupations, des intérêts, des objectifs communs.

Bien évidemment, ces réseaux d'affinités et de solidarité sont sollicités, mis à contribution et mobilisés plus ou moins efficacement à l'occasion des élections municipales, encore qu'il ne faille pas exagérer leur efficacité en ce domaine. Avant chaque échéance électorale, réunions, inaugurations et manifestations diverses rassemblent opportunément certaines catégories d'usagers et représentants de la municipalité et des associations. Mais leur rôle est beaucoup plus large et ne saurait se réduire à cette seule fonction, aussi vitale et essentielle soit-elle pour toute municipalité.

Ces réseaux et ces relais permettent à des informations, des exigences, des représentations de circuler, établissant ainsi une communication permanente entre la société locale et les groupes sociaux qui la constituent et le pouvoir municipal. Des objectifs d'action locale peuvent alors se dégager d'une société locale toujours menacée d'atomisation et d'anomie, particulièrement en milieu urbain, et des politiques publiques être mises en œuvre en concertation avec les acteurs locaux.

En certaines circonstances plus épisodiques, des conflits peuvent être neutralisés et des propositions ou des objectifs « récupérés » par cette volonté des municipalités d'être « à l'écoute des associations » — thème qui revient continuellement dans le discours des conseillers municipaux de toutes les communes étudiées —, empêchant alors les groupes politiques opposés à la municipalité de s'en saisir.

La constitution de clientèles

En milieu urbain tout au moins, les municipalités sont le plus souvent liées à des partis politiques qui disposent d'une implantation et de soutiens propres ; en ce sens, les élections municipales ont toujours eu une signification politique, même si de toute évidence bien d'autres facteurs jouent dans l'élection d'un conseil municipal.

Parmi ces facteurs locaux, la constitution de relais au sein de certains quartiers ou de certaines couches particulières de population et le contrôle de réseaux institutionnalisés ou non par le pouvoir municipal peut permettre l'attachement de clientèles spécifiques (16) Par l'entremise de certains dirigeants d'associations se réalise alors une emprise municipale sur différents milieux locaux (sportifs, troisième âge, etc.) qui vient conforter et élargir l'implantation sociale et électorale de la municipalité et de ses élus.

Ainsi s'opère une transformation des rapports entre des couches particulières de la société locale et le pouvoir politique communal qui conduit à une dépolitisation des relations et à leur personnalisation en fonction de services rendus ou de demandes locales satisfaites en des domaines aussi différents que l'aménagement urbain, l'action socio-culturelle, les équipements sportifs, l'animation des jeunes ou du troisième âge, etc.

De nombreux maires, du moins ceux qui parviennent à une certaine longévité dans l'exercice de leur mandat, possèdent ce que l'on peut appeler un capital électoral qui dépasse largement les frontières de la formation politique à laquelle ils appartiennent et leur permet de résister avec succès aux aléas de la conjoncture politique et de la compétition électorale.

Ils le doivent pour une grande part à leur capacité personnelle et à la capacité collective de leur conseil municipal à tisser un réseau local de relations qui s'appuie sur des associations ou passe par elles. Des solidarités personnelles, locales et « apolitiques » viennent alors confronter le pouvoir municipal, complémentaiement à des soutiens plus partisans. Au cours des entretiens, de nombreux responsables d'associations devenus conseillers municipaux en l'absence d'engagement partisan justifient leur réponse positive à la proposition du maire de les voir figurer sur sa liste par des considérations exclusivement locales et apolitiques de type pragmatique et non idéologique.

Il convient cependant de ne pas surestimer cette emprise municipale sur des clientèles catégorielles par

(16) Pour un exemple précis, se reporter à : Palard (J.) : « Politique sociale et stratégie d'action municipale : le cas de la politique gérontologique à Bordeaux ». *Gérontologie* n° 31, juillet 1979.

l'entremise de dirigeants d'associations. Elle est sans doute plus limitée et moins efficace qu'on ne le croit parfois. Mais dans tous les cas, et ils sont nombreux, où les élections municipales se jouent à quelques centaines, voire à quelques dizaines de voix près, ce facteur peut être déterminant même si, d'une manière générale, il intervient « à la marge ».

Conclusion

Une analyse empirique de la vie associative locale et de ses relations avec le pouvoir municipal dans cinq communes moyennes de l'agglomération bordelaise conduit à des conclusions assez sensiblement différentes de celles auxquelles parviennent d'autres études du mouvement associatif.

Certaines associations jouent sans doute un rôle de contre-pouvoir — les associations de consommateurs en sont un bon exemple — et les mouvements sociaux urbains, les « luttes » urbaines (17) ont eu leur heure de gloire dans une période de profonde transformation urbaine. Mais les effets de leur action et leur capacité réelle de mobilisation ont sans doute été considérablement surestimés, voire valorisés. Plus largement, il n'apparaît pas évident que les associations locales, ou du moins la plupart d'entre elles, soient le lieu d'expression d'un modèle culturel de société réellement novateur, ou porteuses de valeurs nouvelles (18).

Dans cette perspective, il faut souligner la double logique dans laquelle fonctionnent les associations locales et qui doit conduire à différencier fortement les dirigeants des simples adhérents. C'est au niveau des dirigeants que se nouent les relations privilégiées entre associations et municipalités et que sont perçues les stratégies municipales. Ils disposent seuls des informations et des repères nécessaires à la compréhension des enjeux locaux et municipaux. Dès lors, ils tendent à monopoliser le pouvoir associatif. Dans la mesure où de nombreuses associations fonctionnent comme prestataires de services, les adhérents ne sont que rarement des militants participant à l'élaboration des choix et des objectifs d'action collective. Dépossédés dans la plupart des cas de tout pouvoir décisionnel, les adhérents se contentent alors de « consommer » les activités proposées en fonction de leurs choix privés.

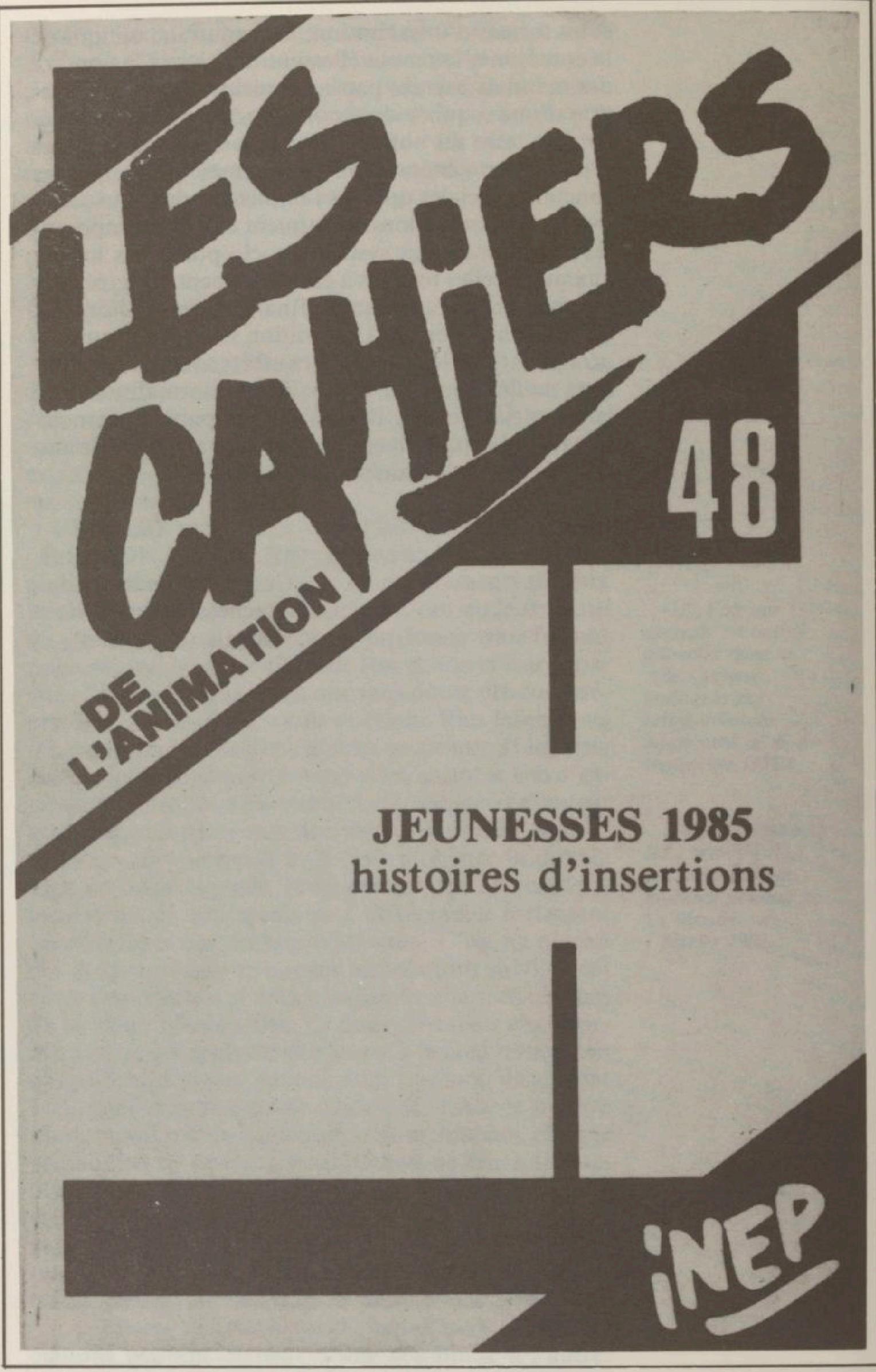
Les modes de relation entre municipalités et associations peuvent différer d'une commune à l'autre, notamment en fonction de facteurs tels que le rythme

(17) Voir par exemple : *Contre-pouvoirs dans la ville : enjeux politiques des luttes urbaines*, Autrement n° 6, septembre 1976.

(18) Cf. Dagnaud (M.) et Mehl (D.), « L'infanterie du nouveau pouvoir », *Le Monde*, 7 février 1982.

et les formes d'urbanisation, l'orientation politique de la commune, le renouvellement des élus et le nombre des mandats exercés par la municipalités. L'élaboration d'une esquisse de typologie n'est guère possible, compte-tenu du nombre limité de cas étudiés. Mais d'une façon générale, on peut penser que de par les fonctions sociales qu'elles remplissent dans la société locale, les associations constituent une des composantes importantes des systèmes socio-politiques locaux auxquelles elles tendent à être fortement intégrées par des facteurs institutionnels, financiers et relationnels. Ce phénomène est lié à la position stratégique qu'elles occupent dans le contrôle des effets sociaux et politiques du développement urbain et la normalisation de la vie sociale locale. Dès lors, la plupart des associations locales participent et contribuent à la légitimation du pouvoir municipal.

Philippe Garraud
C.E.R.V.E.L./C.N.R.S.
Centre d'Etudes et de
Recherche sur la vie
locale (Bordeaux)



Le changement dans les modes de vie

Roger Sue

DANS un premier temps, je voudrais expliquer pourquoi la notion de mode de vie contribue à poser différemment le problème du développement culturel et du loisir dans le contexte sociologique d'aujourd'hui.

Dans un deuxième temps, je voudrais insister sur deux facteurs qui me paraissent essentiels pour comprendre le changement dans les modes de vie : je veux parler du niveau culturel général et de la place du temps libre et des loisirs.

Enfin il me paraît utile aujourd'hui de poser quelques problèmes que nous aurons à affronter dans un futur proche, et qui ouvrent de nouveaux champs de recherche à une sociologie du loisir et du développement culturel et de l'animation.

Pourquoi parler des « modes de vie » ?

La notion de mode de vie est un signe, un indicateur du changement dans la manière de poser les problèmes relatifs au développement culturel au loisir et à l'animation.

. **Premier changement**, l'analyse des modes de vie nous invite à beaucoup de modestie et à nous défier des théories toutes faites sur le sens du développement culturel. Elle nous invite à observer de très près ce que les gens font réellement de leur temps (plus ou moins contraint) et les valeurs qu'ils accordent aux différents temps sociaux. Nous serons ainsi bien souvent amenés à réviser nos catégories d'analyse et nos propres jugements de valeur. Pour être le plus clair possible, je prendrai deux exemples. Premier exemple : on avait pensé que le développement culturel se traduirait tout naturellement par un renforcement des pratiques culturelles-type (théâtre, concerts, expositions et même cinéma) et par l'accès du plus grand nombre à la culture « cultivée » ; de même, on avait pensé que le niveau de la participation sociale (associations, syndicats, partis politiques) se développerait parallèlement au temps libre. La réalité ne confirme pas ces analyses. Deuxième exemple : il paraissait légitime de penser qu'en fonction de la place occupée par l'individu dans le système de production,

de son appartenance sociale, il était possible de déterminer quel type de pratiques culturelles ou quelles activités de loisir auraient sa préférence. Cela est de moins en moins vrai et les conduites atypiques se multiplient ; on ne peut plus comprendre ces conduites si on ne les replace pas dans l'ensemble du mode de vie.

A ce sujet et sur ce point précis, je voudrais lancer un appel pour que les enquêtes internationales sur les budgets-temps soient actualisées en fonction de l'évolution très rapide des modes de vie réels. Je pense que les résultats peuvent provoquer quelques surprises.

. **Deuxième changement**, la notion de mode de vie nous invite à penser *l'ensemble* des temps sociaux et surtout à penser leurs interrelations. Le mode de vie est un tout, il nous force à raisonner en terme d'unité et à remettre en cause les clivages parfois artificiels entre culture, loisir ou travail. Même si le découpage en temps sociaux différents et la nécessité de créer des catégories sont indispensables au sociologue pour son étude, il ne faut jamais perdre de vue que la réalité est vécue dans sa continuité et dans son unité. Ce qui nous permet d'éviter les déterminismes simplistes qui se concentreraient sur un seul temps social, le travail par exemple, en oubliant toutes les autres dimensions du vécu qui composent le mode de vie. La notion de mode de vie se refuse aux analyses simplistes et unilatérales.

. **Troisième changement**, la notion de mode de vie nous invite à prendre une certaine distance par rapport à l'analyse institutionnelle classique. A nous méfier de la toute-puissance des institutions pour expliquer la réalité sociale. L'analyse des modes de vie nous amène autant à voir ce que les hommes font des institutions que ce que les institutions font aux hommes. Bien souvent l'analyse des modes de vie nous montre que l'individu s'échappe des normes institutionnelles (la famille par exemple) pour se créer son propre univers, son propre mode de vie parfois très éloigné des standards institutionnels. Cet écart entre la norme et le vécu réel ne date pas d'aujourd'hui. Mais désormais, il a tendance à s'accroître et à être revendiqué et affiché comme signe de l'affirmation de l'individu, comme expression de sa liberté. Ceci peut avoir d'importantes conséquences sur notre compréhension du développement culturel par exemple. Le développement culturel de l'avenir sera autant à chercher dans la liberté et la latitude que l'individu peut prendre par rapport à l'institution que dans l'institution elle-même. En un mot, pour résumer ma pensée, j'ai tendance à croire que l'individu sera de plus en plus *créateur* et producteur de son propre mode de vie et donc de sa propre culture.

. **Quatrième changement**, la notion de mode de vie nous invite à penser la diversité des modes de vie. Mode de vie s'écrit généralement au pluriel témoignant de la diversité croissante des manières de vivre. On parle aussi de styles de vie pour montrer comment un individu ou un groupe social choisit une manière de vivre qui lui soit spécifique. La variété des styles de vie est d'ailleurs un signe distinctif du développement culturel d'aujourd'hui par opposition aux théories sur la culture de masse qui dominaient dans les années 60.

Cela veut dire aussi que l'individu ou le groupe social est de moins en moins réductible aux critères socio-démographiques traditionnels (âge, sexe, profession, lieu d'habitation etc...). Que ces critères parviennent de moins en moins bien à expliquer les comportements sociaux, notamment en matière de pratiques culturelles ou de loisir. Que l'individu ou le groupe social s'échappent de plus en plus des déterminismes sociaux pour se choisir, en fonction de ses goûts et affinités, son propre style de vie. Pour illustrer ceci j'observe, qu'en France, les instituts spécialisés dans l'étude des styles de vie font de plus en plus d'études de marché pour les entreprises qui cherchent les meilleurs débouchés pour leurs produits. Elles sont plus intéressées par les styles de vie qui conditionnent une certaine manière de consommer que par l'identité sociale du consommateur.

Ceci nous intéresse vivement car les styles de vie traduisent un certain comportement culturel, presque une philosophie de l'existence. C'est aujourd'hui le comportement culturel qui est l'une des meilleures clés pour comprendre les attitudes sociales face à la consommation par exemple.

. **Cinquième et dernier changement**, la notion de mode de vie traduit une manière d'être. L'analyse du mode de vie nous incite à rechercher en profondeur l'explication des comportements. A donner plus de place à la capacité d'autonomie et d'action de l'individu pour choisir sa manière de vivre. La notion de mode de vie contient l'idée de choix et la marge d'autonomie que cela suppose à des degrés divers pour chacun de nous. Si cette notion revient en force, je crois que ce n'est pas le fait du hasard. Le Commissariat du Plan en France, pressentant qu'il y avait là une clé majeure pour comprendre les évolutions futures, lui a consacré d'importants travaux.

La notion de mode de vie est contemporaine de l'affirmation de l'individu comme acteur social à part entière.

En résumé, je crois important de souligner que la notion de mode de vie en se rapprochant des temps réellement vécus, en privilégiant leurs interrelations, en affirmant les marges d'autonomie de l'individu ou du groupe social, nous permet de poser différemment les problèmes du développement culturel et du loisir. Car, en réalité le mode de vie n'est qu'un synonyme de plus du mot culture.

Deux facteurs essentiels dans le changement des modes de vie.

Nous vivons une période de changements profonds dans tous les domaines et il serait même plus juste de parler de mutations. On aurait tort de n'y voir qu'un effet de la crise économique mondiale. En réalité la période de changement s'est ouverte bien avant la crise économique. Il s'agit de changements sociaux, de changements dans les modes de vie, de changements culturels. Dès la fin des années 60 on a pu percevoir de nombreux indices de ce changement. Une remise en cause des effets du progrès, une contestation de la société productiviste, la critique de la société de consommation, le refus d'un certain type d'urbanisation etc... Mais, à mon

avis, deux facteurs sont particulièrement essentiels pour comprendre ces changements : la hausse du niveau culturel et la formation d'une part, la croissance du temps libre d'autre part.

Le niveau culturel et la formation

La hausse du niveau culturel et du niveau de formation est une composante majeure du changement des modes de vie. Depuis la fin des années 60 le niveau d'instruction, notamment universitaire, s'est beaucoup élevé. A partir de 1971 la formation permanente a également beaucoup progressé. Mais à côté de ces processus formels de formation, il faut prendre en compte toutes les sources informelles d'éducation et de formation. Je pense bien sûr aux media qui, telle la télévision, peuvent être de bons moyens de diffusion des connaissances et qui ont parfois valeur d'incitation. Je pense aussi au développement de la vie associative qui est un des meilleurs moyens de formation réciproque. Je pense surtout à l'autoformation pendant le temps libre et aux activités qui lui sont liées. L'essor important du tourisme, l'apparition d'une véritable culture du corps avec l'explosion prodigieuse des loisirs de plein air, la pénétration dans toutes les couches de population d'une culture technique liée aux activités domestiques et à l'autoproduction dont l'un des aspects majeurs est la diffusion des pratiques de bricolage, voire de gros bricolage comme l'autoconstruction. Toutes activités qui incorporent une part plus ou moins grande d'initiation, de formation et en définitive d'éducation générale. Apprendre sans contraintes, pour le seul plaisir, est probablement l'une des meilleures pédagogies.

Autrement dit, la partie la moins connue et la moins évaluable dans le processus global de formation est probablement la plus importante pour le changement des modes de vie. On possède cependant quelques indices. J'en citerai deux : Premièrement la progression spectaculaire de la presse spécialisée par rapport à la presse d'information générale. Sur tous les sujets existent de nombreuses revues spécialisées ; sur la micro-informatique par exemple, sujet très spécialisé, se sont créées, en moins de cinq ans, une vingtaine de publications et ce n'est qu'un début. Deuxième indice, les demandes de formation, formelle cette fois-ci, hors activité professionnelle. Stages pendant les vacances, Universités populaires, Universités du 3^e âge, clubs de formation, ils font tous le plein.

L'amélioration du niveau de formation et du niveau culturel général a eu une très importante conséquence sur les valeurs sociales et notamment sur le travail.

Sur le travail : alors que le niveau de qualification progressait ainsi que les aspirations culturelles, le travail pour une large part suivait un processus inverse. Avec l'introduction des nouvelles technologies comme l'informatique, de nombreux métiers se sont déqualifiés ou se sont transformés en simples travaux d'exécution. Dans le même temps, le temps de travail se réduisait fortement, puis la crise nous apportait son cortège de chômeurs. Ainsi a-t-on abouti au paradoxe suivant : des travailleurs mieux formés, surtout parmi les jeunes, face à des débouchés de plus en plus

restreints et de moins en moins attrayants par rapport à leurs aspirations. Dans ces conditions, on ne peut s'étonner du déclin de la valeur travail et de sa remise en cause comme mode de réalisation personnel et d'épanouissement.

Ainsi bien des aspirations se sont reportées du travail sur la vie hors travail, contribuant ainsi à un changement des valeurs existentielles et donc des modes de vie.

A mon avis, l'importance du facteur formation devrait encore plus s'affirmer à l'avenir et être à la base de nouvelles transformations dans les modes de vie. Pourquoi ?

D'abord parce que nous allons vivre une véritable révolution culturelle avec l'explosion des moyens de communication. Révolution comparable à l'avènement de l'écriture ou à l'apparition de la radio ou de la télévision. Que ce soit la multiplication des programmes des grands media comme la télévision grâce au satellite ou au câble et surtout la multiplication de programmes spécialisés (banques de données) ou de proximité (télévisions locales, radios locales qui ont maintenant un plus fort taux d'écoute que les radios nationales). Tout le problème est de savoir qu'elle sera la part de création, de participation et d'expression du public dans ces nouveaux media. Les moyens existent, reste à savoir comment nous nous en servirons, c'est l'enjeu culturel majeur des années à venir.

Ensuite parce que l'introduction des nouvelles technologies et d'une manière plus générale, l'accélération du progrès technologique va tous nous obliger à retourner à l'école. Chacun sait désormais, comme l'ont montré les économistes, que la formation est le facteur le plus décisif pour la croissance de demain. Plus décisif probablement que le travail lui-même ; nous passerons sans doute plus de temps à nous former qu'à travailler au sens strict.

Mais il n'existe pas de formation uniquement professionnelle, toute formation trouve des prolongements dans la vie privée, dans la vie hors travail. Prenons le cas de l'informatique : cette technologie pénètre presque aussi vite la vie quotidienne que la vie professionnelle. C'est le même instrument que nous utiliserons pour nos loisirs ou dans notre travail, à l'évidence son apprentissage est indispensable. Je dis souvent que la véritable révolution technologique n'est pas l'informatique qui existe depuis longtemps, mais la micro-informatique et l'ensemble des micro-technologies. Or plus le temps libre augmentera, plus nous aurons le « loisir » d'apprendre et d'utiliser ces micro-technologies à des fins de consommation personnelle. Si nous le voulons, nous pourrons, grâce à ces micro-technologies, être de plus en plus producteurs de notre propre consommation. D'une certaine manière, notre temps libre deviendra très productif, productif pour nous-même et pour notre satisfaction personnelle bien sûr.

Enfin la nécessité de recyclages fréquents bouleversera la structure actuelle des temps sociaux. Ainsi pour l'économiste J. Fourastié, l'avenir est au 3 fois 30 ans ; à savoir 30 ans de travail, 30 ans de formation, 30 ans de loisir, en espérant que nous serons tous nonagénaires ! Ce qui veut dire que notre vie active sera de plus en plus entrecoupée de périodes de temps consacrées à la formation et/ou au temps libre, dont un des exemples est l'année sabbatique.

La croissance du temps libre

Avec la formation, la croissance du temps libre est l'un des plus importants facteurs explicatifs du changement des modes de vie.

J'en rappelle les plus significatifs pour la France : entrée de plus en plus tardive des jeunes dans la vie active ; 39 heures hebdomadaires de travail et parfois nettement moins ; 5 semaines légales de congé par an et souvent beaucoup plus ; retraite plus précoce, quelquefois à moins de 50 ans dans le cas des pré-retraites. Ainsi sommes-nous en train de vivre une révolution silencieuse aux conséquences encore mal perçues : le temps hors travail est devenu le temps dominant, plus important, quantitativement tout au moins, que le temps de travail lui-même. Ce n'est qu'un début, car *avec un sans reprise de la croissance*, le partage du travail, et donc sa réduction, est indispensable pour résorber le chômage. Telle est la grande leçon de l'histoire qui nous montre que la loi du développement est de produire plus et mieux avec moins de travail. Selon certaines prévisions, en l'an 2000, le temps de travail ne représentera plus que 11 % de notre temps de vie moyenne. Plus qu'un changement de mode de vie, je crois que l'on peut parler avec Joffre Dumazedier, d'un *changement de civilisation* dans laquelle les temps sociaux auront tellement évolué que nous serons probablement au-delà même de l'opposition travail-temps libre. N'est-ce pas un peu ce que Marx lui-même avait prévu ?

Parallèlement aux changements quantitatifs dans la structure des temps sociaux, il faut tenir compte des transformations qualitatives dans les *aspirations*, dans les *valeurs* et dans les *comportements* de la population. L'aspiration à plus de temps libre, n'a en soi rien de vraiment surprenant. Mais une étude très récente (COFREMCA) démontre que les problèmes liés au *temps* sont considérés comme les plus importants par une majorité de Français, avant même les problèmes d'argent et de chômage. Ceci est dû à l'accélération des rythmes de vie qui fait du temps un problème majeur, mais aussi à l'aspiration à plus *de temps pour vivre*. En un mot, plus le temps libre s'accroît, plus on en veut. Les enquêtes successives depuis une dizaine d'années montrent que la tendance à préférer plus de temps libre plutôt que plus d'argent ne cesse de s'accroître, pour les catégories les plus aisées de la population tout au moins. La crise a freiné cette tendance sans l'inverser. Cette forte aspiration au temps libre dénote un changement dans les valeurs sociales. Elle exprime une nette distance prise par rapport à la valeur travail et ses dérivés (autorité, hiérarchie, conformisme). Par opposition, le temps libre a de plus en plus de valeur. Mais le temps libre est-il une valeur en soi ? Il est surtout une source de création de nouvelles valeurs. Ainsi assiste-t-on à une diversification des valeurs et des modes de vie. Cette diversification va très loin puisque l'une des valeurs essentielles consiste à reconnaître à l'individu le droit d'affirmer ses valeurs personnelles. En s'échappant de la valeur travail, qui opérait le conditionnement majeur, l'individu échappe peu à peu aux valeurs et aux modèles culturels traditionnels. C'est pourquoi la notion de développement culturel exprime de plus en plus mal la diversité de la réalité vécue. Il n'existe pas un développement culturel, mais des développements

culturels aussi nombreux que les pratiques de loisir durant le temps libre. Le temps libre ouvre sans cesse de nouveaux espaces à la création de valeurs nouvelles. Ce qui ne va pas sans poser de nombreux problèmes. Telle l'appétit inégal des groupes sociaux à bien vivre cette autonomie ; ou encore les difficultés à communiquer et à se socialiser autour de valeurs communes, ce qui peut provoquer un repli de l'individu sur lui-même et donc la montée de l'individualisme et de l'égoïsme.

Changements dans les aspirations, changements dans les valeurs, changements dans les comportements aussi. A la diversification des manières de vivre le temps libre correspond la nécessité de diversifier le temps de travail.

C'est tout le problème de l'aménagement du temps et donc de la structure même des temps sociaux. Les jeunes ne veulent pas être exclus de la vie active trop longtemps, les adultes souhaitent disposer de longues périodes de temps Libre (style année sabbatique), les personnes plus âgées craignent un arrêt trop brutal de leur vie de travail. La progression du temps libre suppose de nouveaux équilibres entre les temps sociaux et entre les générations. La révolution du temps libre c'est aussi la révolution dans le travail. Ainsi voit-on de plus en plus de salariés opter pour une réduction volontaire de leur temps de travail (travail à temps partiel) ou pour des formules plus audacieuses encore : « job sharing » ou travail une semaine sur deux, ou un an sur deux. Certaines formules d'aménagement du temps de travail permettent aux salariés de concentrer leur travail sur trois ou quatre jours, ou sur le week-end, pour avoir le reste de la semaine libre. On constate que ces diverses formules d'aménagement du temps permettent une meilleure maîtrise globale du temps qui en change le contenu et la manière de le vivre. On constate aussi que c'est bien souvent autour des pratiques hors travail que s'organise l'existence et le travail lui-même. Ce qui était résiduel, secondaire dans les temps sociaux, devient prioritaire et l'on sacrifie de moins en moins ses loisirs à son travail. Cette nouvelle manière de percevoir ses loisirs et son travail se traduit très concrètement dans les modes de vie. Par exemple, la priorité accordée à la « qualité de la vie », à la qualité de son environnement, l'attachement à son « pays » au détriment parfois d'une carrière ou d'une meilleure rémunération. Les grandes villes françaises, où se concentrent les emplois les plus rémunérateurs, ne cessent de se vider au profit de plus petites villes où les possibilités de valoriser son temps libre sont bien supérieures. La vie hors travail devient bien *l'élément structurant* des modes de vie actuels et cela en dépit même de la crise.

« Du temps libre, pour quoi faire ? » se demandait G. Friedman dans les années 70. Ceux qui attendaient que chacun se conforme au même modèle culturel, le leur bien sûr, ont été déçus. Les pratiques culturelles-type sont restées à un niveau assez faible. Outre la télévision et la vie familiale (quelle qu'en soient les formes nouvelles) qui occupent la plus grande part du temps hors travail, je voudrais souligner les pratiques qui ont le plus rapidement évolué et qui me paraissent porteuses d'avenir. D'abord les vacances qui restent incontestablement un symbole du temps libre et des loisirs. En dépit même de la crise, presque 60 % des Français seront partis en vacances en 1984, pour une durée moyenne de 29 jours. A

côté de ces grandes vacances, les week-end prolongés ou les ponts sont souvent utilisés pour un tourisme de proximité. Ce phénomène touche toutes les couches de la population, les jeunes comme les personnes âgées.

Plus ou moins liés à ces déplacements, les loisirs de plein air et les loisirs sportifs sont ceux qui se sont le plus développés au cours des dernières années. Signe de cet essor et de ce dynamisme, on estime qu'il se crée en moyenne quatre ou cinq nouveaux sports chaque année. Un essor aussi vigoureux peut être observé dans les pratiques de bricolage et ce que l'on appelle d'une manière générale *l'autoproduction*. Plus d'un Français sur deux se livre régulièrement au bricolage, et près de 30 % à du gros bricolage (travaux de construction, de grosse mécanique etc...). Ceci représente d'ailleurs une activité économique à part entière. Et l'on ne comprenait pas que malgré la crise, se maintienne une certaine progression des niveaux de vie sans cette économie personnelle ou informelle si l'on préfère. D'autant que nous disposons de plus en plus d'instruments élaborés (micro-technologies) pour réaliser des projets personnels. Si l'on s'en tient à la seule économie domestique (tâches familiales) on a calculé qu'elle représentait entre 40 et 70 % de la production nationale en France. Si le temps libre ne participe pas directement à la croissance, telle qu'elle est comptabilisée, il participe incontestablement au développement économique autant qu'au développement social et culturel. Et plus l'économie s'orientera vers des activités de service, plus ce sera vrai.

Quelques problèmes majeurs posés par le changement des modes de vie.

Je voudrais maintenant ébaucher quelques-uns des problèmes majeurs posés par le changement des modes de vie, et contribuer peut-être à ouvrir quelques pistes de recherche. Cinq questions me paraissent fondamentales :

. **Première question : l'inégale répartition du temps libre.** La répartition du travail et du temps libre est aujourd'hui très inégale selon les catégories de population considérées. Le temps de travail a tendance à se concentrer sur un nombre d'années de plus en plus restreint. Il a aussi tendance à se concentrer sur un nombre plus limité de travailleurs ne laissant aux autres que de petits travaux déqualifiés, ou le chômage. Il faut aussi mentionner l'inégale répartition du temps libre entre les hommes et les femmes souvent victimes de la fameuse « double journée de travail ». Ainsi y-a-t-il insuffisance de temps libre d'un côté et parfois temps libre « contraint » de l'autre. Loin de nous l'idée d'« égaliser » le temps libre, mais il faut mieux répondre aux aspirations de ceux qui sont victimes de ces inégalités et trouver de nouveaux équilibres dans les temps sociaux. C'est un problème urgent si l'on veut éviter que ces inégalités ne se transforment en de profonds clivages sociaux.

. **Deuxième question : les inégalités socio-culturelles.** Alors que nous sommes parvenus à réduire fortement les inégalités dans les conditions matérielles, la forte augmentation du temps libre peut générer de graves

inégalités sur le plan culturel. Notamment parce que le temps libre suppose une grande part d'initiative personnelle et de créativité. Le rôle de l'école, de la formation permanente et des nouvelles formes de socialisation est déterminant pour éviter qu'il y ait d'un côté des « gagnants » du temps libre et de l'autre les « perdants ».

. **Troisième question : les nouvelles formes de socialisation précisément.** Les socialisations traditionnelles par la famille, par les communautés primaires ou par les grandes organisations collectives, sont menacées. Les nouveaux modes de vie tendent à renfermer l'individu sur lui-même. Que ce soient les nouvelles formes de communication médiatisées ou le développement des nouvelles formes de travail comme le *télé-travail*. L'augmentation du temps libre pose le problème de nouvelles structures de vie collective différentes de celles que nous avons connues dans un monde dominé par le travail. Cela pose également le problème des valeurs communes et de la participation sociale dans un monde où chacun pourra inventer beaucoup plus librement son propre mode de vie. Quelles seront les formes de communication réelles ? N'y-a-t-il pas des dangers d'isolement, voire de fractures sociales plus importantes qu'aujourd'hui ?

. **Quatrième question : les nouvelles conceptions de l'action culturelle.** Si l'individu, plus axé sur sa réalisation personnelle, est de moins en moins soumis aux modèles culturels quels qu'ils soient, cela suppose une adaptation des principales institutions culturelles. Elles devront être plus proches de l'individu et de sa vie quotidienne, penser plus en termes de loisir qu'en terme de culture au sens strict. Il s'agit plus de favoriser l'innovation sociale, l'aide à la réalisation de projets de groupes ou d'individus que d'imposer des pratiques répondant à des modèles pré-établis. Dans ces conditions les marges d'action institutionnelles sont étroites : il s'agit d'être *présent* sans être *pesant*.

. **Cinquième et dernière question : peut-on penser une société sans travail ?** Nous avons un très important effort intellectuel à faire pour imaginer une société où non seulement le travail formel représentera une part minime dans le temps de vie mais où ses valeurs ne seront plus la source et la clé des comportements sociaux. Comment même pour la sociologie qui est, d'une certaine manière, la science des conditionnements sociaux, se dégager de ses explications traditionnelles ? Cela vaut autant pour l'économie qui doit faire face à un temps libre qu'elle avait négligé et qui apparaîtra de plus en plus au cœur du développement de nos sociétés.

C'est pourquoi je crois qu'il nous faut adopter une perspective dynamique pour penser les mutations et surtout tenter d'anticiper le futur par la prospective sociale. Il ne faudrait pas, comme nous le sentons parfois, que nos analyses soient en retard par rapport à l'accélération des changements des modes de vie. Nous devons délibérément nous placer dans l'orbite du XXI^e siècle.

Roger Sue*

* *Universitaire, a participé aux travaux du groupe « mode de vie » du commissariat au Plan, pour le IX^e plan. Auteur d'un ouvrage récemment publié, « Vivre en l'an 2000 », Albin Michel éditeur, dont Joffre Dumazedier rend compte dans ce numéro.*

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

association

Georges Perec

Créée à la fin de 1982, l'**Association Georges Perec** regroupe tous ceux qui, lecteurs de Georges Perec, pensent nécessaire une entreprise commune pour une meilleure promotion de son œuvre (voir art. 2 des statuts). Elle permet à ses membres (environ deux cents, fin 1983, répartis dans toute la France et dix autres pays) de partager ou échanger informations, documents et travaux pour une toujours plus riche illustration de cette œuvre. Elle se donne ainsi pour tâches primordiales :

- **l'Information** du public par diverses actions telles qu'expositions, lectures, rencontres, publications, etc., qu'elle organise ou auxquelles elle apporte son soutien ;

- **l'Organisation et l'exploitation publique d'un fonds documentaire** spécifique (voir art. 2 et 8 des statuts) hébergé à la Bibliothèque de l'Arsenal. Il comprend la plupart des textes de Perec sous leur forme originale et centralise l'ensemble de la documentation critique qui lui est consacrée, ainsi que tous documents sur tous supports, reliés de près ou de loin à son œuvre. Les personnes qui se livrent à des recherches dans ce domaine y trouvent déjà bon accueil et une aide bien entendu importante et attentive. L'Association peut ainsi dans la mesure de ses moyens, répondre aux demandes bibliographiques ou documentaires qui lui sont soumises par courrier ;

- **l'établissement et la mise à jour de bibliographie** de l'œuvre de Georges Perec et **sur** son œuvre, ainsi que, à terme, des divers index, concordances ou chronologies qui s'avéraient nécessaires.

Centre de documentation,
secrétariat,
siège social :

Bibliothèque de l'Arsenal
1, rue de Sully — 75004 Paris (France)

La communication :

mutation sans visage*

Chantal de Linares

Annie Oberti.

*« Et, dans le miroir glacé de l'écran,
les spectateurs ne voient présentement
rien qui évoque les citoyens respectables
d'une démocratie ».*

Guy Debord

In *Girumus Nocte*, 1978**

Une rentrée audio-visuelle :

Du 25 au 31 août, quatre cents participants à la 6^e Université de la Communication de Carcans-Maubuisson se sont réunis pour faire leur « rentrée audio-visuelle ». Jean-Louis Rollot secrétaire général de la Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente a souligné dans son discours d'inauguration la mutation de cette université d'été qui, il y a encore peu de temps, à Bayonne, ne comptait pas plus de cinquante participants. Marcel Desvergues du CREPAC d'Aquitaine, émanation régionale de la Ligue, a su en effet déborder largement le cadre d'une manifestation de formation interne à la Ligue pour en faire peu à peu, et surtout depuis l'année dernière (1), avec le concours d'institutions et d'administrations, d'acteurs régionaux et nationaux, un haut-lieu de rencontres entre professionnels de l'audio-visuel, journalistes, administrations impliquées au tout premier plan dans sa politique de la Communication, élus locaux, personnalités (cette année, le ministre de la Recherche et celui de l'Education Nationale sont intervenus à la tribune), et membres du secteur associatif.

Pour beaucoup de participants, cette année, « Carcans-Maubuisson » venait à une heure très attendue : celle des tours de table, des points de vue exprimés franchement après les décisions du Conseil des Ministres

* Cet article reflète une participation aux débats et aux événements de la 6^e Université d'été de la Communication — du 21 au 31 août 1985.

** In *Girumus Nocte* : nous tournons en rond dans la nuit, — et consumimur igni : et nous sommes dévorés par le feu.

(1) A. OBERTI. *Cahiers de l'Animation* n° 47, p. 110.

du 31 juillet : priorité donnée à deux réseaux multivilles (dont l'un à dominante musicale), ouverture aux Télévisions locales privées, préfiguration sur FR3 de la chaîne éducative et culturelle (projet Desgraupes) avant sa montée sur le satellite. Une fois de plus, le « paysage audio-visuel » va changer ! ce fameux « paysage audio-visuel » qui ne cesse d'alimenter les discours des médias, des pouvoirs publics ou des hommes politiques, dont on nous répète à satiété qu'il va connaître de tels bouleversements que toute notre vie va s'en trouver transformée, toute notre industrie renforcée, tout notre imaginaire gavé de nouvelles images et de multiples programmes !

De fait, le mérite essentiel de cette université d'été est d'avoir contribué à revenir à des considérations plus proches de la réalité présente, et à des ambitions plus mesurées. Tout au long de ces journées, en effet, les questions posées de manière parfois « chirurgicale » mais toujours au plus près des foyers d'illusions, notamment par l'excellent animateur de débats qu'est Michel Eimer (délégué régional INA) ont permis de mieux comprendre la complexité des choix en matière de communication et bien sûr la difficulté à en évaluer les effets futurs.

A Carcans, pendant les journées thématiques, les ateliers techniques et les débats intitulés « cartes sur table », on a passé au crible l'ensemble des médias : radio, cinéma, télévisions, informatique en insistant sur la « communication à visage régional » et en mettant les programmes « en vedette ». Il n'est pas question ici de rendre compte de tous les travaux de ces journées (1) mais plutôt de tenter de repérer quelques tendances dans l'évolution (à défaut de bouleversement) de la Communication et quelques lignes de force dans les interrogations à partir des débats qui nous ont paru les plus indicatifs de la complexité des faits, des enjeux et des stratégies des différents acteurs régionaux ou nationaux.

La communication à visage régional

Très vite, au cours du débat qui réunissait des responsables des diverses instances administratives régionales (INA - DATAR) ou des représentants de Conseils Régionaux, on a pu constater à quel point l'élaboration de politiques régionales de la communication, l'instauration de réels pôles régionaux de communication étaient encore bien balbutiantes et toujours soumises au risque d'un développement d'une « France à deux vitesses » dans ce domaine. Le concept de « Schéma directeur de la communication » ne peut faire de miracles sur le terrain et si la bonne volonté pour une consultation et une concertation d'un grand nombre d'acteurs régionaux sur ces schémas directeurs ne manque pas, ce n'est pas parce qu'un Comité de pilotage de plan pour la communication réunit en son sein des représentants de TDF, de FR3, des associations, de la presse, des

(1) Nous revoyons au Monde du 28/7 - 29/7 - 31/7 et 3/8 1985 ainsi qu'au supplément « nouvelles télé, nouveaux programmes » du dimanche 25 et lundi 26/7/1985.

industriels qu'une réelle synergie s'opère. Le mérite pourtant de ces concertations est de faire apparaître plus clairement un certain nombre de difficultés, de risques jusqu'ici pudiquement voilés par les discours de sollicitation des pouvoirs publics au niveau national, discours sous-tendus par des projets industriels maximalistes.

Local - régional - national ?

Les collaborations entre les différents niveaux de collectivité sont à gérer avec attention et la régulation quelquefois difficile. Bernard Vivien (du Cabinet du Président du Conseil Régional Languedoc-Roussillon) a posé la question : « si la Région fait un choix dans le domaine de la communication, est-ce que ce n'est pas une tutelle déguisée d'une collectivité sur une autre ? C'est aussi Bernard Vivien qui a insisté sur le fait que malgré toutes les intentions affichées de décentralisation dans le domaine de la communication, il fallait compter avec un certain nombre d'arbitrages fort importants dont la plupart se font bien au niveau national (câble, satellite) et que, tenter de s'insérer dans ces projets dont les enjeux fortement économiques et européens les vouent au long terme, imposait une réflexion sérieuse sur des modèles de développement local capables de compenser l'accentuation des déséquilibres entre territoire et métropole, inhérente à l'arrivée des nouvelles technologies.

Infrastructures :

Le risque de société de communication duale s'est vu contesté par A. Bensaïd. Le modèle proposé par la chargée de mission de la DATAR apparaît comme un modèle un peu ancien, importé de l'action socio-culturelle : création d'équipements collectifs : des Centre Multimédia ouverts aux loisirs à la formation, offrant les « mêmes qualités de services, la même chose » que le câble ou la fibre optique. Il reste cependant évident que dans un premier temps, en zone rurale, les services ne seront pas individualisés. On ne peut s'empêcher de se dire alors qu'il faudrait vite rappeler au citoyen rural que l'enjeu de la fibre optique n'était pas tant les services offerts à l'usager, — puisqu'il peut avoir les mêmes sur des supports moins onéreux — qu'un enjeu industriel et commercial (1). Les exemples très concrets de projets de Communication dans un canton savoyard, présentés par N. Lebel (DATAR) ont bien illustré cette distorsion entre les discours promotionnels des nouvelles technologies et les enjeux réels révélés par la recherche d'infra-structures adaptées à une situation locale spécifique : les ruraux disait N. Lebel « voulaient le câble pour parler entre

(1) Par ailleurs, si la France parvient à faire la preuve qu'elle maîtrise la technologie des fibres optiques, la Direction Générale des Télécommunications (DGT) et les entreprises françaises seront en bonne position pour exporter. L'objectif avoué est d'exporter, en 1990, 15 % du marché mondial du câble optique ». in SCIENCES & VIE, septembre-octobre 1984.

eux et spontanément avaient tendance à aller vers le plus cher, c'est-à-dire, l'interactivité, offrant une résistance forte à la radio locale » ; mais les enjeux dans la communication sont différents selon les acteurs locaux et donc les poussent à des choix différents : c'est pourquoi dans ce canton de montages les animateurs socio-culturels à la recherche d'une communication héritée d'une tradition de vidéo-animation, plus auto-centrée n'envisagent pas les mêmes usages des médias locaux (et donc pas les mêmes supports) que les élus beaucoup plus tournés vers l'extérieur.

Ce passage au microscope local a bien montré à quel point les enjeux de communication et les stratégies des différents partenaires locaux pouvaient diverger. Les arbitrages deviennent du coup fort délicats lorsque certains de ces partenaires se trouvent effectivement impliqués en même temps dans des stratégies beaucoup plus larges, soumis à des modèles de développement de réseaux sans commune mesure avec les préoccupations strictement locales, amenés à travailler avec des modes de gestion hérités du centralisme administratif ou confrontés bientôt à des modes de gestion purement commerciale.

La décentralisation dans la communication n'est pas, semble-t-il, encore bien effective.

Une production régionale ?

Les propos de Marie Arnaudet (INA-AQUITAINE) n'incitaient guère à plus d'optimisme. L'organisation d'une production régionale est sans doute encore plus complexe que les mises en place d'infrastructures. Bien sûr, il faut de jeunes producteurs régionaux formés techniquement et économiquement, capables de s'adapter à un marché d'entreprises ou de programmes. Bien sûr, il faut favoriser l'émergence d'une nouvelle profession en aidant ces jeunes producteurs à s'organiser, à se situer dans une démarche d'entreprise, à se faire connaître et reconnaître. Mais comment produire ? avec quels moyens financiers ? Et pour qui ? Le marché d'entreprise est peut-être plus limité qu'il n'y paraît (il y avait des conversions d'emplois au sein même des entreprises plutôt que des créations d'emplois). La régionalisation de FR3 (qui s'apparente plus à une déconcentration) n'a pas permis à de jeunes producteurs régionaux de faire leurs preuves. Les parisiens bénéficient apparemment beaucoup plus facilement du fonds de soutien que les producteurs régionaux. Sans marché régional réel, sans public réel, comment peut-on parler de production régionale ? Et Jean-Pierre Bailly (de la maison du Cinéma de Grenoble) avec son infatigable malice gentiment insolente, a bien montré comment produire régionalement signifiait jongler avec les pouvoirs régionaux, les entreprises privées, les ministères, les chaînes publiques nationales avec lesquelles il est plus facile de travailler qu'avec les structures régionales de FR3. Il a d'ailleurs avancé des propositions concrètes de budget de production déléguée pour les régions, de la part de FR3 et S. Moati de son côté a promis pour bientôt des structures de co-production ouvertes en régions sur l'extérieur. Espérons que FR3 qui a revendiqué d'ailleurs une fonction d'accueil pour les laissés-pour-compte des futures chaînes de l'« Après-Bredin », saura soutenir une production régionale libérée du monopole de FR3.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les marges d'incertitude quant à la « communication à visage régional » sont bien larges. Et ce, d'autant plus qu'au niveau national, le marché ne semble pas sûr. Les industries de programmes, garantes de la viabilité économique des politiques de communication sinon d'un label culturel, ont, elles aussi, été passées au scapel des interventions et des débats. Et personne, candidats aux futures chaînes privées, responsables des chaînes de service public, producteurs audio-visuels ne rayonnait d'optimisme.

Quels marchés ? Quels programmes ?

Curieusement les décisions de libération de fréquences hertziennes du Conseil des Ministres du 31 juillet ont suscité plus d'inquiétude que d'enthousiasme chez les candidats aux télévisions privées. Les candidats présents à Carcans-Maubuisson (P. Crisol de R.A.T.V. (1), P. Barret de Europe 1 — pour une chaîne à vocation musicale — J.P. Hoss de R.M.C. — pour T.M.C. — se sont abrités, pour justifier leur prudence et leurs réserves, derrière les incertitudes juridiques (2), les coûts financiers énormes (et donc les risques) indispensables au démarrage de projets mûris et étudiés depuis pas mal de temps.

L'échelle des coûts de télévision (publiques ou privées) n'est en rien comparable à celle des radios d'où une tout autre problématique de libération de fréquences pour ces nouvelles télévisions que celle portée par les militants des radios associatives, libres.

Aux facteurs d'investissements calculables, coûts de production (discutés vivement bien sûr entre producteurs du service public et les autres), coûts de T.D.F. (très critiqués), il faut intégrer aux scénarios de développements possibles des éléments dont nous n'avons pas l'expérience. Chacun s'accordait pour miser non sur la production mais sur la rentabilisation de la production : l'organisation des programmes. Pour rentabiliser une production il faut la re-diffuser plusieurs fois ; certaines grilles de programmes peuvent s'élaborer, uniquement, à partir de re-diffusions. Mais dès qu'en France les programmes vont effectivement être commercialisés, dès qu'un marché (encore inexistant) va s'organiser, dès que des intermédiaires vont entrer en jeu, les coûts vont augmenter. Pour l'instant, il est impossible de savoir dans quelles proportions. Avec notre seule expérience de service public nous ne connaissons que des pratiques de re-diffusions limitées à toute petite échelle (3).

Il n'y a pas en France de marché de programmes, et aujourd'hui ce sont les Etats-Unis qui font 1/3 du marché mondial. En France, on diffuse de plus en plus de programmes mais on en produit de moins en moins

(1) Réseau Autonome des Télévisions Privées.

(2) Certains articles de la loi de la communication audiovisuelle de 1982 doivent être revus, en particulier l'article 80.

(3) N'oublions pas qu'il faut de plus intégrer le problème de plus en plus complexe des droits d'auteur.

(15 % de productions de fiction en moins pour cette année). Entre 1980 et 1984, la production de programmes diffusée en heures de grande écoute a diminué de 29 %, globalement l'achat de programmes étrangers a augmenté de 60 %. L'exemple toujours avancé est celui de Dallas et de Dynastie achetés pour équilibrer les budgets, à des prix dérisoires aux Etats-Unis pour qui les re-diffusions en France représentent du bénéfice net. Une partie très importante des revenus des majors américains se fait en France.

Là encore les niveaux de réponse sont différents : M. Pomonti (INA) prêche pour un marché de programmes européen et répond au défi américain par le satellite (1), et à un niveau plus national, plus modeste, les pouvoirs publics essaient de leur côté de permettre le développement d'industries de programmes en travaillant sur l'offre et à partir de plusieurs constats :

— ces industries de programmes pour l'instant sont sous-capitalisées : les gros producteurs grandis dans l'ombre du service public qui ont la confiance des chaînes peuvent ficeler des financements par le système des pré-achats mais restent en plein héritage du monopole du service public. Les petits producteurs travaillent au coup par coup et ne peuvent pas compter sur une trésorerie régulière.

— Il faut que les producteurs deviennent de véritables fabricants de programmes et pensent en fonction de programmes et non plus d'« œuvres » invendables.

— Enfin le déséquilibre entre Paris et la Province est bien réel.

Les interventions de l'Etat pour permettre aux producteurs de fabriquer des programmes, en apportant de l'argent frais (par le Fonds de soutien, qui suppose l'assurance préalable de diffusions sur le câble ou une chaîne), des garanties bancaires (IFCIC), les incitations à l'investissement restent insuffisantes de l'aveu même de M. Romain Monnier au regard du soutien de l'Etat dans d'autres secteurs (Sidérurgie, Renault, Marché Agricole). On est loin encore d'une réelle dimension d'industrie de programmes malgré les efforts présents (2), les modalités de travail restent artisanales, et il n'est pas certain que la dérégulation prudente (3) permise par les dernières mesures gouvernementales assure une demande de productions importante capable de constituer ce marché intérieur.

Toutes ces incertitudes expliquent peut-être qu'au moment de franchir la ligne de départ, avec des perspectives de coûts élevés et des règles incertaines pour un marché hypothétique, P. Cristol (R.A.T.V.) (4), fasse preuve d'un réalisme désabusé : RATV prévoit que 21 stations locales peuvent démarrer dès 86, et que c'est seulement en 90 que l'ensemble du

(1) M. POMONTI plaide aussi pour une industrie de matériels : « là encore la dimension européenne est indispensable. C'est un marché de 100 milliards de francs pour la production de 20 millions d'antennes d'ici à 1992 ». Interview dans Libération du 8 août 1985.

(2) Dans un article important daté du 26.9.1985, Libération annonce 13,5 milliards en budget 1986 pour l'audiovisuel ; J.F. LACAN, dans Le Monde du 28.9.1985, résume clairement ce qui est la « panoplie des instruments pour aider l'investissement ».

(3) Le spectre de dérégulation brutale et complète « à l'italienne » hante toujours les esprits. S. Moati faisait remarquer que la lourdeur excessive du système actuel héritée de tant d'années de Monopole du service public le protégeait peut-être d'une dérégulation incontrôlée et rapide.

(4) On pourra lire avec intérêt l'interview de P. Crisol dans Libération du 19 août 1985.

réseau pourra commencer à s'équilibrer grâce à la tête de réseau diffusant de grandes émissions populaires et P. Crisol, pour qui la vocation des stations locales est bien de produire de l'information locale, avoue « les télévisions locales, une par une, on ne peut pas les équilibrer » et qu'il risque de faire une télévision d'accompagnement plutôt pauvre.

Public ? Privé ?

Des appels aux pouvoirs publics pour des règles du jeu claires, pour des mesures permettant des ressources en argent frais (les revendications sur le partage du marché publicitaire dont on sait qu'il n'est pas élastique, sur l'autorisation de passer de la publicité pendant les émissions ont été vives !) mais aussi pour des garde-fou ont été lancés par ceux qui oscillent entre le réalisme économique et le rêve de créativité et de liberté.

Il reste que la télévision de service public va très vite se trouver confrontée à une concurrence inconnue et, que sa vocation de service public risque d'être écrasée par des exigences de viabilité économique redoutables. A ce propos, la fermeté dont a fait preuve F.H. de Virieu (Antenne 2) a été l'objet d'une attention incontestable ; il a rappelé que certaines augmentations du « service public » (timbre, RATP, EDF etc...) avaient multiplié par dix le prix d'un produit là où la redevance de télévision n'était multiplié que par six. C'est pure démagogie, dit-il, de ne pas toucher à la redevance, que le public paie 1 F par jour pour regarder des programmes dont il n'a aucune idée du coût, et que les responsables des chaînes soient contraints à la course à l'audience pour s'assurer la manne publicitaire frise l'absurdité. La nature des recettes budgétaires (redevance ou publicité) est trop différente et leur légitimité contradictoire. Augmentons la redevance comme recette de service public et faisons réellement de la télévision pour tous les publics (y compris pour les publics minoritaires), sans être totalement esclaves des taux d'audience (à l'origine, on le sait, de la concurrence effrénée entre les chaînes et donc de la standardisation des émissions et des programmes actuels).

L'ouverture de nouvelles chaînes peut relancer un vrai débat sur le service public en matière de télévision et ses devoirs (1). Pour l'instant il est évident que les chaînes de service public se débattent dans des contradictions entre une logique commerciale qui risque très vite d'être encore plus impitoyable, et une logique de service du public dans laquelle elles voudraient s'inscrire. Il est évident aussi que ces futures chaînes privées ne semblent pas très sereines à la veille de leur apparition sur nos écrans. Paradoxalement les appels aux pouvoirs publics pour organiser vite ce Far-West se sont multipliés en même temps que ces mêmes pouvoirs publics souhaitaient une ouverture réelle aux initiatives privées et appelaient à la confiance en l'Economie Mixte.

(1) Bizarrement, on rencontre de plus en plus de gens qui évoquent avec nostalgie les grandes heures de l'O.R.T.F. à titre individuel bien sûr, et comme en passant sans insister...

L'Economie Mixte c'est justement la structure choisie pour l'exploitation des réseaux câblés. Là encore, on va le voir, on oscille entre l'appel aux aides de l'Etat, à son arbitrage et la dénonciation du poids toujours déterminant des institutions nationales de tutelle.

Le câble

S'il est une tendance qui se dégage nettement cette année des différents débats sur la communication, c'est le crédo sur le câble. Mr. Schreiner rappelait qu'en ces mêmes lieux il y a un an, personne n'aurait parlé sur le plan câble. Cette année, même si ce n'est pas l'optimisme, on y croit. Les décisions concernant les nouvelles télévisions hertziennes locales ou nationales, comme le projet de canal éducatif et culturel diffusé par satellite ne remettent pas le câble en question « Le paysage audio-visuel français a une cohérence et cette cohérence c'est le câble » affirme calmement le président de la mission. Et sans doute a-t-il raison d'être serein puisque tous les partis, majorité comme opposition, affirment leur croyance en l'avenir du câble. Et même Canal Plus y voit un atout et annonce qu'il a négocié des protocoles pour passer sur les réseaux câblés au fur et à mesure de leur installation.

A Carcans, pour débattre du câble aux côtés des principaux décideurs nationaux (B. Schreiner : mission câble, H. Coquard : chargé de mission au cabinet du Ministre des PTT, N. de Tavernost : de la DGT, étaient présents les responsables régionaux d'administration (Mr. Dumolié Délégué INA région Provence — Côte-d'Azur), de la presse (J.L. Gayan journal Sud-Ouest) les représentants de régies de distribution de programmes et ceux des communes s'engageant dans un processus de câblage.

Des communes et du câble

Les différentes villes représentées à la tribune ont soulevé des problèmes qui leur sont spécifiques, justifié leur décision d'implanter un réseau câblé sur leur territoire mais ont aussi dévoilé des questions de fond qui ne paraissent pas encore résolues et relèvent essentiellement du partage des pouvoirs entre Etat et Collectivités Territoriales, et entre les multiples institutions nationales qui interviennent en ce domaine : DGT (1), TDF (1), Haute Autorité...

— Le représentant de la ville de Marseille considère le câblage comme inévitable « l'inéluctable est atteint dit-il, il faut câbler ». Les études préliminaires sont achevées, la décision de câblage pourrait intervenir fin 85. Mais il s'inquiète du partage des responsabilités entre la SLEC (1) et la DGT dont il considère le pouvoir décisif (2). Certes la décentralisation

(1) DGT : Direction Générale des Télécommunications — TDF : Télé Diffusion France — SLEC : Société Locale d'Exploitation du Câble.

(2) C'est par exemple à la DGT que revient le choix de la technique utilisée : câble coaxial, fibre optique.

en matière de communication a souvent été notée en particulier dans le domaine du câble mais J.J. Gaucher a noté à quel point les élus locaux, faute de formation préalable, faute d'informations, étaient parfois démunis face aux questions techniques et juridiques que soulevait le processus de câblage et aux implications des différents choix à opérer. Et c'est de manière imagée qu'il illustre cette inquiétude « tous les élus ne sont pas préparés à gérer des SLEC, ils ont peur, certains vont botter en touche, et dans ce cas il y aura toujours des gens pour récupérer ! » D'ores et déjà il est vrai que de nombreuses communes envisagent de concéder l'exploitation du câble à des sociétés privées spécialisées, et, alertait-il, « elles peuvent le faire imprudemment ».

— La ville de Bordeaux, représentée par son secrétaire général adjoint Mr. Burgos, envisage elle aussi le câblage de l'agglomération en liaison avec les communes avoisinantes. Ensembles elles ont constitué une association destinée à préfigurer une SLEC. Le résultat des études est attendu pour janvier 85 ce qui pourrait permettre de voir la SLEC se constituer le premier trimestre 1986. Différents partenaires publics et privés ont d'ores et déjà été mobilisés afin d'organiser une programmation expérimentale lors de la foire internationale ce qui fut l'occasion de réunir la presse écrite, l'INA, l'université, l'IUT, des entreprises et TDF et la DGT entre lesquels M. Burgos a cru déceler quelques conflits !

— Parlant de l'expérience de Saint-Quentin en Yvelines, M.F. Simone a fait l'inventaire des difficultés concrètes auxquelles se heurte une commune avec son réseau câblé existant. On sait que Saint-Quentin en Yvelines est une des villes nouvelles câblées dès sa construction. Le câble a donc une existence réelle mais qui laisse apparaître ses limites, il s'agit d'un câblage en îlots, non reliés les uns aux autres et dont les 3/4 ne permettent pas de recevoir Canal Plus. « Le câble a une image défavorable dans le public, la seule issue pour la rendre positive sera d'insister sur l'aspect local des possibilités et de développer d'autres services que la télédistribution, la télématique par exemple ». La télévision locale devra être de bonne qualité... nous aurons à définir ce qui passera sur le câble en étant payant. Si le public reçoit 5 chaînes hertziennes gratuites ce que proposera le câble devra être attractif pour justifier son coût.

— C'est Gilles Vigoureux coordonnateur du projet câble à la ville de Gennevilliers qui a présenté le programme de câblage de sa commune en rappelant les points essentiels des choix opérés :

. Câblage des foyers à 100 % avec un service de base gratuit permettant de distribuer les chaînes de télévision.

. Choix de la fibre optique et utilisation maximale du potentiel de cette technique en développant de nombreux services (télévidéothèque, télésurveillance, services interactifs).

. Préfiguration de ce que pourrait être un canal local avec participation de la population à la programmation et à la réalisation avec l'expérience Télécité 1^{ère}, entreprise par R. Sangla (1).

(1) Sur la politique de Gennevilliers en matière de câble on peut avec intérêt se référer à l'ouvrage du CERIAM « Une autre optique à Gennevilliers » Paris — Edition Ceriam — 1984.

Paradoxalement lors de ce bilan sur « les villes câblées : les premiers pas sur le câble » à l'occasion d'une université d'été qui se tenait en Aquitaine la ville de Biarritz vitrine mondiale de la fibre optique n'était pas présente et nul ne s'en est étonné. Des discussions informelles auprès de « Personnes bien informées » lors des pauses entre « les ateliers » qui succédaient « aux cartes sur tables » et aux « conférences » conduisent à penser que le réseau de Biarritz démarre difficilement malgré la constitution d'un groupe de travail à l'initiative du délégué régional de la mission câble qui avait réuni différents partenaires. La dynamique entreprise n'a pourtant pas abouti dans la concrétisation d'une programmation locale de 6 h quotidienne pendant plusieurs mois. Un réajustement des moyens permet d'envisager un projet plus modeste qui prévoit dès septembre 85 une programmation d'1 h 30 par jour.

L'on sait par ailleurs qu'une association agréée d'Education populaire — Biarritz communication nouvelle — née en 1983 qui souhaitait jouer un rôle d'animation de la vie locale, afin que la population puisse prendre en compte « le fantastique réseau de fibres optiques » a dû abandonner son projet et réorganiser ses activités vers des actions de formation, de recherche, et d'expérimentation sociale plus traditionnelles. De nombreuses municipalités toutes tendances confondues croient en l'avenir du câble et décident d'y investir. A l'heure actuelle 20 ont déjà signé des protocoles d'accord, 30 en sont aux études préliminaires. Les premiers réseaux qui fonctionneront seront ceux de Cergy Pontoise puis Paris, Montpellier et Rennes.

Du câble et des questions

Ainsi le câble démarre, le câble sera viable. Ph. Chauvet (Directeur de la mission) en est convaincu lorsqu'il annonce « si des groupes comme la CGE, la Lyonnaise des Eaux, la Caisse des dépôts, s'engagent à fond et acceptent de perdre 30 à 40 millions de francs par an durant les cinq premières années c'est bien qu'ils sont convaincus de pouvoir rentabiliser ensuite leurs investissements. Ils n'ont pas la réputation d'être des philanthropes.

De ce concert sur l'avenir du câble émergent néanmoins quelques questions qui sont loin d'obtenir, toutes, des réponses en l'état actuel des choses.

.Le retard tout d'abord : le plan câble a pris du retard par rapport aux prévisions a rappelé M. Le Gayan du journal Sud-Ouest qui a aussi mentionné les virages dans la politique de la DGT.

Certes mais ce retard sera rapidement rattrapé prévoit M. de Tavernost de la DGT qui annonce : 750 000 prises raccordables fin 86.

1,8 millions fin 87

3,1 millions fin 88

et s'il fallait encore une preuve de son engagement dans le plan câble il annonce que le montant actuel des investissements de la DGT est de 1,34 milliards de F. (hors Biarritz) et que ce montant sera porté à 2,8 milliards en 86.

. Autre interrogation posée par des participants : le câble sera-t-il réparti de manière plus démocratique que le réseau hertzien ?

Oui disent certains qui comptent sur cette technique pour diffuser des programmes sur des territoires qui ne seront pas couverts par les télévisions locales hertziennes. Car les télévisions locales hertziennes seront les télévisions des citadins, et encore ne sont-elles pas envisageables dans toutes les agglomérations urbaines (une cinquantaine au maximum).

Le câble peut sans doute proposer une chaîne locale à davantage de communes mais il s'arrêtera lui aussi aux frontières du monde rural. « La mise en route du plan câble est inéluctable pour les zones urbaines, mais nous avons des problèmes pour le rural » reconnaît le Directeur de la mission.

Télévision hertzienne ou câble, au regard de la communication la France va avancer à deux vitesses.

Le câble peut-il favoriser la décentralisation de la communication en restituant en ce domaine le pouvoir aux collectivités territoriales ?

Oui disent ceux qui constatent, et ils s'en réjouissent, qu'une SLEC doit être présidée par un élu local.

C'est illusoire, alertent certains autres qui insistent sur l'absence de compétence des élus en ce domaine et sur les tentations de concéder l'exploitation à des spécialistes pour gérer le réseau : où l'on reparle de la CGE, de la Compagnie Lyonnaise des Eaux, de la Caisse des dépôts.

C'est ainsi que la Lyonnaise des Eaux compte bien développer ses capacités d'intervention « d'une filiale commune d'assistance et de conseil aux SLEC... dans les domaines de la publicité, de la formation du personnel et de la promotion commerciale... elle sera chargée de négocier avec les chaînes et éditeurs de programmes français et étrangers » (1).

La question se pose de savoir si les collectivités locales vont rester maîtresses des SLEC lorsqu'elles auront donné concession à un opérateur privilégié.

— Le câble peut-il développer la communication sociale et l'information locale ?

Oui disent les optimistes qui plaident pour des chaînes locales, des programmations locales où les préoccupations de la populations seraient prises en compte, où l'on puiserait dans le fonds des régies locales de distribution, où l'on ferait appel aux produits associatifs et indépendants.

Ce n'est pas si évident rétorque par exemple M. Vigoureux au nom de Gennevilliers « on peut parler décentralisation et tenir un langage social de bon aloi ici, mais les décisions de programmes et d'économie sont prises à un autre niveau, on a largement entendu parler des grands groupes qui trustent les industries de programme. »

Le partage des pouvoirs

Plusieurs questions ont tourné autour du partage des décisions entre les collectivités territoriales et l'Etat en matière de politique du câble.

— On sait que les municipalités n'ont pas le choix des équipements installés, la décision restant à la DGT.

(1) Voir courrier de la Culture et de la Communication. N° 23 du 2/7 au 2/9 1985.

— La SLEC a compétence sur la télédistribution, mais détient-elle pour autant un monopole qui l'autorise à refuser le dépôt d'une chaîne sur un canal disponible ?

Il semble que, dans ce genre de litige, ce soit la Haute Autorité qui soit amenée à arbitrer afin que soit respecté le pluralisme et qu'aucune chaîne ne soit exclue pour des raisons peu explicites.

— C'est la DGT qui garde la compétence sur les services. Et quand on se souvient que les services sont l'un des atouts principaux pour l'équilibre économique du réseau câblé on mesure à quel point des conflits vont pouvoir naître entre SLEC et DGT. Le chargé de mission au cabinet du Ministre des PTT est formel : « ainsi que le prévoit la loi, la télédistribution relève de ressort exclusif des SLEC, mais cette exclusivité n'existe pas pour les autres services ».

Les règles de distribution

Les programmes du câble furent longuement débattus autour de la notion de marché économique « qui naît mais dont on ne sait pas ce qu'il sera ». A. Donzel a présenté la Régie Culture, Régie de distribution mise en place par le Ministère de la Culture. Cette Régie présente un catalogue de 150 titres sélectionnés parmi les 100 heures annuelles de programmes et les produits par le Ministère et l'INA et diffusés une seule fois sur les chaînes.

Il s'agit pour la Régie Culture de rendre les produits disponibles, les dupliquer, régler les problèmes de commercialisation.

A l'heure actuelle les recettes sont symboliques et ne représentent que les ventes dans le cadre des préfigurations.

La Régie Culture compte voir des débouchés se faire jour avec le démarrage de la chaîne éducative et culturelle mais elle souhaite éviter le « ghetto » dans la programmation de ces émissions culturelles, aussi s'oriente-t-elle vers les réseaux câblés en ayant signé une convention avec la mission câble.

La Régie Sud, née à Marseille à la suite du travail du délégué régional de l'INA opte pour un catalogue thématique de 150 heures centré sur la Méditerranée, c'est-à-dire comportant aussi bien des produits régionaux, — la région semblant prometteuse en matière de programmes que des produits étrangers.

La régie Sud-Ouest impulsée par le CREPAC est présentée par Marcel Desvergne comme « la plus petite des petites régies ». Elle propose en un catalogue de 50 heures ce qu'il y a de meilleur en Aquitaine. Avec l'aide de la mission câble et du conseil Régional, elle compte jouer à la fois sur la particularité du local — voire le folklorique — (vin et tauromachie) s'ouvrir vers l'Espagne et l'Amérique du Sud et s'articuler avec l'échelon National de la Ligue en proposant des programmes sur les activités scientifiques, les émissions pour les jeunes et le sport.

Qu'elles soient petites, ou petites parmi les petites, les régies présentes se sont inquiétées de la place qu'elles allaient obtenir sur un marché non défini mais dont on sent bien qu'il sera dominé par les grandes industries de programmes dont certaines ont d'ailleurs déjà contacté la mission câble.

Devant ces interrogations pour ne pas dire ce désarroi, Ph. Chauvet tentait de résumer l'évolution de ces régies et d'orienter leurs interventions futures.

Révolue est l'époque de l'interventionnisme de la mission câble qui consistait dans un premier temps à collecter les produits, éditer un catalogue comme outil commercial et rechercher les premières commandes. On arrive maintenant à un temps de la réalité du marché, la mission aura à jouer un rôle d'accompagnement et de conseil.

Ph. Chauvet a listé les choix auxquels se voient confrontées les petites régies.

— Faut-il vendre produit par produit ou des « paquets » garantissant par exemple X heures de programmes par semaine pendant un certain temps. « Le problème de la régie est alors de trouver un éditeur qui va apporter une commande lourde et régulière. Il ne faut pas se cacher que c'est un montage financier et partenarial complexe » ?

— Faut-il vendre des produits bruts ou « habillés » présentés, liés les uns aux autres sur un même thème ?

— Faut-il se regrouper entre régies pour être en mesure de fournir des programmes organisés en soirées entières ? Le rôle de la régie de distribution s'apparenterait alors davantage à celui de l'éditeur.

A d'autres stades économiques des entreprises proposent à la mission câble des « services programmés », qui sont quasiment des chaînes. Ont été évoqués :

— Le regroupement gamma/AFP/Le Monde qui propose un service programme sur l'information et l'actualité ; le regroupement ACT, Média média, média des 3 mondes qui propose un service programmé sur l'interculturel, Nathan, qui lui, propose des jeux et des programmes éducatifs... et d'autres.

Quelles stratégies peuvent adopter les petites régies associatives impulsées, soutenues par l'administration face aux sociétés privées ayant déjà une solide antériorité ? Cela revient à se demander quel rôle joueront les petites structures, dans un marché qui en sera un — c'est sûr — a-t-on entendu répété sur tous les tons, mais qui se développera à un rythme absolument imprévisible même sous les plus prospectifs des participants, « car rappelait le Directeur de la Mission Câble s'il y a marché il y a risque ! » Nul doute que les petites régies comme le secteur associatif représenté à Carcans l'ont bien senti.

Et l'Education Populaire ?

On reproche souvent aux Associations d'entrer à reculons dans ce monde de la Communication. Il est vrai que le secteur associatif et d'éducation populaire a campé longtemps sur des positions de méfiance, voire de contestation militante, en face de la télévision et des mass-média. Maintenus sur des espaces antagonistes par un usage de l'audio-visuel réservé à la communication entre petits groupes (vidéo-animation) on a une expression plus franchement militante et marginalisée, les acteurs du monde associatif semblent chercher leur niveau d'intervention.

S'ils prennent acte de l'ouverture de nouveaux créneaux audio-visuels, de l'abandon du monopole de l'Etat, s'ils partagent avec d'autres les espoirs dans les effets supposés de la décentralisation ; s'ils sont attentifs à l'impact des nouvelles technologies, il n'en reste pas moins que leur intégration à ce paysage audio-visuel ne peut se faire en dehors d'une ligne économique qu'il leur reste à définir et à expérimenter avec précautions, tant les risques de dérapage sont grandes.

Au cours de cette Université d'Eté, on a un peu laissé de côté les problèmes de représentation du monde associatif dans les instances décisionnelles des politiques nationales (ou décentralisées) de la Communication. On a noté cependant que l'intégration du Ministère de la Jeunesse et des Sports à la mission câble depuis 1985 et la présence de M. Elie Leport, Chef du Bureau de la Communication sociale de ce même Ministère comme intervenant dans les débats marquaient une évolution. S. Mascret (directeur de l'Agence Nationale de la Communication de la Ligue) s'est quelque peu démarqué de la politique ministérielle en présentant un projet de communication globale qui prendrait appui sur le réseau interne de la Ligue. Il a de plus vivement défendu l'autonomie du secteur associatif vis-à-vis de l'Etat et des pouvoirs publics et un dialogue a été ouvert : dialogue discussion entre E. Le Port, S. Mascret, F. Rabate (chercheur à l'IDATE), R. Godard (OROLEIS — Paris), Cl. Latreille (Biarritz — Communication Nouvelle) et D. Fournier (nouveau Directeur des programmes à FR3-Aquitaine), ponctué par des interventions multiples de la salle et des questions exigeantes de M. Eimer.

Le débat, de fait, s'est très vite cristallisé autour de l'enjeu que représentaient les nouvelles pratiques de communication des acteurs de la vie associative au sein d'un espace local, confrontés aux pratiques d'autres acteurs locaux. F. Rabaté après avoir rappelé les risques de confiscation des réseaux de communication par les élus locaux, les risques aussi de reproduction des élites maîtrisant ces réseaux, se demandait, en reprenant les propos d'A. Briole (chercheur à l'IDATE) (1), si le modèle hérité de l'expérience de gestion tripartite (2) des Ateliers de Communication Sociale n'offrait pas « une chance d'introduire une dynamique du local » et ne préparait pas l'émergence « d'une nouvelle gestion de l'institutionnel au sein de l'espace local » ?

Le nombre de questions soulevées, l'imprécision des réponses apportées, l'intensité des débats, tout cela a montré à quel point les risques de fracture au sein du secteur associatif sont possibles. A quel prix en effet, acquérir une légitimité sociale, institutionnelle et technique ? Peut-on répondre aux sollicitations du discours d'Etat en acceptant d'émarger économiquement à seule fin d'assumer une viabilité budgétaire acquise sans le recours traditionnel aux subventions, mais sans pour autant se vouer à la recherche du profit ? A qui se vendre ? Aux administrations et aux

(1) Dans *Le Monde Aujourd'hui* daté des 25-26 août 1985.

(2) *Fédérations — élus locaux — agents de l'Etat*. Ainsi, si le Ministère de la Jeunesse et des Sports soutient les Ateliers de la Communication Sociale, il n'en a pas forcément l'initiative.

institutions ? Avec quelle marge de réelle indépendance ? Au secteur privé marchand ? Que devient alors la spécificité des associations ? Comment s'inscrire comme véritable médiateur local au plus près des réalités sociales et en même temps obtenir une reconnaissance sociale de sa compétence de professionnel de l'audio-visuel ? Les ajustements sont souvent difficiles et ne vont pas toujours semble-t-il sans contradictions avec la vocation initiale de ce secteur. L'intervention vigoureuse de B. Wicher allait dans ce sens ; « jusqu'où est-il possible de se compromettre sans que le secteur associatif perde son identité ? »

Questions d'autant plus difficiles que l'entrée dans la logique de production ou de diffusion si elle se fait obligatoirement à une échelle économique nouvelle pour les associations, ne se fait pas sur le seul espace local ni toujours dans un projet de communication sociale. Pour l'instant, les stratégies de l'Education Populaire apparaissent encore comme quasi inexistantes, divergentes voire éclatées.

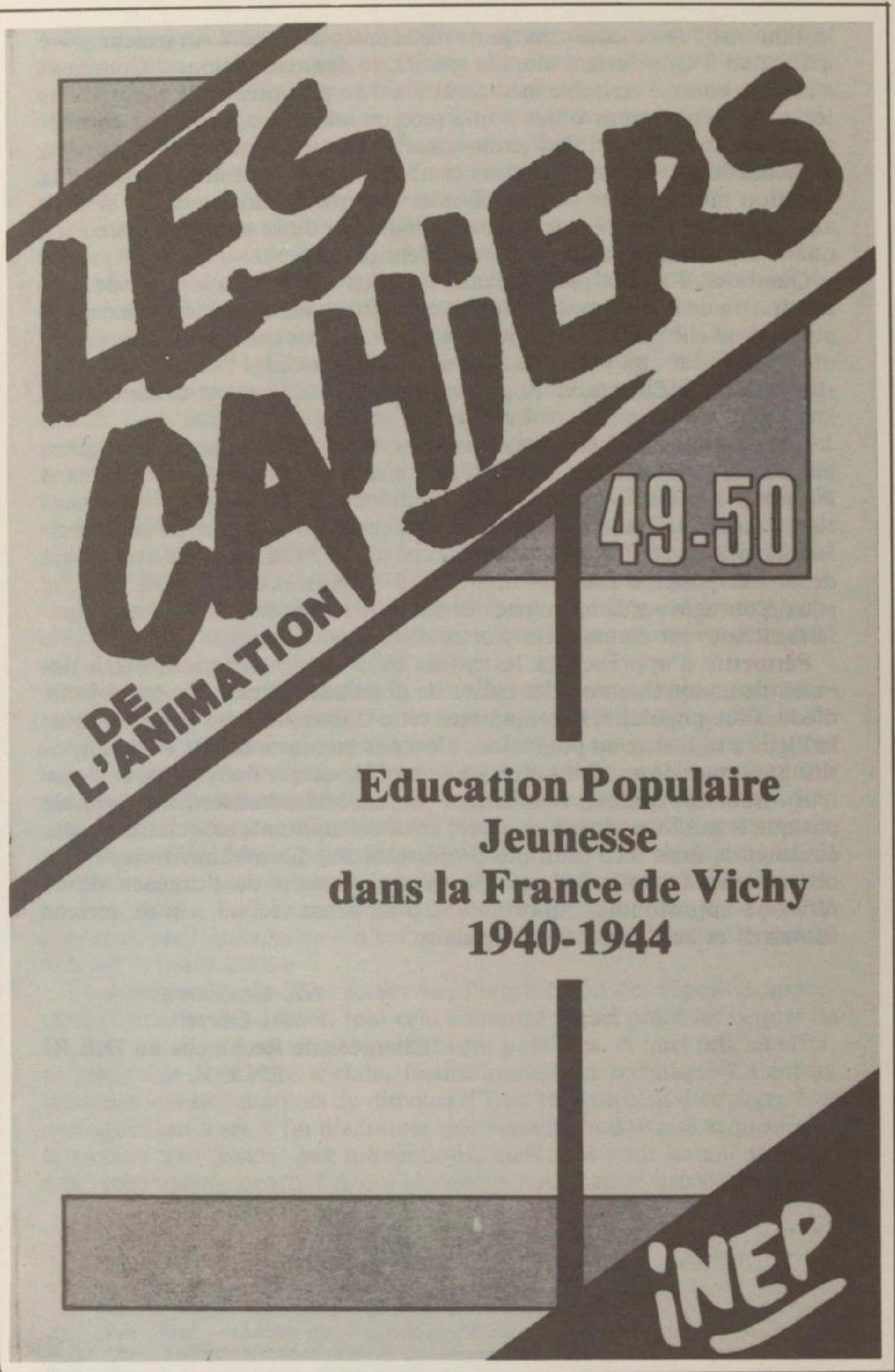
On a par ailleurs l'impression que les choix politiques, économiques, industriels en matière de communication se préparent et se décident dans le champ clos des « spécialistes » : technocrates, professionnels, financiers : dans quelle mesure les usagers de ces futurs réseaux de communication sont-ils réellement informés, consultés ? On aimerait qu'un vrai débat soit possible entre les multiples décideurs et les citoyens quelque peu découragés par la technicité des discours ou par des rivalités qui apparaissent souvent comme très électoralistes.

Permettre d'appréhender les enjeux de la communication, offrir des outils de compréhension des prises de décisions devrait être un objectif d'éducation populaire. En organisant cette Université d'été ouverte à tous, la Ligue a su mettre au point — ce n'est pas un mince mérite — un dispositif important de sensibilisation à une problématique nouvelle pour le secteur associatif. Malheureusement, à Carcans-Maubuisson, il ne semble pas que le public majoritaire ait été celui des militants associatifs ou des éducateurs, mais bien celui des professionnels, des administrations, des observateurs : confirmation, s'il en était besoin de l'urgence d'une réflexion approfondie, importante et d'un débat réel au sein du secteur associatif et de l'Education Populaire.

Ch. de Linares

A. Oberti

Chargées de Recherche au D.E.R.
I.N.E.P.



La communication sociale :

Un enjeu vital pour les associations

Hervé Collet

DANS un pays démocratique comme le nôtre, la communication constitue un enjeu politique, social, culturel et économique évident. Quelles que soient les dénominations qu'elle prend (publicité, relations publiques, journalisme...), elle intéresse au premier chef tous les pouvoirs institués : les partis, les administrations, les syndicats, les entreprises, les églises, sans compter les milieux professionnels de l'information.

Ces pouvoirs ont, avec des fortunes diverses selon les époques et les domaines d'intervention, largement utilisé les moyens politiques, juridiques, financiers ou statutaires, dont ils disposaient pour influencer, voire façonner l'opinion publique dans un sens favorable à leurs intérêts, au risque parfois d'entacher la crédibilité de leurs messages.

A force de servir à des usages multiples, les terminologies employées en matière de communication commencent à s'user et l'on assiste régulièrement soit à l'émergence de nouveaux concepts, soit à l'appropriation de termes moins chargés affectivement, comme pour se refaire une virginité.

C'est le cas, semble-t-il, de la communication sociale. Tout se passe comme si, depuis quelques temps, cette notion donnait à un certain nombre de systèmes de communication l'occasion de moderniser leur « look ». L'Eglise catholique, depuis Vatican II — comme l'a fait ressortir le professeur Devèze — développe une politique de communication sociale plutôt que de laisser planer sur elle des soupçons de prosélytisme. Pour éviter d'être taxés de propagande ou d'endoctrinement, les partis politiques se mettent à la communication sociale. Les employeurs y viennent également, à mesure que le terme de « relations sociales dans l'entreprise » prend des relents de paternalisme. Les milieux de l'information eux-mêmes, gagnés par la mode, ne voient aucun inconvénient à utiliser le terme de communication sociale, d'abord parce qu'il a été introduit dans la loi sur l'audiovisuel, et ensuite parce que, en y réfléchissant, toute communication est forcément sociale...

C'est ainsi que, petit à petit, la communication sociale en est venue à tout désigner et donc à ne plus rien dire de précis. Il apparaît nécessaire, à l'évidence, de clarifier cette notion, avant de voir quel rôle les associations jouent dans ce domaine.

**RENCONTRES INTERNATIONALES
DE LA COMMUNICATION SOCIALE**
Pont-à-Mousson — 24-25-26 juin 1985

L'idée de départ qu'avait eue l'ASTEC de permettre des rencontres, voire des confrontations entre grandes entreprises, associations, administrations et universités était plutôt intéressante. En effet, si l'usage du mot « communication » est en inflation galopante, si l'expression « communication sociale » (dont on a appris de la bouche de Monsieur Devèze qu'elle était née lors des travaux de Vatican II pour permettre à l'Eglise Catholique d'échapper à l'infamie du prosélytisme ou de la propagande), circule un peu partout affectée d'un coefficient plus ou moins fort de légitimité, on n'en sait guère plus sur ce que signifie pour les uns et pour les autres ce terme, ni les enjeux et les stratégies auxquels peut renvoyer la communication sociale. Et sur ce point là, à Pont-à-Mousson, on ne peut pas dire qu'on ait beaucoup avancé : il n'y a eu de fait ni vraies rencontres (sauf individuelles bien sûr, on a même vu des cadres d'entreprises fascinés par des producteurs associatifs), ni confrontations : les entreprises se demandaient bien ce qu'elles faisaient là et creusaient des problématiques bien éloignées de celles de la Mission Cable ou de l'INA, les universitaires étaient peu écoutés et les divers représentants des associations, de plus en plus poussés à s'inscrire dans le champ économique, ne savaient plus très bien si la « communication sociale » était une pratique encore conviviale ou individuelle, (au titre de médiateur d'un groupe social), si elle se vendait (à qui et à quel prix), ou n'était qu'une fiction destinée à regrouper des participants venus parfois de très loin (comme cet animateur d'une télévision communautaire québécoise qui avait traversé l'Océan pour présenter des produits devant un atelier de trois personnes !).

Curieusement, l'expérience de télévision locale menée à cette occasion, à Montigny-les-Metz est restée un peu à la marge du Colloque alors que bien des participants auraient aimé rencontrer l'équipe de ce travail de communication sociale en train de se faire (P. Tredez, Y. Le Mazzec, J. Pigeon, etc...) discuter plus longuement des émissions dont on n'a pu avoir qu'un très court aperçu. Par ailleurs, la destabilisation (violente) opérée par les interventions vigoureuses (qualifiées d'anti-démocratiques ou de terroristes par les uns ou les autres) de l'équipe de Télé-Alphonse Jouis (1) n'était pas sans intérêt pour l'observateur. Elles témoignaient de par sa violence même, de l'exclusion totale des usagers dans le grand débat de la communication, et de la force réelle d'un micro-mouvement comme celui-ci, capable pour l'instant de déborder l'appareil socio-culturel, les différentes administrations

et institutions. Malgré toutes les ambiguïtés (réelles !), les risques (de poujadisme ou de récupération rapide) de ce genre d'expérience, il ne faudrait pas trop ignorer que des poussées de fièvre constituent parfois de précieux indices pour diagnostiquer un mal latent dans un corps social pour lequel on peaufine des projets de communication sans le prendre tout entier en compte.

Il reste à souligner quand même que dans les ateliers, on a vu quelque fois de bien beaux produits et que c'est là aussi que parfois les réelles questions ont émergé. On y a discuté de l'entrée périlleuse du secteur associatif dans la logique économique du champ de la communication, des difficultés à se définir et à se situer dans ce champ sans perdre tout à fait son identité, ni se résigner à être exclu des modes d'expression dominants (écrits ou audio-visuels) de cette société spectaculaire.

Hervé Collet de la Fonda, a été le seul à la tribune à avoir tenté de définir ce que pouvait être la notion de « communication sociale » pour un militant du monde associatif. C'est pourquoi il nous a semblé intéressant de lui laisser la parole et de publier sa communication.

Ch. de Linares

(1) *Télé-Alphonse Jouis a été créée par A. Quincampoix. Ce dernier, simple citoyen, a câblé à Aubervilliers son HLM et installé un micro système de rediffusion d'émissions des chaînes publiques et de petites productions internes. Il voulait dit-il « rétablir des liens entre les gens » et ne pas se laisser « envahir par des émissions étrangères ou des émissions qui ne nous concernent pas ».*

Une définition sélective

Pour nous, la communication sociale est l'occasion que se donne la société civile de permettre à ses diverses composantes de dialoguer entre elles. C'est la possibilité ouverte à tout citoyen ou groupe de citoyens d'entrer librement en contact avec n'importe quel autre citoyen ou groupe de citoyens.

Quand les acteurs de la vie sociale sont engagés dans une relation de proximité, la communication peut se réaliser en direct, sans intermédiaire, ou avec des médiateurs qui sont à leur service (pour exemple, des interprètes du dialogue sont éloignés physiquement ou moralement, la communication est amenée à emprunter une forme médiatique.

Le recours à des systèmes organisés de communication, notamment ceux qui sont qualifiés « de masse », est rempli d'aléas pour le citoyen ordinaire. Les systèmes sont soigneusement codifiés et verrouillés soit par la société globale, soit par des pouvoirs constitués qui ont intérêt à contrôler l'expression sociale. Il faut maîtriser le langage médiatique et franchir des obstacles financiers, juridiques et institutionnels souvent insurmontables. Enfin, la majeure partie des dispositifs d'information fonctionnent à sens unique et n'ont aucune interactivité.

Qu'elle soit directe ou médiatisée, la communication sociale présente les caractéristiques suivantes :

- . elle considère le destinataire d'un message comme un partenaire capable d'autonomie et non comme un récepteur passif et malléable à volonté ;
- . elle instaure un véritable dialogue, à égalité de moyens et de possibilités d'expression ;
- . elle donne à chaque interlocuteur la latitude de répondre d'une manière qui ne soit pas pré-conditionnée par l'émetteur, le transmetteur, le médiateur ou le support de communication ;
- . elle ne privilégie pas l'information descendante (du sommet de la hiérarchie vers la base), mais facilite l'information ascendante et surtout la relation transversale, en ne suivant pas obligatoirement des circuits institutionnels.

Nous avons conscience que cette définition présente un caractère sélectif. Mais c'est à ce prix qu'elle pourra désigner une réalité sociale originale.

La vie associative est en elle-même un système de communication sociale

Dans ce contexte, la vie associative joue un rôle essentiel, mais qui n'est pas dépourvu d'ambiguïtés.

La vie associative, tout d'abord, peut être considérée comme constituant en elle-même un système de communication sociale. Une association, en effet, est une forme d'organisation sociale qui permet à une personne isolée ou à un groupe d'entrer en contact avec d'autres personnes ou d'autres groupes sur une base affinitaire, pour échanger des services ou concrétiser un projet. Les rencontres qu'elle permet ou suscite sont

des occasions de dialogue et de convivialité dont on mesure encore mal la portée. Comment, en effet, analyser le formidable potentiel de relations que représentent quelque 500.000 associations permettant à leurs membres de mettre en commun leurs connaissances, leurs énergies, leurs moyens pour des projets les plus divers ?

La plupart de ces associations présentent un caractère local. Leurs membres ont donc la possibilité de se rencontrer physiquement, d'instaurer un dialogue direct. La qualité de la relation dépend de facteurs divers que les chercheurs en psychologie sociale et en sociologie des organisations commencent à peine à explorer. Le caractère démocratique du fonctionnement, le degré de responsabilité dont dispose chaque membre, l'usage que les dirigeants font de leurs pouvoirs, jouent un rôle évident dans l'émergence d'une véritable communication sociale, telle que nous l'avons définie. A cet égard, la vie associative est capable, comme toute institution humaine, du meilleur et du pire. Fondée sur une base affinitaire, l'association a une vocation particulière à favoriser le dialogue. Elle peut être une source prodigieuse d'innovation sociale. Elle peut également s'institutionnaliser, se rigidifier et pratiquer elle aussi la langue de bois.

En tant que système de communication interne à un groupe social déterminé, la vie associative développe des caractéristiques spécifiques que les sciences humaines gagneraient à étudier. S'agissant de communautés fondées sur le principe du bénévolat et de l'affinité, les connotations affectives sont souvent très fortes. La codification des messages est très marquée par l'objet social de l'association, ce qui se trahit souvent par un jargon plus ou moins compréhensible des non-initiés. La communication, surtout, emprunte des supports et des circuits connus des sociologues, mais peu familiers aux spécialistes de l'information médiatique. C'est le bouche à oreille, propice aux rumeurs, c'est la réunion sous toutes ses formes : rencontre spontanée au café ou à la sortie de la messe, atelier culturel, match, séance de répétition, bal, concert, meeting, kermesse, etc. Le bulletin interne lui-même, bien que revêtant une forme classique de communication, obéit à des lois différentes de celles du journalisme, sauf quand ce support d'information veut se conformer à la réglementation sur la presse, ce qui ne se fait pas toujours sans mal.

La faiblesse de la vie associative en tant que support de communication sociale réside dans l'atomisation des dispositifs qu'elle constitue. Même si l'on peut repérer ici ou là des filières, représentées par des fédérations ou des unions d'associations, des centres de support technique ou des maisons d'associations, les réseaux qu'elles constituent ne sont pas, ou mal, interconnectés. On rencontre, pour utiliser le langage audiovisuel, des incompatibilités, que ce soit sur le plan du codage ou des circuits. Mais des progrès notables sont observables depuis quelques années dans ce domaine : à l'échelon départemental, régional et national, les relations interassociatives se multiplient. La création récente du Conseil National de la vie associative est un symbole particulièrement marquant de cet essai de concertation.

Des obstacles à la communication médiatique

Bien que constituant un système de communication spécifique, la vie associative a également recours, et de plus en plus, aux systèmes de communication plus classiques, et en particulier les « mass media ». Elle le fait tout d'abord parce qu'elle prend conscience qu'elle ne peut pas s'enfermer dans un ghetto. Elle le fait ensuite, parce qu'elle a besoin, pour se développer, pour se faire entendre de l'opinion publique, de passer de l'ère du tam-tam à celui des techniques de communication les plus modernes.

A cet égard, le secteur associatif se heurte à plusieurs obstacles :

- . L'accès aux mass media coûte cher. Même dans le cas d'information « gratuite » (presse écrite ou radiotélévisée, panneaux d'affichage « libre », etc), des règles juridiques ou des impossibilités pratiques viennent souvent limiter l'expression des associations. Celles qui ressortissent à ce qu'on appelle l'économie sociale peuvent se tirer d'affaire en répercutant leurs investissements en matière de publicité ou de relations publiques dans le prix des services qu'elles rendent aux usagers, quand c'est possible. Les autres, et notamment celles qui présentent un caractère d'intérêt général, doivent faire appel au sponsoring ou au mécénat, qu'il vienne des entreprises, de l'Etat, ou des collectivités locales.
- . Les responsables d'associations, surtout ceux qui sont bénévoles — mais les professionnels sont souvent dans le même cas — maîtrisent mal les techniques d'information et connaissent peu les milieux professionnels de la communication. Les besoins de formation dans ce domaine sont fabuleux. Mais ils ne sont pas actuellement solvables. On peut espérer que le Fonds national pour le développement de la vie associative, récemment créé, jouera un rôle moteur à cet égard. Signalons cependant l'effort réalisé dans ce domaine par les Ateliers de communication sociale mis en place à l'initiative du Ministère de la Jeunesse et des Sports, en lien avec les collectivités locales et les fédérations associatives.
- . La production associative, notamment en matière audiovisuelle, est encore limitée et ses performances ne sont pas toujours à la hauteur des attentes du public. Les équipements professionnels sont inaccessibles et les centres de ressources spécialement destinés au secteur associatif sont encore rares, malgré un très net effort réalisé par certaines collectivités territoriales. Mais au-delà des problèmes matériels, l'enjeu de la création audiovisuelle associative est de trouver un créneau spécifique, d'inventer des produits de qualité, qui plaisent au public tout en sauvegardant l'originalité du message des associations.
- . Il ne faudrait pas non plus minimiser l'obstacle intellectuel que représente, pour le secteur associatif, l'obligation de passer par des systèmes méthodologiques qui lui sont fondamentalement étrangers. Il n'existe pas, actuellement, en France une science générale de la communication qui permettrait aux institutions sociales de tous ordres, d'éviter de passer par des concepts, des méthodes, des circuits générés par le secteur marchand pour ses besoins spécifiques. Je citerai

le marketing, la publicité, les relations publiques et même le secteur de la presse, qui monopolisent depuis des lustres les efforts de recherche et de formation, qu'ils soient d'origine publique ou privée. Le cas de la presse associative, que je connais plus particulièrement, en est un vivant exemple.

Et pourtant, des atouts précieux

Malgré ces handicaps, la vie associative recèle des atouts précieux pour favoriser une communication originale et de qualité :

- . Tout d'abord, la vie associative constitue un formidable laboratoire d'innovation culturelle et sociale. Certes, toutes les associations ne sont pas animées d'un esprit de création et de changement. Mais sur les quelques 500.000 associations fonctionnant actuellement en France, un nombre considérable d'entre elles procèdent quotidiennement à des expérimentations qui préfigurent la civilisation de demain. Leurs découvertes concernent au plus haut point le public. Les journalistes d'ailleurs ne s'y trompent point quand ils mettent en valeur telle ou telle innovation associative, reprise souvent par la suite par les pouvoirs publics. Le problème réside surtout dans la détection de ces expérimentations et il faut saluer, au passage, le rôle que joue à cet égard le Centre d'information sur les innovations sociales.
- . Ensuite, le secteur associatif est en mesure de renouveler les modes d'expression qui véhiculent les media classiques. Je prendrai deux exemples historiques :
 - La presse « underground », même si elle n'a pas toujours utilisé le support juridique de la loi de 1901, a engendré des formules journalistiques qui font la fortune de périodiques tels que Libération ou Actuel. La presse associative, de par sa souplesse de fonctionnement, et pour peu que l'on s'intéresse de plus près à ses productions, peut constituer un intéressant laboratoire d'essai pour l'information écrite.
 - Les radios locales ont incontestablement renouvelé le genre radiophonique, même si, après leur reconnaissance officielle, les média institutionnels ont largement dépassé leurs inspirateurs, aussi bien sur le plan de la forme que du contenu des messages.
- . Enfin, la communication associative passe souvent par des supports, des média, des circuits dont la portée gagnerait à être davantage mesurée et prise en compte par les décideurs institutionnels. Outre les activités traditionnelles que constituent les réunions ou les rencontres statutaires, les distributions de tracts, les affichages (« sauvages » ou non), il faut souligner la multiplication des défilés dans la rue, des meetings monstres, des « sit-in » et autres manifestations de masse qui présentent la caractéristique d'être à la fois des occasions de communication sociale directe et des événements susceptibles de servir de base à une communication médiatique. Que l'on pense à l'impact qu'ont pu avoir, chacun dans son genre, et quelle que soit l'opinion qu'on en ait, le défilé du 24 juin 1984 de l'enseignement privé et le concert du 15 juin 1985 du collectif « touche pas à mon pote ».

Pour une stratégie de promotion de la communication associative

Si le secteur associatif veut enrichir sa communication interne et prendre la place qui lui revient dans la communication médiatique, il apparaît nécessaire de mettre en œuvre une véritable stratégie de promotion qui pourrait emprunter les formes suivantes :

- . poursuivre l'effort d'interconnexion amorcé par le secteur associatif, de manière à constituer un réseau de communication sociale opérationnel, dans le respect des différences.
- . Elaborer une théorie et une méthodologie de la communication adaptées à la vie associative et, d'une manière plus générale, au secteur non marchand. Cela passe par une recherche et une expérimentation aussi bien au niveau universitaire que dans la pratique militante.
- . Recenser les ressources existantes du secteur associatif en matière de communication : presse associative, radios locales, télématique associative, réseaux divers.
- . Créer des moyens de production nouveaux, et coordonner l'utilisation des moyens existants : centres de ressources audiovisuels, instituts de formation, ateliers de production, agences de relations publiques, centrales de diffusion, etc.
- . Favoriser la création audiovisuelle associative, par un système d'avances sur projet analogue à ce qui fonctionne dans le domaine du cinéma.
- . Développer l'accès des productions associatives aux systèmes de communication médiatique, soit par l'insertion dans les programmes existants, soit par l'ouverture de créneaux spécifiques (cas, par exemple, du magazine « Oser », coproduit par la FONDA et FR3). Il est en particulier urgent que la vie associative soit insérée dans le plan câble et dans les plans télématiques.
- . Donner, enfin, droit de cité au secteur associatif dans toutes les instances statutaires qui ont trait à la communication : Carrefour International de la Communication, Conseil d'Administration des chaînes de télévision, Commission paritaire, des publications et Agences de presse, etc...

Pour relever le défi de la communication sociale, le secteur associatif devra réunir trois conditions essentielles :

- Renforcer le dialogue social dans ses propres rangs,
- Développer ses potentialités de création et d'innovation,
- Unir ses efforts pour constituer lui-même un réseau de communication original.

C'est à ce prix que la vie associative pourra jouer un rôle moteur dans l'avènement d'une véritable démocratie d'expression, de participation et de convivialité.

Hervé Collet,

Rédacteur en chef de la Revue de l'U.F.C.V., rapporteur de la commission « associations et communication » de la FONDA

Le chef « scout de France » : l'ordre ou la société 1920-1960

Christian Guérin

LE mot chef, sauf dans certaines locutions, est en passe de tomber en désuétude. On lui préfère aujourd'hui « gestionnaire » ou « responsable », « manager » ou « leader », sans que ces termes proposent une équivalence satisfaisante, d'où leur prolifération. Dans un domaine surtout, celui de l'enfance et des mouvements de jeunesse, il a été banni au profit d'« éducateur ». Dans l'entre-deux-guerres, ce mot, et les représentations riches et complexes qu'il cristallisait, furent hautement revendiqués, dans ce domaine, par le scoutisme, et particulièrement par le scoutisme catholique. Or, tandis que semblait s'estomper l'obsession d'une fraction de la société française pour eux, mot et représentation ne devaient pas franchir, chez les scouts de France, le cap des années cinquante, pourquoi ?

Le modèle du chevalier

Chevalier de l'Ordre Scout au service de Dieu et de la France : s'il fallait caractériser d'une phrase le chef « scout de France » des années vingt et trente celle-ci aurait l'avantage de contracter un ensemble de représentations que le père Jacques Sevin va largement contribuer à faire naître. Jacques Sevin : au travers de ses multiples activités au sein du scoutisme catholique naissant il est en effet artisan privilégié, le forgeron de tout ce que l'association va attribuer de puissance à ce qui se rattache au mot chef.

Et d'abord le contexte : 1918-1920. L'Eglise catholique de France prend le train du scoutisme en marche. Méfiance vis-à-vis de cette invention anglo-saxonne. Méfiance vis-à-vis de ses premières applications nationales, laïques ou protestantes. Pourtant, une partie de la hiérarchie, une partie du clergé sont parfaitement conscients que les temps, dès avant 14, ont commencé à changer dans le domaine de l'enfance comme ailleurs. Situation aggravée par le manque de cadres, d'adultes dévoués et convaincus, décimés par les combats ; la paix revenue, qui va prendre en charge une jeunesse qui risque d'être livrée à elle-même dans un monde où la montée du laïcisme fait peser la menace de la deschristianisation ? Il y a urgence.

Peut-être faut-il trouver ici l'explication de la rapide acceptation de la jeune association des scouts de France — montée par une poignée de laïcs et de prêtres clairvoyants — par l'Eglise de France, puis de son soutien enthousiaste par le Vatican, après quelques combats d'arrière-garde. Le fait est que le succès fut rapide.

Il ne faut cependant pas se tromper. Dans le constat que dresse le père Doncoeur, une figure de premier plan de l'Action catholique de la jeunesse de France, « la reconstruction spirituelle du pays : les scouts de France » (1), dans le regard que portèrent après coup Van Effenterre (« Le scoutisme avait quelque chose d'une croisade » (2)) ou Peyrade, notant « une inquiétante pénurie de cadres » (3), il y a moins le souci de toute une jeunesse, impossible à embrasser, que celui d'en dégager une élite.

Le chevalier comme modèle de chef, après la réflexion de la fin du XIX^e siècle, consacrée, par exemple, par Marc Sangnier et le Sillon au sein duquel la référence est explicite, se trouvait à la croisée des exigences. Il fallait faire vite et frapper fort : déjà les scouts unionistes et les éclaireurs de France s'étaient emparés du thème. Jacques Sevin va s'employer à le rendre à ses origines.

On pourrait multiplier les textes où il jette les bases de l'idéologie scout catholique du chef. L'un deux le résume (4) : « Montalembert jadis, écrit-il en une phrase célèbre, opposait aux fils de croisés les fils de Voltaire ». Tout est là : d'un côté « le serment du chevalier, ratifié par les rites liturgiques » qui unifiait « toutes les énergies de l'âme et du corps » au service de Dieu et de son Evangile ; de l'autre « dans notre société moderne, le laïcisme au fond des âmes » qui « multiplie les démarcations ». Démarcations : le laïcisme fragmente la vie, même celle du croyant, en zone sacrées et profanes. L'unité en Dieu est perdue, que « les escoutes » selon Froissart auront pour tâche de rétablir car « l'Eglise au temps de la chevalerie, régnait au nom même de la juridiction morale sur l'homme tout entier ». La ligne directrice est tracée. D'autres la préciseront, la prolongeront.

D'autres ? Hyacinthe Marechal, par exemple, qui sera l'un des successeurs du chanoine Cornette, premier aumônier national. Dans son ouvrage « Scouts de France et Ordre Chrétien », il définira, et avec netteté, la forme que doit prendre le tout nouveau et jeune fer-de-lance de l'Eglise : « une organisation parfaitement hiérarchisée et adaptée à souhait aux aspirations et aux besoins de ceux qui en font partie : voilà l'ordre. C'est dans ce sens qu'on a parlé d'Ordre Romain, d'Ordre de Chevalerie. C'est dans ce sens aussi que nous parlons d'Ordre Scout » (5). Ordre scout, donc au service d'un Ordre Chrétien à restaurer le titre du livre le dit assez. Ainsi comme le note Réginald Heret : « Voilà comment le XX^e siècle, avec sa chevalerie renaissante, rejoint le XIII^e siècle et les nobles gestes des derniers croisés. » (6).

La scène est dressée. Réginald Heret va y introduire le personnage qui y prend toute sa dimension, qui, sans ce qui l'entoure, n'aurait même aucun sens : le chef Heret, ancien aumônier d'un patronage du Havre, connaît bien sa jeunesse. De même qu'il connaît bien Thomas d'Aquin, patron de son ancienne paroisse. Ce sera donc à la lumière et sous l'autorité théologique de l'auteur des « Sommes » que, commentant la Loi Scoute, il pourra esquisser la silhouette du chef : « Il est le Chef, écrit-il. Il est

celui qui est à la tête (...). Le Chef est plus haut, il voit plus loin ». « C'est lui qu'on suit » (7). Presque tautologique, sa définition de l'image ne se discute pas : elle est donnée de par la nature du rôle : « Les Chefs par leur vocation meuvent les inférieurs en vertu de l'autorité divine qui l'a réglé ainsi » (8). Chef de droit divin, donc. Quant aux inférieurs, il s'agit ici des enfants, face auxquels le Chef n'a qu'un devoir : « Il considère ces petits comme des jeunes plantes pleines de germes et de promesses, mais qu'il faut émonder afin que les pousses gourmandes et désordonnées ne prennent point toute la sève. » (9).

« Jardinier au sécateur », « au tuteur », le chef taille et redresse pour révéler l'essentiel chez l'enfant, avant de le guider sur la voie tracée plus haut : le combat pour la restauration de l'Ordre Chrétien.

La restauration de l'Ordre Chrétien

Cependant, le Chef est plus que cela : « Un chef c'est l'interprète d'une loi ; mais c'est aussi une loi vivante » (10) ainsi que l'affirme un Monseigneur Lavarenne. Conscience agissante, le Chef ne doit pas seulement émonder, il doit aussi et surtout convaincre : « Ce n'est pas la force (...) qui fonde l'autorité car la force ne peut rien sur les consciences » (11).

Où l'on en revient à ce fonde l'autorité. Ici, deux conceptions divergent : celle du père Heret, qui veut qu'infériorité et supériorité soient de Dieu, l'autorité naturelle découlent de cette dychotomie ; celle de Mgr Lavarenne, beaucoup plus subtile, qui veut dire que l'autorité ne se fonde pas sur une supériorité, même décrétée par Dieu, mais se légitime en lui : elle est donnée dans un cas, elle se gagne ou se perd dans l'autre, selon le mérite aux yeux de Dieu. D'où la possibilité de l'élection du chef, politique ou éducatif, Dieu mettant son sceau sur une décision qui atteste de la valeur de l'investi. Ainsi, le principe de Baden Powell qui voulait que les garçons éduassent les garçons est-il respecté. Le chef, de base au moins est dans la conception de Monseigneur Lavarenne un « primus inter pares » auquel on obéira d'autant plus qu'il sera aimé et respecté.

Cette contribution à la représentation du Chef Scout, que ce soit le jeune Chef de patrouille ou l'adulte Chef de troupe, est très intéressante car OUVVERTE. Cependant elle permet de poser une épineuse question : le chef peut-il être mauvais ? Oui répondra un aumônier, René Marot, en énumérant quelques-unes des raisons pour lesquelles le chef PEUT le devenir : ambition, orgueil, égoïsme, perte de l'esprit de sacrifice, jouissance du commandement quand tout chef est d'abord là pour *servir*, un maître mot. Au fond, est posée la question du libre arbitre. René Marot la balaie du revers d'un sophisme, toujours en style direct, sur le ton confidentiel, impérieux et bénin du directeur de conscience : « Je n'aime pas beaucoup qu'on se croit trop libre (...) parce que (cela va te paraître extraordinaire), quand on fait ce qu'on veut, on ne veut pas ce qu'on fait. Et ne pas vouloir ce qu'on fait, c'est n'être pas libre au sens le plus noble du mot. Etre libre vraiment, c'est en effet, vouloir ce que Dieu veut » (12).

Mais comment savoir, comment juger de ce que Dieu veut ? Mgr Lavarenne va répondre à cette question par le biais révélateur, de l'éventuelle

nécessité de la désobéissance, qu'il envisage ainsi : « Il n'est permis de désobéir, à une autorité inférieure, que pour mieux obéir à une autorité supérieure. Car il y a une hiérarchie des autorités, au sommet de laquelle pour nous catholiques, il y a l'autorité de l'Eglise qui, dans l'ordre de la pensée est infaillible et, dans l'ordre de l'action toujours garantie par Dieu. » (13). Conclusion ? Être libre c'est vouloir ce que l'Eglise veut, puisqu'elle est l'interprète unique et fidèle d'En Haut. Ainsi, le Chef, JEUNE ou NON, assujetti à l'autorité ecclésiastique, ne voit légitimer son pouvoir d'origine divine en droit que s'il entre dans le plan de restauration de l'Ordre Chrétien.

Allons plus loin. Le Chef scout de France des années 20 et 30 ne se comprend que PAR cette volonté de restaurer l'Ordre Chrétien, sans lequel il ne serait rien. Le Chef scout est alors absolument indissociable d'une représentation globale du monde, souvent latente, idéal social et but à atteindre. « Le Chef c'est le point de départ de toute l'activité organique du groupe » (14) écrit encore Mgr Lavarenne. Au-delà de la silhouette du Chef, c'est donc l'image médiévale de la Société comme CORPS -organique-qui se profile. Du corps de la chrétienté, complet et harmonieux, uni en et par Dieu ; Oui, unicité organique en Dieu, mais unicité perdue, unicité à retrouver. Voilà l'horizon du Chef scout de France de cette époque, Nouveau Croisé, et en deçà de lui, de tout scout. Combien par-delà les siècles, cette pensée s'enracine dans l'idéologie médiévale elle-même, combien elle est en réaction, une réaction radicale, contre son époque, on le mesure enfin : croisé ou fils de Voltaire : il n'y a en effet, pas d'alternative pour le chef scout de France.

Le grand jeu et la valeur du chef

Cela dit, comment toute cette construction idéologique se traduit sur le plan pratique ? Car enfin, le scoutisme, c'est d'abord une pédagogie, l'éducation du garçon par le garçon, comme le rappelle Pierre Boyet (15). Il faut donc réarticuler objectif et méthode, compte tenu de la spécificité du premier dans le scoutisme catholique. La question est donc pour le Chef de laisser assez de latitude à ses jeunes subordonnés pour qu'ils intériorisent par eux-mêmes l'objectif — et donc la représentation — visé. La première pierre de l'édifice pratique sera donc une certaine délégation de pouvoir, comme l'indique Georges Tisserand en citant le général Game-lin : « Si le chef doit savoir, et, dans une certaine mesure, savoir faire, en tout cas savoir faire faire (...) dans bien des cas il lui faut et c'est parfois le plus difficile, savoir ne rien faire. » (16). Sur ces fondations, s'édifie le jeu scout, élément fondamental, dont Pierre Delsuc, pour les Scouts de France sera le théoricien le plus complet. Le but ici, selon lui, est de « s'emparer sans coup férir de ce cercle intime du garçon où il se réfugie si volontiers » (17) qu'est son imaginaire. « Nous allons donc organiser un grand jeu, le jeu scout (...) ce jeu n'aura pas de fin » (18). Mais la question qui se pose alors est celle de l'espace à laisser à l'enfant, par le Chef, et celle de ses limites. Sur ce terrain, le jeune joueur, même au sein de la patrouille, sera seul, et ses limites — la règle du jeu — seront la Loi

scoute qui n'est « qu'une émanation de l'autorité du Chef », et qui « ne fonctionne que sous sa responsabilité » (19).

Tout cela remet-il en cause la définition de l'autorité du Chef ? En aucune façon. Il y a le principe fondateur, il y a le cadre et les règles d'application. Le Chef, en pratique, est un arbitre. C'est aussi un modèle. Modèle de vertu chrétienne, on l'a vu chez Mgr Lavarenne. C'est enfin un symbole : symbole de l'Ordre, qu'il incarne et auquel il introduit, symbole du Christ, aussi. C'est pourquoi on doit le respecter, pour l'Ordre qu'il incarne, et l'aimer, pour la part divine de son rôle. Et en retour, le chef aimera autant qu'il commandera. Intrication de devoirs respectifs qui, pour le Chef, se cristallisera dans le maître mot : servir. Où l'on retrouve la représentation idéale, héritée du Moyen-Age, de la Chrétienté et du monde confondus. Si l'on peut dire que le scoutisme catholique fut totalitaire, c'est bien dans le sens précis de sa totale cohérence.

« Modèle », « Symbole », ces qualités essentielles du Chef furent vulgarisées par une multitudes d'œuvres de fiction : scenettes, fables, histoires et bientôt romans. Il fallait que l'enfant baignât constamment dans cet univers idéologique mis à sa mesure. Les chansons jouèrent ici un rôle de premier plan : puisque le scout était joyeux, selon sa loi, ne devait-il pas en effet chanter sans cesse ? mais chanter n'est jamais innocent. Que l'on en juge par ce petit hymne enfantin à la gloire du premier « Chef Scout » : « L'Général de Maud'huy » :

« Soldat de vieille roche
Joyeux et débrouillard
Sans peur et sans reproche
C'est un nouveau Bayard
Aussi sans défaillance
Amis ressemblons-lui
Au premier Scout de France
L'Général de Maud'huy » (20)

Tout y est concentré : tradition militaire et aristocratique ; vertus simples et viriles : la fermeté, la joie, la débrouillardise, le courage et la pureté, l'essence chevaleresque, la prééminence. Nouveau Baden Powell, national et catholique, Maud'huy, au service de la cause, est tout aussi présent au scout dans ses chants de marche ou de veillée que ses chefs immédiats, jeune chef de patrouille ou chef de troupe.

L'imaginaire du chef et la société concrète

Il va de soi qu'un tel ensemble de représentations emboîtées, qu'un tel projet qui, sans être politicien, n'en était pas moins politique, et que la mise en pratique que nous avons brièvement esquissée ne pouvaient manquer de susciter oppositions, critiques, et accusations. Deux de celles-ci furent particulièrement portées par les détracteurs de l'association.

La première consista à dénoncer à l'époque le scoutisme catholique comme le lieu des retrouvailles du sabre et du goupillon, dont l'image du Chef constituait un symbole commode. A titre d'exemple, citons le n° 13 (juin 1933) des « Cahiers du contre-enseignement prolétarien » qui se

contenta de citer abondamment le « Chef scout », général de Salins, montrant comment le scoutisme catholique constituait, y compris légalement, une excellente préparation militaire. Mais les Cahiers eussent pu polémiquer en rapportant d'autres prises de position en ce sens, comme celle de Georges Tisserand lui-même dans : « le service du Soldat » (21). De fait, si l'on peut rencontrer bien des encouragements prodigués aux scouts, et particulièrement aux jeunes chefs, élites d'une élite, à devenir chef d'entreprise, il n'en manque pas qui les poussent dans la voie de la prêtrise, du missionnariat ou de la carrière militaire. Du reste n'était-ce pas le premier niveau du projet scout de France, que de former les cadres qui manquent au pays ? Faut-il pour autant en conclure que le Chef Scout était formé au moule du clérical-militarisme ? Malgré l'uniforme, un certain vocabulaire, l'omniprésence de prêtres et de généraux, ce n'est pas aussi simple. Rappelons par exemple, avec Pierre Bovet, que le choix de l'uniforme — entre autres — répondait à une analyse psychologique des « instincts » de l'enfance et des moyens de les analyser, très répandu à une époque où la société TOUTE ENTIÈRE restait imprégnée des souvenirs si douloureux de la guerre encore proche. D'où la présence de modèles de chef comme Louis Lyautey — loué sur un modèle lyrique dans « Le Scout » — qui sera président d'honneur de l'Association à partir de 1927. Mais les articles ne manquent pas, dans « Le Chef » comme ailleurs, qui mettent en garde sans ambiguïté contre l'usage des méthodes d'entraînement comme le drill ; du reste, il n'est qu'à rappeler l'essence du projet scout de France tel qu'il se manifeste dans la représentation du Chef pour trancher : le scoutisme catholique ne sera jamais une organisation paramilitaire pour jeunes. L'armée pourra être l'une des inspiratrices d'un « esprit » mais rien de plus. Quant au cléricalisme... tout dépend de la définition que l'on donne du mot. Contentons-nous de remarquer que si des prêtres furent à la base du mouvement puis présents en tant que conseillers dans leur rôle d'aumôniers, la responsabilité resta toujours, en dernière instance, aux laïcs ; il faut aussi se souvenir que le scoutisme catholique naquit de l'inadaptation grandissante des patronages, qui, eux, consacraient la toute puissance — ennuyeuse aux dires de certains, pourtant très pieux — du clergé.

Postérieure à la période seconde accusation, porte sur le fait que l'association aurait favorisé le ralliement de jeunes à la figure du Chef qu'incarnait Philippe Pétain, certains allant même jusqu'à avancer qu'elle aurait été une pépinière de « collabos », voire de nazillons.

Sur ce dernier point, il faut être net. Certains ralliements individuels — là comme ailleurs... — ne valent pas pour l'organisation toute entière. Quant à la possible collusion idéologique... Quel rapport peut-il y avoir entre le nichéisme de bazar, le néopaganisme, la violence mégalomane, la statolâtrie du nazisme et l'idéal passéiste, pétri d'honneur, de probité, de dévouement et de dévotion aristocratiques du scoutisme de France d'alors ? Ni dans l'idéologie ni dans l'image du Chef il n'existe de point de contact, sauf en ce qui concerne l'anticommunisme. Quelque fort qu'il fût, on peut cependant être sûr qu'il ne put qu'en des cas trop particuliers prévaloir sur les raisons d'une hostilité, au moins, d'une haine, au plus, pour susciter une quelconque sympathie. Le fait que l'on parle de Chef chez les — Hitlerjungend — et chez les scouts n'est vraiment pas un argument !

Il n'en reste pas moins que de nombreux éléments plaident en faveur de l'idée que le scoutisme catholique n'ait pas été insensible à la personne autant qu'aux projets de Philippe Pétain. Des liens personnels existant entre le vieux maréchal et certains hauts responsables — Laporte du Theil ou Laffont — à la similitude de certains propos ; de la proximité avérée du GQG scout d'avant guerre avec l'extrême droite et les ligues — cf. « *Le Chef* » de mai-juin 1924 ou « *Le Scout* » de février 1934... — aux idéaux proclamés, les points de convergence sont nombreux. Cependant se posa pour les scouts de France le même dilemme — pour des raisons très proches — que pour les conservateurs nationalistes : que choisir de la Patrie, terre de la tradition, incarnée par son vieux chef qui, avec obstination, la compromet au fur et à mesure que les mois passent, ou de la Nation, terre de naissance et du peuple, de surcroît de mieux en mieux incarnée, elle aussi, par une autre figure de Chef ? Que certains, surtout en contact avec l'ennemi en zone Nord, derrière Pierre Delsuc, aient pu, nombreux, choisir la seconde montre assez l'ambiguïté des représentations de l'association, qui n'interdit pas le choix. Pourtant, ce choix qui devait se révéler le bon, marquait la fin d'une époque.

La débâcle du pétainisme emporta avec elle les assises où reposaient les représentations de l'association, sans que ces dernières s'en trouvassent immédiatement remises en cause. Car c'était tout ce que le pétainisme avait de haine de la ville, de la laïcité, de la démocratie et, même si cela peut paraître paradoxal à certains, d'un type de capitalisme — et qui se retrouvait dans le rêve de l'Ordre Scout et de l'Ordre Chrétien — qui révélait son obsolescence. Le rêve de l'Ordre s'évanouissait, et le Chef restait en quelque sorte suspendu au-dessus du vide. Pouvait-on en effet penser le Chef scout dans la Civitas Dei, la Cité de Dieu sur terre, telle qu'on en avait édifié l'image au temps des premières cathédrales, et qui s'était transmise, dans l'imaginaire collectif d'une partie de l'Eglise de France, de plus en plus coupée du réel, depuis lors ?

Certes, on ne prit pas conscience tout de suite que ce rêve, usé jusqu'à la trame, quoiqu'on eut essayé de le rénover, s'était déchiré. Georges Duby, dans son remarquable ouvrage sur l'imaginaire du féodalisme, nous indique qu'en 1951 un de Torquat y croyait encore, qui écrivait : « *Notre beau métier de soldat* », suivi d'un « *Essai de portrait moral du Chef* ». Pourtant, même si l'ouvrage de Pierre Goutel, écrit en 1946, y baigne encore, n'y trouve-t-on pas cette remarque, teintée d'une nostalgie bien significative : « Mgr Terrier montrait, dans une conférence récente, les contrastes étonnants que présentait l'homme médiéval. La foi et la grâce de Dieu maintenaient, comme un bel attelage, ses forces vives en synergie. Depuis, l'harmonie a été rompue (...). L'homme en est sorti disloqué ». (22). Et avec lui, c'est le corps organique de la chrétienté, ce corps rêvé dont la hiérarchie des Chefs, à chaque niveau, et sous la tutelle de l'Eglise (l'âme) était le système nerveux faisant agir la masse du peuple, qui s'est disloqué. Après 1950, toute référence à l'Ordre Chrétien s'estompe puis disparaît. On comprendra que la référence même à la chevalerie se transforme donc, devenue ainsi inopérante, privée de ses racines. Avec le rêve, c'est bien, répétons-le, tout l'arrière-plan d'un projet plus ou moins avoué, idéologique et politique, qui s'efface.

Après le recul du temps, et de qui n'a pas connu cette époque, c'est pourtant l'extraordinaire force de résistance de tout cet édifice qui frappe. Sans doute s'explique-t-elle par la ténacité méthodique et farouche d'une volonté de le rendre à nouveau réel. Mais le scoutisme n'eut pas même duré 10 ans si cette ténacité n'avait pas su trouver aussi, dans l'intensité d'une conviction et d'une foi, quelques passésistes qu'elles eussent été, l'INTELLIGENCE PRAGMATIQUE de son temps, le chemin des cœurs et DES TÊTES des garçons d'alors. Nul doute que la représentation du chef scout, qui participait du rêve et de la réalité, n'ait été à la croisée d'un projet passésiste et de cette intelligence-là, de cette attention aux aspirations contradictoires d'une époque indécise, qui recherchait peut-être dans la figure symbolique de père ou de frère aîné qu'incarne le chef scout, avec son nimbe archaïque, une sécurité que l'évolution des choses rendit somme toute quelque peu illusoire... On ne saisisait rien de la lente mutation du scoutisme après 1945 si l'on oubliait cette intelligence-là, qui avait compris par exemple, que l'idée de hiérarchie ne serait pas acceptée des garçons sans l'existence d'une COMMUNAUTÉ dont l'âme serait la FRATERNITÉ. Georges Tisserand écrivait-il : « Fraternité n'exclut pas virilité, fermeté. Fraternité n'exclut pas respect et obéissance » (22) (on pourrait ajouter : élitisme), il n'en continuait pas moins : « Le scoutisme c'est l'effort constant contre l'égoïsme et les castes pour l'entraide et la réalisation d'une grande fraternité » (23). Otez des esprits le rêve hiérarchique, reste dans le cœur le souvenir du fraternel. Combien d'évolutions apparemment invraisemblables entre 1965 et 1970 ne s'expliquent-elles pas ici ? Le pragmatisme n'a pu sauver une idéologie du scoutisme catholique mais il a sauvé l'association. En saisissant les aspirations des jeunes générations — même pour les employer à son grand-œuvre rêvé — les chefs scouts d'avant-guerre contribuaient à ne pas résumer leur pratique à ce rêve qu'on leur avait à eux-mêmes inculqué ; ils préparaient donc l'avenir sans s'en rendre toujours compte, un avenir qu'ils ne sauront d'ailleurs pas tous reconnaître ni admettre.

Le renouvellement des représentations et l'identité du mouvement

N'allons pas imaginer en effet que la transition fut aisée. Il fallut d'abord du temps pour que la conscience qu'une page avait été irrémédiablement tournée se fasse jour. Il en fallut aussi pour qu'un nouveau projet vienne combler un vide. Dans l'intervalle, on se contenta et ce ne fut pas simple, de réajuster les vieilles images en prenant pour premier ce qui ne l'était pas, en croyant que le trouble venait d'un style démodé quand il s'agissait de toute autre chose. L'image du chef et tous les éléments qui la constituait furent principalement touchés par cette volonté de rénovation, qui ne fit que jeter un voile sur leur redéfinition en profondeur. Pendant quinze ans, le scoutisme dut donc traverser une période contradictoire où l'ancien qui se perd et le nouveau qui se cherche, se heurtèrent, se décomposèrent et se recomposèrent face à face, l'un dans l'autre et tour à tour. Période de confusions, de malaises, période d'invoca-

tions et de conjurations spectaculaires, période de transformation d'abord silencieuses.

De tous ceux qui se trouvèrent impliqués dans cette période délicate, Michel Menu, commissaire de la branche éclaireur jusqu'en 1956, fut justement l'un des artisans malheureux d'une tentative d'adaptation, qui échoua, parce qu'elle était superficielle. Fidèle aux fondements traditionnels de la représentation du Chef, et du scoutisme d'une façon générale, servi par un style « coup de poing » d'une brutalité ou d'un lyrisme parfois suprenants, il travailla dès les lendemains de la Libération à renouveler les mythes fondateurs, contribuant à créer, là où les « Chevaliers de France » n'avait eu avant guerre qu'un modeste succès, une élite dans l'élite qui ne pouvait qu'être un vivier pour des chefs « à la page ». Son projet fut enteriné. En juin 1949, naissaient les Raiders Scouts : « Le Raider est une chevalerie de tous les temps, de Saint Louis à de Foucault, de Roland à Wingate (25). ».

Wingate ? Jeune général britannique de 39 ans qui, à la tête de commandos, avait lancé des raids, dont l'un décisif, en 1944, contre les japonais, est le modèle autour duquel pivote la représentation nouvelle du chef. D'autres figures complètent la silhouette : Charles de Foucault, bien sûr, mais aussi Cordier — un chef pilote d'Air France entré à Citeaux après 8.000 heures de vol, Hussenot, également un autre pilote, d'essai celui-là, mort en service en juin 1951. Ainsi, pour répondre aux sollicitations de l'époque, le scout nouvelle formule — et le Chef, a fortiori — doit-il réaliser l'idéal d'un héroïsme moderne : pilotage, mécanique, navigation, radioémission, parachutisme, judo sont au programme de leur formation, et la valeur du scout se manifeste au monde par le bérêt vert et l'insigne — croix potencée sur bouée aîlée, très « commando aéro-naval ». Les raiders deviennent ainsi l'horizon de tout chef de base.

Les multiples raisons qui justifient ce renouvellement — il ne saurait être en fait question de réforme — sont encore à déterminer dans le détail, mais leur assise commune est une saisie violemment angoissée de l'époque. Menu l'exprime dans un texte qui vaudrait d'être lu in extenso : « on nous roule, on nous bouffe, on nous crève, et les devantures des ministères ne volent pas en éclat (...). Bien sûr l'ère des rats a comencé » (26). Pour le commissaire national comme pour tous ceux qui lui ont emboîté le pas, « la trouille a joué et a gagné » (27).

Cette philippique ardente ne pouvait déboucher par conséquent que sur des mises en demeure non moins ardentes. Aux scouts en général : « marcher devant ! toujours devant ! » ou encore : « Rester debout quand les autres s'assoient. Sourire quand ils serrrent les dents. Donner sa flotte quand ils ont soif, et son cœur quand ils n'en ont pas », etc... (28). Puis aux chefs, après qu'un certain « Michel » (Menu probablement), ait rappelé dans « *Le Chef* » que « *le monde n'est conquis que par les Chefs. C'est une race* » (29) : « Educateurs vous êtes au fondement même du monde. Que rien ne puisse vous en distraire, pas même le vent de panique qui fait sécher les autres » (30).

Derrière ce lyrisme, un mot rôde, on le sent bien : démission. Le mot est fort, et l'analyse qu'il cristallise probablement injuste. Et pourtant, inlassablement, Menu va chercher à la traquer. Dans la médiocrité de certains chefs qui viennent « Construire du neuf avec du vieux » (31) — mais

n'est-ce pas ce que fait sans se rendre compte Menu lui-même — alors qu'il faut « savoir ce qu'il est le plus difficile d'apprendre : l'invraisemblable, l'insensé, la folie » (32) afin de parvenir à « changer le monde » (33). A l'inverse, certains chefs, qui auront peut-être trop bien entendu le conseil, sombrent dans le « ridicule » contre lequel Menu mobilise sa verve la plus féroce, dressant un florilège d'absurdités, telles les charivari des soirs de camp ou les totémisations brutales : « de grâce, conclut-il alors, qu'on n'accoutume pas les gosses à ces facéties diaboliques de névrosés » (34). Et l'ennemi ne paraît pas être intérieur seulement. « *Le Chef* » tirera à boulets rouges contre le cinéma démobilisateur, quand ce n'est pas contre une « gent féminine » de plus en plus... envahissante : « Une fille suffit à mobiliser celui qui gouvernait trente ados » (35). Et « Michel » de railler, pédagogie active oblige, un de ses amis, « Marc », coupable d'avoir déserté et menti pour les beaux yeux de sa... « Tante Eugénie », qu'il aura été rejoindre, comme tout le monde, « à la mouton » (sic).

Au-delà de tout cela, que comprendre ? Que le scoutisme se trouve confronté à un double problème. Celui de l'encadrement d'abord : ce n'est pas nouveau, mais cela semble plus grave. On recrute de moins en moins bien parce que les sollicitations extérieures arrachent les grands adolescents au scoutisme. Celui de la mutation accélérées de l'époque, ensuite, de la vague démographique qui enfle dès 1950 chez les jeunes que l'association touche traditionnellement, à partir de sept ans, jusqu'à l'entrée dans la société de consommation sous l'influence américaine, en passant par la lente libération des mœurs. Si la mutation des valeurs de la société française de l'entre-deux guerres était encore assez ambiguë pour laisser prise au projet du scoutisme catholique d'alors, et entraîner des jeunes derrière son idéal de restauration, ce n'est pas le cas après 1950. Tout a craqué, et l'on ne s'y retrouve plus. C'est d'autant plus grave que le renouvellement des mythes que propose Menu avec une foi fiévreuse est un leurre dangereux. Conquête, héroïsme, clame-t-il, soit. Mais le parachutisme ou la transmission radio, le judo ou le motocyclisme, pour quoi faire ? Wingate à la rigueur, mais pour quelle jungle birmane ?

Ce que savaient Sévin, et ses contivateurs — au moins confusément, à travers leur formation de clercs modernes — c'était à quelle cohérence ils renvoyaient en choisissant la chevalerie pour modèle, ce que Goutel rappelait encore. Chevalerie et Ordre Chrétien, rêve et réalité ne faisaient qu'un. Appeler un jeune scout, mieux encore, un jeune Chef à devenir un chevalier à l'ancienne — qu'importaient les détails vestimentaires — revenait à lui faire épouser un monde disparu. C'était un horizon, l'horizon d'une Eglise séparée de l'Etat, nostalgique du temps où elle régnait sur le monde. Menu, malgré toute sa foi de laïc, pouvait-il saisir tout cela ? Engagé jeune dans sa lutte, en a-t-il eu le temps ? Bien sûr, il se réfère à la chevalerie, mais qu'est-elle pour lui ? Un « esprit » d'un côté. Un ensemble de comportements qui commencent à faire « kitch » de l'autre. Voulant rajeunir le modèle en sauvant l'esprit, mettant en avant des hommes sans doute remarquables, il n'exalte rien d'autre que des chefs appartenant à une société aux multiples « démarcations » (Sévin), aux membres « disloqués » (Gouttel). Désirant sauver l'essentiel, il le perd. Douze ans après la Libération, l'aumônier national de Metz Noblat ne s'y trompera pas, en s'adressant aux Chefs « nouvelle formule » : Vous comprenez

mal pourquoi des anciens tiennent tant à la chevalerie et à son halo folklorique : ils en ont tiré le meilleur de leur jeunesse. Mais sachez que la filiation est authentique » (36). Une étrange nostalgie flotte sur ces lignes ; c'est qu'en 1957, on ne comprend plus la référence à la chevalerie. Retiré depuis quelques mois, Menu en a pourtant consacré, maintenant une apparence qui renouvelée, n'a pas d'horizon véritable.

Du chevalier à l'éducateur d'élite

Sa tentative s'accompagnait pourtant d'une intuition. « La mission de chef (...) est éducative », signalait aussi l'opuscule : « *la formation des Chefs* ». « Il ne s'agit plus seulement de conduire des hommes, mais de leur donner les moyens (...) de se préparer utilement à servir la communauté sociale, familiale et nationale » (37). Et Menu lui-même a parlé d'éducateurs. Service de la communauté... Educateurs... Des mots que l'on rencontre certes entre 1920 et 1945, mais leur contenu latent est en train de glisser, signe d'une transformation dont Marcel Denis Forestier, aumônier national de l'après guerre témoigne aussi. Soucieux d'accompagner l'œuvre de Menu, il n'en va pas moins la dépasser, en jetant les bases d'une redéfinition radicale des représentations du Chef qui se réalisera bien après lui.

C'est en fait à un renversement d'optique que procède M.D. Forestier sans en mesurer sans doute la portée. S'il sait toujours reconnaître une « loi naturelle » dans la hiérarchie des sociétés de jeunes — les bandes — et s'il assigne au scoutisme catholique la tâche d'utiliser cette loi pour faire du chef « naturel » un chef scout, il n'en dénonce pas moins « les grosses pattes » du chef qui « viennent déranger ce jeu subtil des virtualités secrètes », et « la substitution continuelle de la personnalité du chef à celle des garçons ». C'est l'exact contrepied de la métaphore du jardinier au sécateur que développait Réginald Héret, 23 ans plus tôt, et cela suppose non seulement une complète révision des rapports d'autorité et d'obéissance (le chef apprend à vivre plus qu'il ne commande, il gouverne donc) mais encore une brusque remise en cause de la fonction elle-même : « la fonction du chef, en dehors de toute technique spéciale, a pour seule mission de CRÉER l'unité et d'assurer le fonctionnement de l'organisation destinée à une action définie » (39). Le Chef, pris sous cet angle, se voit donc amené d'abord à prendre en compte l'enfant pour lui-même, et non en tant qu'élément à initier à une hiérarchie, pour l'apprentissage de l'acte du commandement-obéissance en soi ; ensuite à devenir, suivant en cela les thèses de l'ingénieur Henri Fayol évoquées par Forestier, l'administrateur des compétences de ses subordonnées en fonction d'un objectif immédiat. Et il n'est pas indifférent que ce renversement d'optique, qui ouvre l'ère de l'éducateur-gestionnaire-animateur et augure de la réforme de 1964, se produise en 1952, à un moment où s'achève la reconstruction, où commence la croissance. Il faut cependant insister encore : si rupture il y a, personne ne la prend encore pour ce qu'elle est, à commencer par Forestier lui-même qui l'enrobe de références à Ferdinand Foch ou Arthur Guyot de Salins en affirmant que le chef doit toujours demeurer

rer « Chef de Guerre et Chef de la prière, Chef de travail et Chef de l'Oraison. » (40).

Les représentations du Chef se trouvent donc écartelées quand l'attelage est sensé tirer dans le même sens. « Raider, Go ». C'est la devise de la nouvelle élite qui rêve combat et sacrifice, et plus encore des Chefs raiders, considérés au superlatifs comme les meilleurs d'entre les meilleurs d'entre les bons. D'un côté donc le jeune chef de bande, « gonflé à bloc », converti en jeune croyant pur et dur. Et de l'autre, le Chef éducateur, préparant l'enfant, l'adolescent, à son rôle à venir de chrétien DANS et AVEC la société. La synthèse de deux représentations aussi divergentes était une gageure intenable. D'un côté, le jeune prétorien d'une certaine foi. De l'autre le jeune militant. Seule l'ambiguïté d'une période de transition pouvait faire croire que le meneur d'hommes que l'on cherchait à produire était, dans les deux cas, le même. On comprendra donc mieux le malaise sourd que durent éprouver des Chefs honnêtes pour qui ce qui légitimait l'autorité se perdait dans des sables mouvants.

Michel Menu tenta de se défendre de l'accusation selon laquelle il cherchait à former de jeunes paras, en dissociant les vertus positives, cran, audace, endurance, esprit d'équipe, mépris du danger ou cette virilité qui hante le scoutisme catholique depuis ses origines — un contrepoint rêvé à une époque prétendument émoliante — à des déviations négatives — piraterie, mépris des autres, goût de la bagarre, esprit de guerre — dans l'esprit commando. Quelle qu'ait été son honnêteté, c'était danser sur la corde raide, car former à l'héroïsme suppose l'existence d'un possible héroïque, ou alors... Où l'on en revient toujours au même point : quelle cause offrir à la réalisation de l'héroïsme ? Déjà à proposer des devises comme « faire face », « meurs ou avance », à exalter le risque, le « cri du volontaire », l'audace des « hommes du Raid », à opposer tout cela à une société de « rats » où la « trouille joue et gagné », on prend position. Imaginons un Raider de quinze ans, un Raider convaincu à qui l'on dit, vers 1952-53 : « Toujours de l'avant » (...) Cette devise nous conduit directement à celle des chefs : « servir » (39). Vers quel horizon ne peut-il manquer de tourner ses yeux, quatre ou cinq ans plus tard, s'il reste fidèle à tout cet univers ? Et 10 ans après ? Est-ce vraiment forcer la note que de poser cette question ? Et qu'il serait facile d'évoquer en parallèle l'univers d'un Schoendoerffer ou d'un Larteguy...

Vingt ans plus tôt, tout était clair. La cohérence politique du projet que nous avons détaillé préservait l'idéologie du chef de toute orientation vers l'aventurisme. L'esquisse vague et en voie de décomposition d'un Occident Chrétien, l'une des esquisses qui peut venir à l'horizon de la tentative de renouvellement de Menu — un horizon laissé trop vide par l'ardent bricolage de pseudo mythes — évoque irrésistiblement une cause perdue. L'autre versant du travail sur les représentations du chef, beaucoup plus enraciné dans un réel dans lequel des chrétiens, sinon la hiérarchie catholique, se retrouvent insérés par le biais d'un M.P.R., ouvrait des perspectives sinon plus authentiques du moins plus sûres.

De 1956 à 1958, les signes d'une clarification vont se multiplier. Dans le « Chef » d'octobre 1956, par exemple, Michel Rigal, commissaire général, met amicalement mais fermement en garde contre certaines publications des collections « Signe de piste » et « Jamboree », désormais

passées au crible d'une commission de contrôle où siège François Lebou-teux, l'un des artisans de la réforme de 1964. Ces deux collections, qui proposaient des romans pour jeunes largement influencés par le scoutisme catholique, s'inscrivaient pourtant d'une manière très orthodoxe dans la lignée du renouvellement voulu par Menu qui se retire alors, justement, presque en même temps qu'un certain nombre d'anciens, dont le Général Laffont. Dès lors, le fossé ira grandissant. Car l'on commence à tirer des conséquences du renversement d'optique déjà opéré. En 1957, le Chef s'intéresse à la jeunesse inadaptée. En 1958, les thèmes choisis pour les journées nationales sont franchement orientés vers la vie politique, économique et sociale :

« Le grand jeu politique ou comment faire échec au communisme à Firminy », article de Marius Claudius Petit ; « Vie économique de la France » ; « L'avenir des jeunes ruraux... » Que l'on est loin du rêve d'un Ordre Chrétien renaissant, et comme « folklorique » en effet apparaît le halo d'une chevalerie que l'on oublie !

La question du chef scout n'est pas LA question du scoutisme. Mais son évolution est un prodigieux révélateur ; de l'Ordre à la Société ; du chef-chevalier-croisé d'une impossible renaissance qui agonise avec les Raiders, au chef-éducateur-militant, tel semble bien être le parcours. Au milieu, la guerre, une brisure.

Mais le parcours semble bien lent, et la transformation apparaît bien tardive, au regard de l'évolution d'autres groupes d'Action Catholique de la jeunesse comme la JOC ou la JAC. Pourquoi ? Nés plus tard, avec d'autres perspectives, infiniment plus proches du catholicisme social que le scoutisme ne le fut — du moins jusqu'à sa réforme — ces groupes n'avaient ni mythologie ni héritage, ils plongeaient plus profondément dans des couches sociales que l'après-guerre valorisera. Moins chargés, ils purent suivre le mouvement sans révision déchirante. En cela, ils sont moins révélateurs, sur le moyen terme, de toute une évolution qui fut aussi celle de l'Eglise de France. C'est ce qui rend passionnante l'étude du scoutisme catholique et de ses formations idéologiques. En elles se formule une dernière fois une représentation millénaire. En elles s'achève la vocation universelle — à l'échelle d'une société au moins — et surplombante d'une Eglise ultime héritière d'une conception romaine et médiévale du monde. Mais en même temps, en elles se cherchent les voies d'une adaptation. En elles s'inscrit la transformation, presque la transfiguration de la France des années cinquante, qui se dégage de l'aire de la ruralité dans l'atomisation du corps social en classes d'âge et en catégories qui iront de plus en plus vers l'autonomie. En elles, c'est le rapport entre tradition et modernité qui, sur ce point précis, se fait et se défait. « Le commencement et la fin de la tradition ont ceci en commun, écrit Hannah Arendt dans « *La tradition et l'âge moderne* »*, que les problèmes élémentaires de la politique ne sont jamais aussi directement révélés dans leur immédiate et simple urgence que lorsqu'ils sont formulés pour la première fois et lorsqu'ils connaissent bien leur ultime relance ». L'un et l'autre se trouvent vérifiés ici. En effet, c'est tout le débat, qui ne fut pas réglé en 1905,

* In *La crise de la culture*. Gallimard, collection Idées, 1965.

entre l'Etat, son organisation, l'Eglise, ses icônes et ses mythes la société civile et ses bouleversements qui traverse les représentations du chef. C'est aussi le rapport entre l'enfant et l'adulte, l'adulte et l'adulte lui-même qui s'y joue au fur et à mesure que s'estompe l'ordre ancien. Ceci nous interpelle tout particulièrement. Que Jean-Claude Milner* forge par exemple la notion de « discours pieux » pour les besoins de son pamphlet sur l'Ecole : ne trouve-t-on pas, dans le renversement des représentations du Chef ce qui allait en favoriser la diffusion dans tout le corps social ? Ce renversement est bien l'un des points autour duquel s'articule l'adaptation de l'Eglise de France, prélude à son effacement relatif en tant que « corps constitué » et au succès de ses valeurs renouvelés, ainsi inaltérées en dilution homéopathique.

Christian Guérin

* *In De l'Ecole. Le Seuil, 1984.*

- (1) DONCŒUR Paul — « *La Reconstruction spirituelle du pays* » : *Les Scouts de France, SPES 1928 p.8.*
- (2) VAN EFFENTERRE Henri — « *Histoire du Scoutisme* », PUF 1947, p.31.
- (3) PEYRADE Jean — « *Scouts et Guides de France* » — ARTHEME FAYARD, 1962, p.18.
- (4) SEVIN Jacques — « *Le Scoutisme étude documentaire et applications* », SPES, 1924, p. VIII - IX.
- (5) MARÉCHAL Hyacinthes — « *Scout de France et Ordre Chrétien* », SPES, 1934, p.19.
- (6) HÉRET Reginald — « *La Loi Scoute, commentaire d'après Thomas d'Aquin* », SPES 1929, p. VIII.
- (7) HERET, *Ibid* p.25.
- (8) HERET, *Ibid* p.25.
- (9) HERET, *Ibid* p.26.
- (10) LAVARENNE — « *La prière des Chefs* », BLOUD et GAY, 1927, p. 15.
- (11) LAVARENNE, *Ibid* p. 24.
- (12) MAROT René — « *A toi scout !* », ALSATIA, 1938, p. 59.
- (13) LAVARENNE, *Ibid* p. 27.
- (14) LAVARENNE, *Ibid* p. 69.
- (15) BOVET Pierre — « *Le Scoutisme et l'individualité* », FELIX ALCAN, 1933.
- (16) TISSERAND Georges — « *Silences et réflexions du scoutmestre* », SPES, 1932, p. 109.
- (17) DELSUC Pierre — « *Plein feu* », ALEXIS REDIER, 1930, p. 37.
- (18) DELSUC Pierre, *Ibid* p. 39.
- (19) DELSUC Pierre, *Ibid* p. 88.
- (20) CHANSONNIER DES SCOUTS DE FRANCE, 1920.
- (21) TISSERAND Georges — « *Le service du soldat* », SPES 1931, p. 9.
- (22) GOUTEL Pierre — « *Humanisme scout* », PRESSES D'ILE DE FRANCE, 1946, p. 12.
- (23) TISSERAND Georges — « *Silences et réflexions...* », p. 155.
- (24) TISSERAND, *Ibid* p. 164.
- (25) MENU Michel — « *Raiders Scouts* », PRESSE D'ILE DE FRANCE, 1946, p. 12.
- (26) MENU Michel — « *Larguez tout* », PRESSE D'ILE DE FRANCE, 1953, p. 14.
- (27) MENU Michel, *Ibid*.
- (28) MENU Michel — « *Raiders Scouts* », p. 8.
- (29) « *Le Chef* », n° 255, mars 1949.
- (30) MENU Michel — « *Larguez tout* », p. 14.
- (31) MENU Michel — « *Le Chef* », n° 265, mars 1950, p. 13.
- (32) MENU Michel, *Ibid*.
- (33) MENU Michel — *Ibid*.
- (34) MENU Michel — « *Larguez tout* », p. 24.
- (35) « *Le Chef* », n° 255, mars 1949.
- (36) — DE METZ NOBLAT, « *Honneur Courtoisie, Esprit Chevaleresque* », in « *Le Chef* », n° 326, janvier 1957, p. 10.

(37) « La Formation des Chefs », *LES SCOUTS DE FRANCE - LA HUTTE*, 1945, p. 3.

(38) FORESTIER Marcel Denis — « Scoutisme route de la liberté », *PRESSE D'ILE DE FRANCE*, 1952, p. 95.

(39) FORESTIER Marcel Denis, *Ibid* p. 97.

(40) FORESTIER Marcel Denis, *Ibid* p. 115.

N° 20 ET 21
NUMERO SPECIAL
260 P. - 80F

ALTERNATIVES QUEBECOISES

- Mouvements sociaux et vie quotidienne
- Economie alternative et développement local
- Nouveaux medias et interventions artistiques

*Un ensemble inédit
de reportages et de réflexions*

Commandes et abonnements à adresser à:
Editions PRIVAT 14, rue des Arts F-31068 Toulouse Cedex

- Vente en librairie: 45F/numéro (Diffusion: DIFF-EDIT)
- Numéro spécial 1985: 20/21. Alternatives québécoises, 80F
- Abonnement (4 numéros/an):
Individuel: France 145F. Etranger 180F.
Institution: France 200F. Etranger 265F.

Privat

AUTOGESTIONS
REVUE TRIMESTRIELLE - 19^e ANNÉE - NOUVELLE SERIE

POUR UN RÉPERTOIRE CONTEMPORAIN

LA COLLECTION THÉÂTRALES

9 titres publiés chaque année, 31 livres parus.

- Karl Valentin. Le bastringue (trad. Jourdheuil-Besson). 28 F.
 - Yves Reynaud. Regarde les femmes passer. 28 F.
 - Max Denes. Jakob le menteur. 28 F.
 - Richard Demarcy. L'étranger dans la maison. 28 F.
 - Peter Hacks. Conversation chez les Stein (trad. Jourdheuil-Besson). 28 F.
 - Jean-Pierre Schlegel. Le vent et le mendiant. 28 F.
 - Denise Bonal. Honorée par un petit monument. 28 F.
 - Bernard Chartreux. Rester, partir (Temboctou). 35 F.
 - Paul Allio. Euphoric poubelle. 32 F.
 - Charles Tordjman. La chantier. 32 F.
 - Daniel Lemahieu. Entre chien et loup. 32 F.
 - Jean-Pierre Renault. Agathe. 32 F.
 - Enzo Cormann. Berlin, ton danseur est la mort. 42 F.
 - Jean-Paul Fargeau. Hôtel de l'homme sauvage. 42 F.
 - Claude Prin. Erzebeth. 42 F.
 - Bernard Chartreux. Derrières nouvelles de la peste. 42 F.
 - Denise Bonal. Portrait de famille. 42 F.
 - Yves-Fabrice Lebeau. Les noces. 65 F.
 - Louise Doutreligne. Quand Speedoux s'endort. 38 F.
 - Daniel Besnehard. Passagères. 42 F.
 - Yves Laplace. Sarcasme. 32 F.
 - Karl Valentin. La sortie au théâtre. 42 F.
 - Jean-Paul Fargeau. Voyager. 42 F.
 - Karl Valentin. Vol en piqué dans la salle. 48 F.
 - Philippe Minyana. Fin d'été à Baccarat. 38 F.
 - Heiner Müller. La comédie des femmes (trad. Jourdheuil-Besson). 42 F.
 - Israël Horovitz. Le baiser de la veuve. Le premier. 62 F.
 - Christian Rullier. Le fils. Attentat meurtrier. 46 F.
 - Yves Reynaud. Événements regrettables. 48 F.
 - Roland Fichet. De la paille pour mémoire. Le lit. 46 F.
 - Jean-Pierre Sarrazac. Le mariage des morts. L'enfant-roi (parus au 30.06.85).
- Dans les librairies et par correspondance ou formule abonnement-club chez l'éditeur.

edilig 3, rue Récamier 75341 Paris Cédex 07 (16-1) 358.96.96
Directeurs de la collection : Jean-Pierre Engelbach et Jacques Pellissard

LE BUREAU DU RÉPERTOIRE

Un BUREAU met à la disposition des créateurs des manuscrits inédits sélectionnés par le comité de lecture de THÉÂTRALES. Ces textes peuvent être consultés sur place et emportés sous forme de photocopie.

Le BUREAU est ouvert tous les jours du lundi au samedi de 14 h à 18 h 30 et sur rendez-vous. Des antennes sont accessibles : Beauvais, Périgueux, Besançon, Lausanne.

Un CATALOGUE comportant une brève présentation des textes disponibles peut être transmis sur simple demande.

Pour tous renseignements s'adresser à Mireille Davidovici

BUREAU DU RÉPERTOIRE

14, rue Falguière 75015 Paris. Tél. : 306.43.26.

Cette initiative est aidée par la Direction du Théâtre du ministère de la Culture.

Afrique : Jeunesse unifiée, jeunesse encadrée

par Jean-Marie Mignon

La question de la jeunesse constitue sans doute le plus redoutable défi social, économique, culturel et politique pour les sociétés africaines d'aujourd'hui. Elle se pose en effet en des termes historiquement fondamentaux tant par ses aspects démographiques que par ses aspects politiques. L'ensemble des pays d'Afrique francophone a connu un taux de mortalité infantile qui a dépassé les 200 pour mille en 1960 et qui est aujourd'hui tombé à 100 pour mille. Cette baisse a entraîné une explosion démographique qui a doublé la population de ces pays en moins de 30 ans. Cette situation a entraîné une crise de l'éducation, de la santé, de l'emploi, de la formation professionnelle et de la participation sociale. Le rôle de l'État est devenu primordial dans ce domaine. C'est dans ce champ que se situe le processus de la jeunesse unifiée, encadrée et formée.

Au fil des lectures

Le processus de la jeunesse unifiée, encadrée et formée est un processus complexe qui implique une action concertée de tous les acteurs sociaux. C'est pourquoi il est essentiel de disposer d'informations précises et actualisées sur les évolutions de ce processus. C'est l'objectif de ce dossier de lecture qui propose une synthèse de l'état des lieux de la jeunesse africaine à travers une sélection de textes fondateurs et de travaux de recherche récents. Les auteurs abordent les aspects démographiques, économiques, éducatifs, culturels et politiques de la jeunesse africaine. Ils analysent les défis que cette jeunesse pose à l'avenir et proposent des pistes de réflexion et d'action. Ce dossier est destiné à tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de l'Afrique et de sa jeunesse.

**Afrique : Jeunesses uniques,
jeunesse encadrée,
par Jean-Marie Mignon**

La question de la jeunesse constitue sans doute le plus redoutable défi social, économique, culturel et politique pour les sociétés africaines d'aujourd'hui. Elle se pose en effet en des termes historiquement totalement neufs, tant par ses aspects quantitatifs (aucune société n'a connu un rapport aussi déséquilibré entre moins de 25 ans et plus de 25 ans) que qualitatifs (ceci se produit dans une période de mutation économique et socio-culturelle sans précédent). Le registre privilégié sur lequel les appareils d'Etat réagissent à ce type de question est celui des normes et des institutions, et c'est dans ce champ que se situe le propos de Jean-Marie Mignon dans « Jeunesses uniques, jeunesse encadrée ». Cet ouvrage présente en effet un utile panorama des institutions de jeunesse, d'éducation populaire et de sport dans onze pays d'Afrique francophones : Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire, Haute-Volta, Niger, Bénin, Togo, Cameroun, Tchad, Gabon, Congo.

L'intérêt de cette entreprise est évident : l'inflation de discours de type idéologique sur la jeunesse africaine cache en fait un grand vide scientifique. On n'a le plus souvent même pas collecté les informations de base qui permettraient d'élaborer une connaissance objective et une compréhension en profondeur du phénomène social de la jeunesse. Or dans le domaine de recherche qu'il s'est assigné, Jean-Marie Mignon ne pouvait être mieux situé qu'à l'INEP de Marly-le-Roi, où il accompagne depuis dix ans les études d'Inspecteurs de Jeunesse et Sports et de responsables d'éducation populaire de tous les pays d'Afrique francophone, pour exploiter sur une base comparative une information par ail-

leurs dispersée dans des archives nationales inégalement accessibles.

L'entreprise n'était cependant pas sans risques, car l'approche du problème de la jeunesse par le biais des institutions, si elle se veut opératoire, doit se démarquer du discours « officiel » tenu par ces institutions sur la jeunesse, en analyser la fonction implicite et ainsi resituer les enjeux des combats institutionnels parmi ceux de la problématique socio-politique de la jeunesse africaine. Pour garder la distance critique nécessaire, Jean-Marie Mignon prend appui dans son livre sur sa propre formation d'historien, et sur les éléments d'une sociologie politique appliquée à l'Afrique contemporaine qui se cherche notamment autour de J.F. Bayart.

Onze sortes de monographies nationales constituent le corps de l'ouvrage. Elles permettent au lecteur à la recherche d'une information ponctuelle ou désireux de reconstituer une évolution nationale d'accéder rapidement à l'information recherchée. Un répertoire des textes législatifs sur les associations et une bibliographie par pays se prêtent, en annexe, au même type d'exploitation.

Mais ces présentations nationales permettent également une intéressante lecture comparative. On pourra ainsi repérer un certain nombre de constantes qui se dégagent des évolutions décrites.

Il n'est d'abord pas inintéressant de voir rappeler ici que les pratiques d'éducation populaire visant à « intégrer chaque homme dans son corps social sans séparer le fait religieux, éthique, économique et culturel » existaient dans les sociétés traditionnelles de ces pays et perdurent encore notamment dans le monde rural sahélien. Mais on notera également que ces pratiques reposent très souvent sur des structures de type associatif (« dahira » dans le monde musulman sénégalais, « N'tomo » chez les bambara, « tons »

des sénoufos, « sociétés éducatives » du Sud Gabon...), d'autre part que les systèmes de solidarité qu'elles tissent ont des implications économiques non négligeables (on en trouve une illustration intéressante avec la « relation d'Aboki », ou le « gaya » au Niger), enfin que l'épanouissement du corps et son contrôle occupent une grande place dans ces pratiques (par exemple dans l'initiation mossi). On pourra en effet utilement comparer ces traits à ceux des pratiques initiées par les institutions modernes.

Ainsi dans la plupart des cas, il ne sera pas possible de « trouver une continuité entre les épreuves physiques de l'initiation, les efforts physiques festifs qui marquent le rythme des saisons, et le sport de type occidental qui trouve sa justification dans l'entretien du corps, dans la compétition mondialisée, dans le spectacle », et l'on pourra s'interroger avec l'auteur sur le sens de politiques sportives qui ne concernent que la population scolaire (dans certains pays minoritaire) et les équipes « nationales » chargées de « représenter » le pays. Surtout que l'exploration proposée ici montre qu'à côté de la pratique élitiste des grands clubs dont la « compétition est la seule raison d'être et qui s'ouvrent très difficilement aux jeunes », se développe une pratique « sauvage » du sport, et notamment du football (clubs navétanes au Sénégal, « grins » du Mali, mwana-foot du Congo) que les pouvoirs publics tentent de contrôler, mais dont le dynamisme démontre en fait « l'inadéquation des projets entre les institutions officielles et la demande d'activités sportives de la part de la jeunesse ».

Quant aux actions d'intégration socio-économiques de la jeunesse, elles reposent le plus souvent soit sur des institutions para-militaires (services civiques ou mouvements Pionniers au Mali, Niger, Côte d'Ivoire, Bénin, Cameroun, Congo), soit sur des Cen-

tres de Formation ou d'Animation (CAR et CFAR du Mali, CFJA ou CER en Haute-Volta, CFPA du Tchad, MFR au Gabon...). Ces formules, à l'examen souvent plus coûteuses que le système de scolarisation conventionnel qu'elles étaient censées « compenser » auprès des jeunes analphabètes ruraux que l'on cherchait en même temps à fixer à la campagne, n'ont la plupart du temps pas embrayé sur les réalités sociologiques et se sont soldées par des échecs. On trouvera ici d'utiles notations qui aident à comprendre ces échecs, mais aussi permettent d'apprécier les expériences plus heureuses : ce sont celles qui ont su valoriser les capacités associatives de la jeunesse et ne pas s'aliéner la confiance des communautés villageoises. Le premier repérage proposé ici invite à approfondir l'analyse d'expérience comme celle des « Nams » ou des « Tons » en Haute-Volta et au Mali, ou encore — malgré un certain nombre de réserves apportées ici — des « samarias » du Niger.

Mais la question centrale mise en évidence par cet ouvrage à propos de l'organisation de la jeunesse africaine est justement celle du conflit permanent qui apparaît entre la logique associative, telle qu'elle se développe de façon sauvage à travers les innombrables initiatives de groupes de jeunes souvent éphémères, ou de façon organisée à travers l'héritage des grands mouvements de jeunesse d'inspiration laïque ou confessionnelle implantés pendant la période coloniale, et la logique d'encadrement et de contrôle social que développent de façon constante dans l'ensemble des situations étudiées les appareils d'Etat en utilisant simultanément les rouages administratifs et ceux des organes du Parti unique.

S'il y a une thèse dans cet ouvrage, c'est celle que « l'histoire des vingt dernières années montre que la puissance publique, le « service public » a contribué à étouffer l'aspiration associative,

communautaire, culturelle, sportive, plutôt qu'à en favoriser l'émergence. Il n'y a pas de la part de l'Etat une véritable reconnaissance de la population concernée comme interlocutrice, mais seulement comme domaine d'intervention ».

Cette analyse est exposée dans une excellente introduction de l'ouvrage intitulée « jeunesse redoutée et convoitée » qui, en une vingtaine de pages, présente un panorama bien documenté sur l'évolution historique des institutions de jeunesse de la période coloniale à nos jours et met à plat avec efficacité les principales contradictions que doit surmonter un Etat omniprésent, obsédé par la crainte que fait peser sur les pouvoirs établis le devenir incertain de la jeunesse, mais dont l'action bégaie à travers les innombrables mesures de contrôle, réformes de structure qu'il ne cesse de remettre en chantier dans réusir à « encadrer » cette jeunesse insaisissable de laquelle dépend pourtant nécessairement, chacun le sait, l'avenir.

C'est le bien fondé même de ces stratégies d'encadrement qui se trouve mis en question par l'Histoire. L'alternative associative — communautaire — paraît crédible à l'auteur. Il est évident qu'elle ne correspond pas à l'actuelle dérive centralisatrice des sociétés modernes africaines pour lesquelles la consolidation des structures étatiques fait loi. Mais ce projet politique ne peut durablement faire abstraction de revendications et de faits sociaux comme ceux que portent les jeunesses africaines (ici, le pluriel est de rigueur), et l'intuition de Jean-Marie Mignon retrouve là tout son intérêt et son actualité : des alternatives existent, et il importe de préserver les potentialités qu'elles recèlent.

Loïc Barbedette

MIGNON (Jean-Marie) : Afrique, jeunesses uniques - jeunesse encadrée — Institutions de jeunesse, d'éducation populaire et de sports dans onze pays d'Afrique francophone. — Editions de l'Harmattan, 1985, 260 p.).

Vivre en l'an 2000, par Roger Sue

L'auteur met en lumière le contraste entre les « 30 glorieuses » (Jean Faurastie) de la période 1945-1975 et l'évolution des dix dernières années. De là des indications sont sélectionnées et des hypothèses sont esquissées pour les 15 années à venir (an 2000). De 49 à 69 l'économie française a connu un taux de croissance moyen de 5 % par an (dans le Japon 1983 ce taux n'est que de 3 %). En 20 ans la consommation a à peu près triplé. Les dépenses de santé se sont multipliées par 6 et l'augmentation réelle des dépenses de loisir a été la plus forte après la santé. Tout en posant toujours des problèmes d'inégalité, l'école est devenue obligatoire pour tous jusqu'à 16 ans. De 1960 à 1981 le nombre d'étudiants est passée de 350000 à plus de 1 000 000. La contestation de la société de consommation n'a pu venir qu'après sa réalisation pour la majorité de la population, renouvelant tous les problèmes de société des pays comme la France. Une « révolution silencieuse » est en marche. Aux problèmes du niveau de vie toujours prioritaires pour les plus démunis s'ajoutent ceux de la qualité de la vie. Ceux de la solidarité entre « nouveaux pauvres » et classes moyennes, entre sociétés privilégiées et sociétés du tiers monde sont en plein renouveau. La généralisation de l'informatique au cœur de notre vie quotidienne dans le travail et hors du travail est en train de bouleverser nos structures et nos mentalités. La croissance conjoncturelle du chômage pose et posera encore de difficiles problèmes politiques et humains mais elle ne doit pas détourner l'attention de la transformation de société qui s'opère sous nos yeux. Le travail change : durée raccourcie, quoique inégale, horaires de travail plus variables, travaux à temps

partiel plus fréquents, cercles de qualité et groupes d'expression en développement, conditions plus difficiles de la solidarité syndicale etc... Au cours du cycle de vie les périodes de production, de formation et de temps libre se mêlent davantage et, ont des rapports nouveaux qui font plus de place au libre choix, dans certaines conditions. « Une économie informelle » émerge davantage aux frontières du travail noir ou libre, du travail domestique et des activités « d'utilité collective » dans un temps libre accru. Les contraintes institutionnelles s'assouplissent dans le couple, la famille, les rapports entre génération, les relations hiérarchiques etc... La crise de l'école vient en grande partie de son incapacité à imaginer ce nouveau monde en formation et à y préparer la population aux différents âges de la vie, de façon permanente, en faisant appel davantage à la formation volontaire, en utilisant davantage les ressources de l'associationisme. Pourquoi l'école ne serait-elle pas « au centre de l'animation locale » ? A côté des syndicats, les associations « peuvent seules forcer les portes de l'école qui restent encore désespérément closes les cours terminés. L'ouverture de l'école restera aujourd'hui comme demain le symbole d'une démocratie vivante ». C'est sur cette phrase que se termine le livre.

Accompagnée de 30 pages d'annexes statistiques qui résument l'évolution de la société française depuis une trentaine d'années, et terminée par une bibliographie sélective très éclectique. Ce livre devrait être lu par tout les lecteurs de cette revue. C'est un essai écrit facilement : il vulgarise données et réflexions dont s'est servi l'équipe du plan (auquel l'auteur appartient) pour la préparation du 9^e plan. Sans les limites que les spécialistes des sciences sociales ne manqueront pas de mettre en lumière, ce travail de large vulgarisation n'aurait probablement pas

été possible. C'est le commissaire au plan lui-même Henri Guillaume qui a préfacé (avec Claude Evin, député) cet ouvrage. Il souligne que ce texte puise à la fois dans « le constat » des travaux du groupe long terme sur l'évolution des modes de vie des français et dans « une réflexion plus prospective qui suscite sans doute quelques débats ». Dans le morne paysage politique d'aujourd'hui nous aimerions avoir plus souvent de tels débats en partant d'une large diffusion des observations et des prévisions qu'osent encore les sciences économiques et sociales, après tant de déboires depuis les années 60, sans elles comment tenter d'échapper aux illusions volontaristes ou fatalistes si présentes dans les discours d'aujourd'hui ?

Joffre Dumazedier

SUE Roger : Vivre en l'an 2000, Votre vie quotidienne dans quinze ans. Albin Michel 1985, 231 pages.

La formation professionnelle continue, par Claude Dubar

Claude Dubar, dans le cadre des contraintes de la collection, présente en 125 pages l'essentiel de sa Thèse d'Etat de sociologie soutenue en mars 1984 (1). L'effort de synthèse consenti, la volonté de mettre immédiatement à disposition d'un large public les résultats de dix ans de recherches, méritent d'être salués.

Claude Dubar circonscrit son champ d'étude au dispositif de Formation Professionnelle continue (F.P.C.), ce qui en exclut l'éducation syndicale, les formations associatives centrées sur le loisir et le secteur socio-culturel ainsi que les pratiques d'auto-formation non reliées à des dispositifs institutionnels.

Le souci principal de l'auteur est de dresser un bilan dynamique du fonctionnement de la F.P.C. en France en articulant : « l'analyse des contraintes exercées par le système — F.P.C. — historiquement déterminé et l'élucidation des intérêts économiques, sociaux et culturels des acteurs impliqués dans son fonctionnement » (p.12).

Pour mener ce bilan faire apparaître ces articulations, Claude Dubar a conçu son livre en 6 chapitres, en fait en trois parties d'inégale importance.

Les chapitres I (Genèse), II (dispositifs), III (comparaisons internationales) présentent au lecteur les spécificités du système de F.P.C. à la française et en particulier le fait que celui-ci est profondément marqué par les coupures existant en France entre le système scolaire et le monde du travail, l'éducation et la formation professionnelle. L'analyse des dispositions-clefs du système fournit une information précise, mise à jour (2) qui aide le lecteur à repérer les zones de collaborations et d'affrontements entre agents institutionnels et acteurs sociaux.

Les chapitres IV (Publics) et V (stratégies) dressent le bilan de dix années de fonctionnement de la F.P.C. Parmi les résultats nombreux, présentés de façon simple, précise et rigoureuse, on retiendra ceux qui nous paraissent les plus originaux et les plus caractéristiques de la démarche de l'auteur.

A propos des publics, Claude Dubar met en cause le mythe de l'explosion post-scolaire. Le nombre d'adultes en formation est-il passé comme le suggèrent les statistiques « officielles » de 1 à 3 millions entre 1969 et 1979 ? Le recours aux enquêtes Formation-Qualification-Professionnelle des Français (F.Q.P.) de l'I.N.S.E.E. (1964-1970-1977) fait apparaître des écarts considérables puisqu'entre 1965 et 1970 d'une part, 1972 et 1977 d'autre part, seuls respectivement 1,7 et 3 millions de Français déclarent avoir suivi

une formation. Les distorsions entre les deux sommes semblent dues principalement au fait que les français, dans les enquêtes F.Q.P., n'assimilent pas certains stages courts en entreprise à des formations.

Distorsion donc entre les réalités perçues par les intéressés et celles enregistrées par les institutions.

Examinant les inégalités créées au sein des actifs par la F.P.C., C. Dubar souligne que les inégalités d'accès à la F.P.C. entre 1972 et 1982 ont plus été remodelées, c'est-à-dire à la fois aggravées et atténuées selon les cas que résorbées et que les variables « structurelles » d'organisation de la F.P.C. par les entreprises, selon leur taille, leur branche d'activité etc. provoquent des inégalités beaucoup plus fortes que les variables « individuelles » ou « socio-culturelles » (âge, sexe, catégorie sociale, liées aux publics).

Les inégalités sont dues prioritairement aux politiques de formation et donc aux stratégies et rapports de force entre acteurs. De l'examen de ces stratégies (employeurs, syndicats, formateurs, publics) mené au chapitre V, on a retenu comme apport particulièrement original une typologie des motivations sociales d'accès à la formation. Formation thérapeutique, compensatoire, de promotion, de reconversion, de recyclage... autant de logiques de formation qui manifestent, de la part de publics distincts, des modes d'appropriation différentiels d'offres et de politiques de formation elle-même différenciées.

Sous le titre enjeux (Chap. VI), Claude Dubar rompt avec la démarche de présentation des résultats de la recherche pour interroger de manière prospective l'évolution de la F.P.C.

La F.P.C. permettra-t-elle de qualifier effectivement les exclus de l'appareil scolaire ? La F.P.C. servira-t-elle l'adaptation étroite à des techniques et des matériels nouveaux ou accompa-

gnera-t-elle par des formations longues, qualifiantes, des processus d'expression-revendication des salariés pour des transformations profondes des conditions de travail ?

Ces questions restent ouvertes, et l'auteur sans illusions ni désespérances, considère que le système de F.P.C., riche de l'implication des forces sociales, patronales, syndicales, associatives, municipales, dépend pour des infléchissements vers des formations longues, réellement qualifiantes, d'une démocratisation du système scolaire et d'une « participation accrue des salariés et de leurs représentants aux décisions et à la gestion des formations qui les concernent » (p.119).

Dense mais de lecture aisée, le livre de Claude Dubar peut être utile et utilisé à plusieurs niveaux pour différents publics. Il informe un large public sur le dispositif français de la F.P.C. ; ses évolutions, ses enjeux, ses résultats, ses perspectives. Il propose aux praticiens de la formation d'adultes des questions, des démarches, des modèles d'analyse des pratiques qui complètent très heureusement les publications de G. Malglaive, R. Barbier, M. Lesne (3). Aux sociologues peu au fait de la F.P.C., Claude Dubar présente une synthèse de travaux de recherches, une bibliographie indicative, qui ne laissent rien échapper d'essentiel, et il suggère — au sens où il le met en œuvre sans l'explicitier — une orientation théorique et méthodologique féconde : ne jamais dissocier les stratégies des agents institutionnels et des acteurs sociaux des déterminants structurels de leur action.

Les limites de l'ouvrage sont à l'image de ses mérites. 125 pages c'est peu, très peu, et l'auteur a du faire des impasses, opérer des raccourcis, et, surtout, s'interdire les développements théoriques et méthodologiques qui sous-tendent son travail (4).

Pour avoir délimité son objet à la

seule F.P.C., Claude Dubar a du laisser dans l'ombre d'autres secteurs de la formation d'adultes. Si l'auteur reconnaît dans sa typologie l'existence de logiques de formation non-professionnelles celles-ci sont référées, aux enjeux de la sphère de travail et les interactions entre formation d'adultes et loisirs ne sont pas analysées.

J. Hedoux

DUBAR (Claude). — Editions de la découverte 1985, 125 p. (Coll. repères n° 28).

(1) Dubar C. La Formation professionnelle continue en France 1970-1980. Une évaluation sociologique. Thèse d'Etat de Sociologie, Paris IV, mars 1984.

(2) Le congé individuel de formation, les plans formation d'entreprises, les systèmes conventionnels et le « marché » de la formation, les mesures de formation alternée pour les jeunes chômeurs, la régionalisation de la F.P.C. sont présentés de façon détaillée en prenant appui sur les textes législatifs, réglementaires parus en 1984.

(3) Parmi les ouvrages qui proposent aux praticiens de la formation d'adultes des aides et outils à l'analyse des réalités professionnelles : G. Malglaive — Politique et Pédagogie en formation d'adultes, Paris, Edilig, 1984.

M. Lesne — Lire les pratiques de formation d'adultes, Paris, Edilig, 1984.

M. Lesne — Travail pédagogique et formation d'adultes, Paris, P.U.F., Coll. l'Educateur n° 58, 1977.

J.M. Barbier, M. Lesne — L'analyse des besoins en formation, Paris, Robert Jauze, 1977.

J.M. Barbier — L'évaluation en formation — Paris, P.U.F., 1985 (Pédagogie d'aujourd'hui). Pour saisir les orientations théoriques et méthodologiques de l'auteur, se reporter à :

(4) Dubar C. « A propos des fonctions de la formation continue en France : interprétations et confrontations théoriques », Lille, Cahiers Lillois d'économie et de sociologie, n° 1, 1^{er} semestre 1983, p.51-88.

« Les jeunes et l'emploi », une brochure de la CFDT.

La C.F.D.T. vient de faire publier un petit guide sur les jeunes et l'emploi très clair et bien documenté. Après

une introduction resituant les enjeux du chômage des jeunes, il reprecise qu'au-delà de la formation, des actions pour l'emploi des jeunes dans l'entreprise ont été expérimentées avec un certain succès et que de nouvelles formules d'insertion sont aujourd'hui possible grâce notamment à l'accord signé le 26 octobre 1984 entre le Gouvernement et les partenaires sociaux. Cet accord prévoit deux contrats de travail de type particulier (adaptation et qualification).

La brochure présente ensuite les différentes formules visant à favoriser l'insertion soit directement par la formation soit par les contrats d'adaptation, soit enfin par les formes particulières d'emploi telles que TUC, jeunes volontaires, entreprise intermédiaire, Association de main d'œuvre formation. Pour chaque formule une fiche succincte présente le public concerné, les objectifs des mesures prises, le statut du jeune, la durée, la rémunération, la mise en œuvre et les textes de référence.

L'ouvrage se termine sur des informations pratiques concernant les missions locales et les permanences d'accueil d'informations et d'orientations ainsi que sur les dispositions générales lors de la mise en place de formations alternées.

O. Gagnier

Les jeunes et l'emploi, — brochure CFDT, 25 F., 26, rue Montholon 75439 Paris Cédex 09.

Les ambiguïtés du pouvoir local, un numéro spécial de la Revue internationale d'action communautaire.

Evoquer le pouvoir local, c'est en premier lieu désigner une abstraction ! Au-delà de son actualité qui, chez certains, lui confère une certaine séduc-

tion, la notion demeure floue et correspond à des représentations multiples. De quoi, au juste, veut-on parler ? De la crise économique et du rôle accru des collectivités locales à l'égard du développement ? Des dynamismes locaux et régionaux et de leurs manifestations dans le contexte de la troisième révolution industrielle ? D'une remise en question de l'Etat-providence, de ses modes de gestion bureaucratisés et des formules de rechange mises de l'avant sous forme de système décentralisé ? De manière plus large, des politiques de décentralisation ? Ou encore, de façon plus fondamentale, de la restructuration des rapports entre l'Etat et la société civile et, ultimement, de la question de rééquilibrage des forces sociales et économiques ?

Sur un autre terrain, dans une perspective méthodologique, n'est-ce pas une des formes que prend le débat ouvert, ces dernières années en sciences sociales, par la faillite des grands schémas explicatifs ? Ce qui constitue, à toutes fins pratiques, une demande pour examiner de plus près les outils de recherche et d'analyse capables de cerner la spécificité des phénomènes qui se déroulent à l'échelle locale.

Sur ces différents aspects, le pouvoir local ne nous conduit pas tant à traiter de nouvelles questions qu'à considérer autrement les problèmes des sociétés complexes. Ainsi sommes-nous invités à nous pencher de plus près sur les pratiques sociales concrètes plutôt que sur les projets de société. Dans le même sens nous devons davantage faire attention aux conduites et aux ruses des acteurs plutôt qu'aux logiques abstraites qui servent à décrire ou représenter le fonctionnement des grandes institutions (...).

Les textes ici rassemblés essaient, en partant des situations concrètes, des projets de décentralisations en cours, des pratiques administratives en vigueur

ou encore des prises de position de diverses catégories d'acteurs à l'égard des problèmes actuels d'aménagement et de développement, de repérer les limites et les possibilités des transformations sociales. En d'autres termes ce qui préoccupe avant tout les auteurs, c'est de voir si le pouvoir local se définit en ce moment comme un lieu de changement social ou si, au contraire, sous des allures parfois modernisatrices, il ne serait pas qu'un lieu de reconduction du statu quo. En ce sens, s'il est question d'alternatives, c'est bien plus en référence à des situations données et par rapport à des enjeux localisés qu'en fonction de projets de société définis en termes abstraits.

Ainsi nous pouvons saisir, dans les faits, que les enjeux du pouvoir local ne se représentent pas partout de la même manière. Par exemple, les difficultés financières que rencontrent les communes belges sont cruciales dans le contexte d'une remise en cause du rôle de l'Etat et en particulier de ses politiques de redistribution dans une perspective de lutte aux inégalités et ce, compte tenu du fait que ces communes assument de nombreuses responsabilités dans la gestion des politiques sociales. Au Québec, les municipalités ne traversent pas des problèmes financiers de cet ordre. Jadis bastion des élites traditionnelles, voilà quand même qu'elles sont interpellées à la fois par des réformes institutionnelles en provenance du palier provincial et par des initiatives locales qui sollicitent leur participation à des projets de développement. En France l'ampleur du projet de décentralisation à l'endroit des collectivités locales — communes et départements — était tel qu'il laissait entrevoir la possibilité d'une véritable désétatisation au profit de la société civile. Toutefois compte tenu des for-

ces en présence, et compte tenu également des résistances politiques et administratives, la transformation des rapports de pouvoir est loin d'être une chose acquise. Enfin le pouvoir local peut servir de base pour exprimer une opposition organisée aux coupures et aux politiques néo-libérales. C'est le cas de certaines coalitions au pouvoir dans quelques villes américaines, comme c'est vrai aussi pour les municipalités socialistes en Grande-Bretagne qui ont augmenté les impôts fonciers afin de maintenir une qualité de services qui se détériorait à la suite des politiques d'austérité du gouvernement central.

Si ces quelques exemples soulignent que les enjeux du pouvoir local sont marqués politiquement et géographiquement, rappelons à nouveau qu'ils sont multiples. C'est d'ailleurs ce que nous avons voulu dégager en privilégiant les cinq thèmes autour desquels sont regroupés les articles de ce dossier. Même s'ils ne sont pas exhaustifs, ces thèmes permettent de voir qu'en superposant différentes lectures à partir de problématiques qui entrent ici en débat, nous pouvons cerner de façon plus juste les problèmes gérés sur la scène totale ou définis par la configuration actuelle des forces en présence.

En prenant leur distance à l'égard des visions et des analyses à prédominance institutionnelle, les auteurs de ce numéro ont choisi de remonter aux faits, aux affrontements, aux pratiques concrètes et aux stratégies des acteurs. De ces efforts de réflexion il ressort qu'il n'est pas en soi subversif de se placer du côté du pouvoir local. Que ce pouvoir local est avant tout un pouvoir ambigu. Qu'il est plus que jamais susceptible d'être accaparé autant par les forces de changement que par les élites traditionnelles ou par la classe poli-

tique dominante. Mais aussi que le pouvoir local constitue en ce moment un lieu stratégique en ce qui concerne la gestion du social. En ce sens il mérite une attention critique susceptible de déjouer le piège de ses ambiguïtés.

Annick Germain et Pierre Hamel

Les ambiguïtés du pouvoir local. Revue internationale d'action communautaire, n° 13/53, 1985. Prix 65 F. Chèque bancaire à l'ordre de : Dawson-France, B.P. 40, 91121 Palaiseau Cedex, avec la mention : « Revue internationale d'action communautaire ».

Politiques culturelles et municipalités par Roger Beaunez

Cet ouvrage est le résultat d'enquêtes réalisées avec le concours de la Direction du Développement culturel du ministère de la Culture : reportages et entretiens effectués auprès d'une cinquantaine de municipalités.

Ces villes et localités n'ont pas été retenues à partir d'un échantillon représentatif car il s'agissait moins de présenter le reflet national des politiques culturelles locales que de braquer les projecteurs sur celles, parmi bien d'autres, qui ont pris des initiatives pour atteindre de nouveaux publics et élargir le champ d'intervention culturelle.

A la succession de monographies, l'auteur a préféré une présentation qui, à partir de ce foisonnement d'expérience, permette de dégager des lignes de force, de saisir la nature des liens entre les choix opérés, les objectifs qui les explicitent, les moyens et structures qui leur donnent vie.

Mais, pour être réalistes, les choix doivent aussi intégrer les différents paramètres constitutifs de la réalité locale, de son histoire, de ces contraintes et de ses atouts. Tel est l'objet du 1^{er} chapitre.

Le second récapitule les politiques observées dans six grandes directions. Par des exemples multiples, elles soulignent objectifs et démarches qui visent à dépasser une conception traditionnelle de la culture, repliée sur elle-même, élitiste, pour aller vers une culture ouverte, diversifiée et plurielle. Ce chapitre met également en évidence la place de la culture dans une politique de développement économique et social.

Le troisième chapitre présente les structures et moyens d'interventions culturelles : les acteurs locaux et instances de dialogues, les lieux culturels (objet aussi d'innovation), le recours à des personnels qualifiés (diplôme, recrutement et assimilation au statut réformé de la fonction publique), les moyens de formation mis en place pour les professionnels, les élus, les agents des collectivités, les partenaires sociaux...

Ce chapitre fait une large place aux moyens financiers à la fois pour être à même de repérer les dépenses culturelles dans un budget et pour mieux connaître différentes sources de financement (communes et associations).

Bien que jouant un rôle essentiel la commune n'est pas seule à intervenir dans ce domaine. Au-delà... il est des collaborations qui s'établissent et qui de l'intercommunal au plan national rendent compte des divers développements de la vie culturelle. Le quatrième chapitre aborde ces différents niveaux en fournissant également des renseignements pratiques.

Il est complété par un cinquième chapitre qui, par secteurs d'intervention, anciens et nouveaux (arts plastiques, patrimoine, cinéma, culture scientifique, communication, etc.), présente une série de fiches techniques comportant une documentation utile.

Cet ouvrage, à la fois recueil d'expériences et guide pour l'action, s'adresse aux élus locaux et animateurs locaux,

militants d'associations, responsables d'organismes culturels, agents des collectivités locales, éducateurs, travailleurs sociaux, personnel culturel, spécialistes des diverses disciplines artistiques... Il intéressera tous ceux qui sont à la recherche d'idées nouvelles et d'informations pratiques ; tous ceux qui veulent sortir la culture de ses ghettos ; tous ceux qui, à l'heure de la décentralisation, entendent prendre en main leurs responsabilités et faire de la culture un outil de développement, un facteur de changement social et de démocratie locale.

BEAUNEZ (Roger). — Politiques culturelles et municipalités, Guide pour l'action, Recueil d'expériences — Editions Ouvrières, 1985.

Le décentralisation, l'action sanitaire et sociale par Georges Gontcharoff

Au 1^{er} janvier 1984, les conseils généraux ont reçu la responsabilité de la presque totalité de l'aide sociale et d'une partie importante de l'action sanitaire. Au 1^{er} janvier 1985, les directions départementales des affaires sanitaires et sociales ont été partagées en deux, pour permettre la création de services départementaux, placés sous la direction des élus. Ainsi commence la grande réorganisation de l'administration à ce niveau.

Tous les acteurs, nombreux dans un secteur budgétairement si lourd, les institutions sociales, les associations privées délégataires de services publics, les travailleurs sociaux se trouvent entraînés dans un bouleversement considérable qui devrait, en principe, apporter aux usages un meilleur dispositif pour la mise en œuvre du développement social local.

Les élus et leurs partenaires ont besoin de connaître, avec précision et clarté, le contenu des lois et les conséquences que celles-ci entraînent déjà sur le terrain.

Georges Gontcharoff, militant associatif, est rédacteur en chef de la revue « correspondance municipale », publiée par l'ADELS. Il a, pendant deux ans (1981-1983), été chargé d'une mission, au ministère de la Solidarité nationale, précisément sur le problème de la décentralisation de ce secteur.

GONTCHAROFF (Georges). — La décentralisation, l'action sanitaire et sociale, les compétences transférées en 1984. Tome 4. Syros — ADELS, 1985 (La France des points chauds). Prix 59 F.

Comptabilité et gestion des associations par M.G. Desouches

Tout en rappelant que les Associations ne sont pas hors du Droit, et qu'elles ne dérogent pas aux règles communes des entreprises, il faut constater que fort peu d'ouvrages existent sur la gestion associative.

Cette troisième édition est donc la bienvenue pour tout un public d'animateurs professionnels, de formateurs, de bénévoles, d'élus et de cadres associatifs.

Le livre comprend quatre parties : un rappel général sur les règles de la législation sur les Associations, une initiation aux principes de la comptabilité, une description des mécanismes permettant la gestion financière, puis les techniques d'analyse de gestion et de prix de revient. Autant de thèmes à destination de publics si différents ont amené l'auteur à jongler entre l'initiation et l'approfondissement, la théorie et la pratique, au risque de raccourcis dans certains domaines, ou de longs développements dans d'autres.

La partie comptable et de gestion financière constitue pour les lecteurs une approche solide, et nous la savons efficace pour l'utiliser comme support dans les formations. Il nous semble cependant que l'ensemble de cette présentation pourrait s'appliquer à n'importe quelle entreprise : y-a-t-il une spécificité de la gestion dans les Associations ? Dans les méthodes d'analyse, dans la présentation des documents financiers ? La démonstration faite par le contenu de l'ouvrage semble négative à cet égard. Si deux spécificités sont abordées, les subventions d'équipement, et le bénévolat, il nous semble qu'il y a d'autres critères qui distinguent les Associations des entreprises classiques. C'est ainsi que la présentation des différents ratio de gestion sont fondamentaux. Cependant en fonction du type d'association, de son action, de son ministère ou de sa collectivité territoriale de tutelle des outils spécifiques peuvent et doivent être utilisés pour mieux analyser et comprendre la situation : tant pour les adhérents, qu'à destination des différents bailleurs de fonds. Il nous semble que cette partie serait intéressante à approfondir, car elle est fondamentale dans une démarche prospective de gestion de l'économie sociale.

La première partie donne l'essentiel des limites et moyens d'action des associations. Elle constitue un rappel important du cadre dans lequel vont s'opérer les opérations de comptabilité et de gestion. On regrettera cependant que l'ensemble des dispositions intervenues depuis 1981 n'aient pas été actualisées, notamment en matière d'allègements fiscaux, mais aussi sur les contraintes nouvelles liées à la loi du 1 mars 1984 sur la prévention et le règlement amiable. Des difficultés des entreprises.

Il n'en demeure pas moins que cet ouvrage décrit en termes simples et concrets les mécanismes de gestion, ce

qui en fait sa qualité. Aux utilisateurs à bien adapter ces règles à leurs préoccupations pour faciliter et développer leurs « entreprises ».

Jean-Louis Plé

DESOUCHES (M.J.). — *Comptabilité et gestion des associations* — Ed. Masson, 1985.

Un guide comptable pour les associations ?

Le conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables et des comptables agréés vient de publier un guide comptable du secteur associatif (1). Il reprend en partie le document « Organisation comptable et fonctionnement financier des associations poursuivant des activités de loisirs socio-éducatifs : instruction permanente et procédures spécifiques pour les associations subventionnées à l'échelon national » établi en 1969 à la demande du ministère de la Jeunesse et des Sports, en y intégrant les données du nouveau plan comptable général. Contrairement au précédent guide, il n'a reçu l'aval d'aucune autorité, ni ministères, ni conseil national de la comptabilité, et dans ces conditions son prix 200 F devrait rester dissuasif.

Ce guide au demeurant complet, analyse les principes comptables des organismes sans but lucratif, mais tout le travail de réflexion est entachée d'un postulat de départ qui n'est plus adapté au monde associatif : Celui de la conception même de la « non lucrativité » et des « modes de financement liés ».

Ainsi en page 53, le guide affirme : « il n'y a pas de capital dans une association. Le Patrimoine dans son ensemble, y compris éventuellement des éléments non valorisés, est la propriété de la personne morale en tant que telle, sans possibilité d'appropriation individuelle ».

Pourtant les sociétés coopératives constituent une part de capital non redistribuable, ce qui ne les empêche pas d'être des sociétés de capitaux. De plus, lorsqu'il déclare que le « contenu idéologique (p.53) du mot « capital » conduit le monde associatif à en écarter l'emploi dans le sens économique qui pourrait aussi exister » ne paraît-il pas en contradiction avec le Conseil national de la vie associative qui accepte l'idée d'un titre associatif dont l'objet est de renforcer les capitaux permanents. De fait ces deux affirmations parmi d'autres, laissent planer un doute : l'absence de capital est elle juridique et liée au statut des associations, ou est-elle une absence par idéologie ? Si oui de qui, du monde associatif ou des auteurs du guide ?

De même, lorsqu'à la page 66, parlant de l'affectation des résultats, les auteurs du guide la déclarent « contingente à la convention de prix de journée lorsqu'elle existe », ils ont du bénéfice = résultat, une définition assez particulière. Selon lui il ne pourrait être déterminé qu'après application stricte de réglementations qui peuvent être différentes ». Cette définition d'un résultat sur ordre, arbitraire et conventionnel appelle quelques réserves quant aux aspirations nouvelles des gestionnaires d'associations et de tous ceux qui tentent d'améliorer le rapport coût/efficacité des politiques associatives. En effet, si le résultat reste le fait d'une application stricte des réglementations, c'est le maintien du privilège de l'administrateur et du comptable sur le gestionnaire : c'est la survivance du prix de vente (sans référence aux coûts) et de la subvention d'équilibre (prime au plus mauvais gestionnaire) et le refus du prix de revient (analyse et comparaison des coûts) ; c'est enfin continuer à demander aux associations de tenir une comptabilité pour justifier que chaque dépense a bien été faite (La preuve de la pièce comptable) plutôt

que de rendre compte de l'utilité de la dépense (par définition tout ce que fait l'« association » est bon).

Le principe de prudence rappelé en page 43 aurait pu être développé et appliqué aux sociétés sans but lucratif. Ce principe, « moyen un peu dérisoire pour traiter l'incertitude est avant tout, dans le contexte des sociétés par actions, un moyen d'une part, de protéger les épargnants et surtout de garder leur confiance, et d'autre part de prévenir toute distribution et dividendes fictifs susceptibles de nuire à leur (sociétés) croissance et à leur survie (2). « Dans les sociétés sans capitaux initiaux et sans buts lucratifs, quel est le but de ce principe ? Le guide reste discret la-dessus. Il pourrait en être le moyen d'une part de protéger les adhérents et surtout d'améliorer leur participation à la vie de l'association, d'autre part de prévenir toute illusion idéologique susceptible de nuire à la survie économique d'un projet. Malheureusement le silence de ce nouveau guide comptable sur ce thème incite à penser que ces auteurs ont plus traité du guide comptable que du secteur associatif à but non lucratif.

Marc Genève

(1) *Guide comptable du secteur associatif à but non lucratif. Ordre des experts comptables et des comptables agréés, Paris 1985, 2 tomes.*

(2) Bernard Colasse. « Principes comptables » les cahiers français n° 210, avril 1983.

L'esprit d'entreprise et les perspectives de la vie associative. Dossier ACTIF n° 09.

Le neuvième dossier de l'Association chargée des Techniques d'Information et de Formation des Personnels Sanitaires et Sociaux rend compte du

déroulement des travaux des Ateliers de Recherche sur l'Action Sociale qui se sont déroulés au mois de décembre 1984 sur Esprit d'entreprise et perspectives de la vie associative.

Le dossier est construit en trois parties :

— relations des interventions et des débats qui ont suivis (G. Poujol sur la Dynamique sociale des Associations, M. Clareto sur l'expérience de l'ACAVE à Evry, Mme Poulet-Mathis sur les composantes de l'Economie Sociale, et de M. Raffi sur Vie Associative et Associations de développement).

— compte-rendus des commissions de travail.

— annexes comprenant les textes concernant les entreprises intermédiaires, des exemples de conventions et d'union d'économie sociale.

L'ensemble du dossier pose le problème de l'initiative associative confrontée à son entrée dans un système de marché et de production. Les différentes interventions et débats n'ont pas caché les contradictions générales déjà énoncées dans différents colloques depuis trois ans, à savoir le rapport à l'argent, le refus des contraintes économiques, les rapports avec l'Etat et l'intervention administrative. Mais aussi plus particulièrement dans le domaine sanitaire et social le problème de la légitimité du patrimoine des Associations et le refus de l'évaluation des résultats.

L'esprit d'entreprise a-t-il une signification particulière en 1984, et plus particulièrement dans les associations ? Quelle comparaison faire avec le secteur privé lucratif et les autres composantes de l'économie sociale ? Autant de questions à approfondir.

Une ambiguïté dans ce dossier : la référence fréquente aux entreprises intermédiaires (le titre de la page de garde est l'action sociale dans l'économie, un nouveau look : les structures intermédiaires), comme exemple de l'esprit d'entreprise et des perspec-

tives de la vie associative. L'ensemble du document montre bien les difficultés à passer d'une initiative associative à la notion d'économie associative, sans que les préoccupations de gestion prennent le pas sur l'esprit, et que les moyens mis en œuvre ne détournent l'association de ses objectifs.

Jean-Louis Plé

ACTIF - 2177 Avenue du Père Soulas - 34100 Montpellier.

Les associations, par Gérard Soussi

La croissance spectaculaire du nombre des associations, leur intervention constante dans le secteur économique et social, et leur évolution certaine vers la commercialité, suscitent interrogations, réflexions et recherches juridiques.

Praticiens du droit, universitaires, chercheurs, magistrats, pouvoirs publics, constatent l'évolution actuelle, l'étudient, la commentent, la freinent ou la favorisent.

Cet ouvrage fait l'analyse et la synthèse des principales règles de droit positif (droit fiscal compris) applicables à la constitution, au fonctionnement et à la dissolution des associations, et rapporte l'état de la doctrine sur les questions juridiques les plus controversées.

Ce manuel de droit usuel destiné aussi bien aux responsables et animateurs d'associations qu'aux juristes de profession, apporte une contribution importante à l'élaboration du « droit des associations ».

SOUSSI (Gérard). — Manuel Dalloz de droit usuel, 1985, 564 pages, 168 F.

Les unions d'économie sociale par Julien Néri.

La loi du 20 juillet 1983 relative « au développement de certaines activités d'économie sociale » et ses textes d'application permettent de créer des Unions d'Economie Sociale.

La création de cette nouvelle structure juridique s'appuie sur trois idées : « regroupement, décloisonnement, et ouverture » :

— regroupement de partenaires désireux « sur un objectif commun précis, de réunir des moyens et d'amplifier leur action » et qui ne trouvent pas satisfaction dans les structures de regroupement actuelles (Associations, Coopérative ou GIE).

— décloisonnement des familles de l'économie sociale (associations coopératives et mutuelles).

— ouverture à d'autres partenaires privés ou publics, notamment les collectivités territoriales.

A ce jour, deux UES sont créés et une dizaine en cours d'élaboration.

Le Centre d'Information sur les Innovations Sociales vient de publier un document qui fait suite aux journées de travail organisées en 1985. Ce document fait le point sur les textes applicables aux UES, il donne les règles pratiques de constitution, et plusieurs exemples de simulation, projets et esquisses de création.

Les Unions d'économie sociale, investigations et réflexions. Document du CIIS. Maison des entreprises nouvelles. 142, rue du Bac 75007 Paris.

La Vie associative en Meuse par J.P. Streiff

Dans une première partie, ce dossier présente l'histoire rapide des Associa-

tions Meusiennes du XIX^e siècle à 1983, puis la situation actuelle catégorie par catégorie. La seconde partie traite des participants à la vie associative. Le dernier chapitre s'intéresse à la vie des associations : financement, équipement, fonctionnement avec des témoignages et des exemples.

STREIFF (J.-P.). — La vie associative en Meuse, Dossier documentaire Meusien, n° 36, 1984. 28 F. O.C.C.E., 4, rue de la résistance — 55000 Bar le Duc.

La mémoire du sport, les débuts du mouvement sportif dans la région Lyonnaise par le Centre de Recherche et d'innovation sur le sport.

Dans une présentation luxueuse, cette plaquette retrace les conditions d'apparition des premières associations sportives tout en les restituant dans leur cadre social et culturel. Histoire des sports mais également histoire de ses pratiquants. Des jeux traditionnels aux sports modernes, en passant par la gymnastique, c'est le premier document (sources entièrement inédites) décrivant les apports d'une région à l'essor du sport en France.

Dirigeants sportifs, responsables municipaux, chefs d'établissements scolaires, directeurs ou cadres d'entreprises, vous pouvez offrir cette plaquette lors d'une fête ou d'une manifestation officielle.

Pris 80 F. à l'ordre de ARIS — Colloque M.S.A. U.E.R.E.P.S., Université de Lyon I, 27-29, Bd du 11 novembre, 69622 Villeurbanne Cedex.

1er SALON DE LA FORMATION aux métiers et techniques de demain

2-6 DECEMBRE
Paris Porte de Versailles
L'ÉVÉNEMENT!

L'ÉVÉNEMENT : parce que ce salon se consacre exclusivement à la formation. Mais à toute la formation, initiale et continue.

La formation qui se développe, se structure, cherche la complémentarité ou occupe les secteurs de pointe;

la formation qui est une nécessité absolue pour l'individu et l'économie et une préoccupation de chaque instant pour l'entreprise, les organisations professionnelles, les pouvoirs publics.

FORMATION 85 est la plateforme idéale où se rencontreront les acteurs de la formation qui représentent un potentiel humain et économique considérable.

Venez exposer à FORMATION 85 parmi : les organismes et instituts de formation • les universités, écoles professionnelles et grandes écoles • les organismes d'orientation et de conseil en formation • les ministères et les administrations concernés • les partenaires sociaux • les syndicats professionnels • les sociétés d'exportation de formation • les Chambres de Commerce et d'Industrie, de Métiers et d'Agriculture • les collectivités locales • les responsables de la formation des entreprises • les responsables de la formation et de l'emploi sur le plan national comme sur le plan régional • les associations de formateurs, d'orga-

nismes de formation • la presse générale et la presse professionnelle...

Participer à FORMATION 85, c'est bénéficier également du public formation d'EDUCATEC 85 (3^e salon des Équipements, Matériels et Techniques pour l'Enseignement et la Formation)

Ces deux salons sont organisés conjointement (même lieu, mêmes dates) par

EDIT EXPO INTERNATIONAL
12, rue Léon-Cogniet
75017 PARIS
Tél. (1) 46.22.61.30
Tlx 641 284 F EDIXPO

FORMATION 85

COUPON REPONSE

A RETOURNER A

EDIT EXPO INTERNATIONAL 12, rue Léon-Cogniet 75017 Paris-France

M _____

Sté/Ets _____

Adresse _____

Tél _____ Tlx _____

Fonction _____

Veuillez me faire parvenir un dossier complet sur FORMATION 85

Nous désirons exposer à FORMATION 85. Veuillez nous contacter à ce sujet

Veuillez me faire parvenir le programme des conférences et colloques.

Je désire visiter FORMATION 85. Veuillez me faire parvenir _____ carte(s) visiteur(s)

28^e RENCONTRE CINÉMATOGRAPHIQUE DE PRADES

LE 24 JUILLET

Des rencontres

26^e RENCONTRE CINÉMATOGRAPHIQUE DE PRADES 16 au 24 JUILLET

Chronique de vacances

Le discours des Ciné-Clubs est « ringard » : affirmation d'autant plus facile qu'aujourd'hui les Ciné-Clubs sont bel et bien en voie de disparition et qu'à le répéter sur tous les tons, on ne fait que caresser dans le sens du poil ceux qui, convoitant le nouveau marché de l'audio-visuel (encore indéfini !) en élaborant des stratégies multimédia, tous supports et toutes productions confondues, risquent d'abolir à tout jamais le travail que les Ciné-Clubs ont opéré depuis plus de quarante ans. Après tout, il n'est pas mauvais de rappeler que ce sont eux qui ont formé la plupart de nos critiques réputés, qui ont nourri en partie les meilleurs de nos revues de cinéma, et permis à certains de nos réalisateurs de découvrir leur passion du cinéma. Il ne s'agit pas d'entonner la chanson de la nostalgie, mais de souligner que, même si effectivement les modalités actuelles de travail des Ciné-Clubs doivent absolument être revues, leur disparition complète ne serait que le signe qu'un pas de plus a été franchi dans la mise à mort d'une certaine cinéphilie voire d'un certain type de cinéma.

En ce sens, les 26^e Rencontres de cinéma de Prades sous l'égide du Ciné-Club de Prades (mais pas seulement, bien des acteurs régionaux ou nationaux ont contribué activement à la réussite de cette manifestation et la plupart dont les organisateurs sont bénévoles) témoignaient bien et de l'urgence d'une mutation des Ciné-Clubs (les débats de type ciné-club étaient effectivement tristounets et vieillots) et de la richesse infinie d'une pratique vivante et commune du cinéma. Ce petit Festival a déjà une longue tradi-

tion derrière lui puisque c'est là que Truffaut a présenté ses « 400 Coups », a reçu des réalisateurs prestigieux tels que Losey, Polanski... Même si ces rencontres proposent chaque année une rétrospective complète (cette année, Woody Allen) il ne s'agit pas d'un Festival thématique ou spécialisé dans tel ou tel type de productions qui accueillerait un public spécifique ou un public de professionnels : c'est là un de ses intérêts, une programmation très pleine, dans laquelle le spectateur peut se promener au gré de ses désirs, et qui permet de voir dans la petite ville écrasée de soleil, loin des multi-salles urbaines, des films sortis assez récemment (les « Enfants » de Duras, « Stranger than Paradise de Jarmush » par exemple), des films non distribués (« Eva sur paysage ordinaire » de Ciepka), des films à la marge qui ne feront jamais les points forts du Box-Office (« la Part de l'autre » de Jeanne Labrune), des films étrangers etc... Dans ce festival qui n'est pas un marché (cela devient rare !) tout est organisé pour le spectateur amoureux du cinéma, malgré l'inconfort des fauteuils et la qualité médiocre des copies ainsi, personne n'a le droit d'entrer dans la salle pendant la projection des court-métrages, mais tout le monde prend ses repas ensemble et peut discuter avec les réalisateurs venus présenter leur film sans avoir à justifier d'une carte de presse ou d'une reconnaissance professionnelle. Prades, c'est un peu la passion du cinéma retrouvée dans les polémiques violentes à la sortie des films, des déceptions ou des coups de foudre, des fou-rire inextinguibles et des fêtes nocturnes improvisées après les projec-

tions. C'est aussi un lien unique, gratuit, entre réalisateur et spectateur qui offre des moments inoubliables. C'est ainsi que Thomas Harlan (le fils de Veit Harlan, le cinéaste officiel d'Hitler) a pu présenter « Wundkanal » dans lequel il attaque frontalement, en refusant toute facilité narrative ou dramatique (du genre « Holocauste ») un tabou fort : la filiation entre l'Allemagne d'aujourd'hui, celle des crimes-suicides de la prison de Stannheim et l'Allemagne Nazie. Pour jouer le rôle du responsable de la prison de Stannheim interviewé, Harlan avait retrouvé un ancien responsable nazi, vieil homme protégé par un anonymat brutalement levé au cours du tournage sans d'ailleurs qu'Harlan n'ait vraiment maîtrisé la situation. Robert Kramer avait filmé en vidéo ce tournage difficile et les deux films mis en perspective, présentés en même temps aux spectateurs, traduits en direct par Harlan (quatre heures de projection !) ont provoqué un vrai débat, douloureux parfois, d'une rare intensité jusqu'au lever du jour.

On ne peut qu'espérer que des Ren-

contres comme celles-là survivent encore le plus longtemps possible et ne se pervertissent pas sous la pression d'un marché de plus en plus vorace, qu'elles ne soient pas écrasées par les grands festivals où défilent stars et hommes d'affaires. On ne peut qu'espérer qu'un public simplement passionné par le cinéma puisse encore longtemps reconstruire d'autres passionnés du cinéma et voir ou revoir avec toujours le même frémissement quand s'éteint la lumière tout simplement des films.

A Prades, c'est le public qui est constitué en jury voici donc le palmarès :

— Prix de la ville de Prades : Una Gita scolastica de Pupi Avati.

— Prix de la fédération française des Ciné-Clubs : « Docteur S » (pour l'ensemble « Wundkanal » de Th. Harlan et « Notre Nazi » de Robert Kramer).

— Enfin le Prix du court métrage a été décerné à Christian Hemmer pour Lift Show.

Chantal de Linares

« CLASSES D'ÂGE ET SOCIÉTÉS DE JEUNESSE »

Sous ce titre évoquant l'ethnologie et l'histoire s'est tenu au Creusot les 30, 31 mai et 1^{er} juin 1985 un colloque organisé conjointement par l'Ecomusée du Creusot et la Société Française d'ethnologie.

Une centaine de participants n'entendirent pas moins de vingt-six communications qui présentaient toutes des travaux de recherche français achevés ou en cours.

Le premier thème « jeunesse et classes sociales » — jeunesse rupture et jeunesse prolongée — regroupait des approches au terme de génération et d'âge de la vie ; historicité des âges

de la vie, comparaison inter-générationnelle. D'autres communications s'intéressaient à la formation des couples, question qu'étudie à nouveau l'I.N.E.D. sous un angle un peu renouvelé (1) incluant à la fois la cohabitation et le rôle du groupe de pair dans la rencontre du futur conjoint. Style de vie, valeurs culturelles et éthiques de diverses sortes de jeunes complétaient ces approches : études sur des populations jeunes en difficultés (16-18 ans, jeunes délinquants) et enfin à la manière de Pierre Bourdieu, sur le style « Baba ». Du Centre de recherche interdisciplinaire de Vaucresson nous vint une inté-

ressante perspective sur la rupture introduite par les « blousons noirs » dans la représentation très positive que la société aimait à se faire de la jeunesse dans l'après-guerre.

Le second thème « Rites, symboles et institutions » réunissait surtout des communications d'ethnologues et d'historiens. Deux d'entre elles provenaient de la sociologie des religions et concernaient les communautés nouvelles de jeunes chrétiens (divers mouvements charismatiques essentiellement). Les auteurs interprètent ces mouvements comme la suite des protestations contreculturelles des années 70. Au « tout politique » de cette époque ferait aujourd'hui pendant le « tout religieux » de ceux qui « demandent à l'utopie religieuse de combler la faillite de l'utopie moderne du progrès et du développement illimité ».

Dans un tout autre ordre d'idée Maurizio Catani montra comment l'analyse de la violence des jeunes dans une cité et de la valeur qu'y représente pour tous l'automobile, conduit une équipe d'éducateurs à créer une auto-école pédagogique. Henriette Walter (Université de Haute-Bretagne) parla de la création langagière des jeunes donnant quelques éléments du lexique qu'elle fit pour le livre à succès « Les mouvements de mode expliqués aux parents » et annonça une grande enquête linguistique — enfin — sur le sujet.

Une fois encore, de l'histoire surgit les informations les plus suggestives. Décrivant le rôle des « signes, enseignes, insignes de la jeunesse » notamment dans l'Ancien Régime, Nicole Pellegrin, nous permet de comprendre un temps où la jeunesse avait une fonction sociale précise et prestigieuse. Beauté, parures et décorations sont les attributs normaux de la jeunesse qui porte les couleurs de sa ville. « C'est d'abord aux enfants de la ville de montrer l'honneur beau de la cité ».

Le dernier thème « Approches localisées de groupes spécifiques ; classes d'âge et société de jeunesse ; leurs manifestations dans des territoires donnés n'avaient guère d'unité. Le caractère local des groupes étudiés n'empêchent pas que la pluralité des méthodes, des disciplines et d'importance des objets étudiés ne produisent chez l'auditeur le sentiment d'être un peu prolongé dans l'hétéroclite. Mais là encore beaucoup d'informations et une grande richesse de points de vue.

De l'étude de la violence juvénile à Douai au 16^e siècle, on est passé à celle de l'ensemble des « redevances » (véritables taxes coutumières que la jeunesse était habilitée à percevoir dans certaines circonstances) puis au patrimoine ethnologique ouvrier et urbain avec deux belles communications portant sur les souvenirs de jeunesse des habitants de Saint-Denis et de Saint-Ouen.

Dans une recherche intitulée « crise sidérurgique et éclatement du système de relation » Gérard Sautré apporte quelques éléments de réponse à la question de savoir comment des jeunes, socialement destinés à être ouvrier, vivent aujourd'hui le déclin industriel de leur région.

François Portet, ethnologue au Creusot, a retrouvé le groupe de motards dont il avait fait, en 80-82, l'ethnographie. Le groupe existe toujours ; il a changé ; il est marqué aujourd'hui par la présence de jeunes femmes, qui sont en général des sœurs, ce qui semble modifier sensiblement la façon même de faire de la moto.

Il est impossible de citer toutes les communications et bien difficile de conclure quoique ce soit d'une si grande diversité. Il faut, bien entendu, souligner le caractère heureux de la rencontre entre historiens, sociologues et ethnologues, et celui aussi du voisinage entre chercheurs confirmés et

d'autres qui l'étaient moins.

Remarquons enfin qu'une telle confrontation pousse à s'interroger sur les démarches les plus heuristiques en ce domaine. Il nous paraît clair que les travaux dont l'objet n'est pas frontalement la jeunesse apportent aujourd'hui les connaissances peut être les plus intéressantes et — en s'excusant de la banalité du propos — à quel point est indispensable la mise en perspective que nous ont apportée dans ce colloque, les historiens.

L'Année Internationale de la Jeunesse donnera-t-elle lieu à beaucoup de publications scientifiques ? Il faut souhaiter que François Portet trouvera les fonds nécessaires à la publication des actes de ce colloque.

Chantal Guérin

(1) Par référence au travail d'Alain Girard. Actes à paraître à la Société Française d'Ethnologie.

L'insertion sociale et culturelle des jeunes

COMPTE-RENDU DES JOURNÉES
D'ÉTUDES I.N.E.P.
7-8-9 JUIN 1983

Chantal Guérin
Isabelle Mazel

Le chômage des jeunes a révélé la grande fragilité dans laquelle nombre d'entre eux se trouvent ; sans formation, sans perspective d'avenir, ces jeunes sont à **insérer**. Ce terme récent est à présent dans tous les textes, les discours, les circulaires ; il révèle qu'une grande partie de la jeunesse est, en tant que groupe d'âge, aujourd'hui marginalisée dans la société. C'est pourquoi le gouvernement a mis en place un dispositif d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 18 ans. Nous souhaitons réfléchir sur les questions que cette tentative de mobilisation met en lumière et sur celles qui restent dans l'ombre, les aspects culturels de l'insertion des jeunes par exemple.

Qu'en est-il du rôle des associations dans ce dispositif qui requiert un travail commun d'institutions et de professionnels différents ?

Document de l'INEP N° 3 — Prix : 40 francs. Service des publications, INEP, 78160 Marly-le-Roi.

LISTE DES MÉMOIRES SOUTENUS EN JUIN 1985
par les Inspecteurs Africains de la Jeunesse et des Sports
Promotion 1983-1985

BOUSSOUGOU NZAMBA (Guy Modeste). — Tradition et modernité dans l'animation socio-éducative et culturelle du peuple Badjag de la Province de la Nyanga.

CAPO-CHICHI (Florent). — La coopérative scolaire et sa place dans la formation d'un citoyen de type nouveau en République Populaire du Bénin.

GOMEZ (Jacques). — La tradition et le modernisme dans les jeux et les sports au Bénin.

KANGNY (Dovi Ephrem). — Contribution à une utilisation des moyens audiovisuels, considérés comme appuis pédagogiques à la formation et à l'enseignement sportifs.

MUNYANEZA (Epimaque). — Centres d'éducation non-formelle des jeunes au Rwanda (organisation, structures et profils pédagogiques).

NGABAYE (Doubraïn). — La vie associative au Tchad : un moyen de développement et promotion de l'unité sociale.

OSSOMBA OSSOMBA (Maximilien). — L'exogamie chez les Ewondo : une des causes de l'exode rural au Cameroun. Analyse des populations de l'arrondissement de Ngomedzap.

OYONGO AMEBE (Grégoire). — De l'impact du développement du sport par les organismes spécialisés. Le cas de l'ONS au Cameroun.

SIMA BIYANG (Paul). — Projet d'équipements sportifs et socio-éducatifs en milieu urbain. Etude menée à Libreville et Port-Gentil.

TAMBO TCHIO (Joachim). — Sport pour tous au Cameroun. Réalités et perspectives.

TOURE (Amidou Mama). — Les équipements sportifs et socio-culturels en République Populaire du Bénin, dans le processus du développement des activités sportives, socio-culturelles et socio-éducatives.

Droit et gestion des associations — Université Jean-Moulin (Lyon III)

Cycle de formation coordonné par M. Gérard Sousi

La Mission de Formation appliquée continue (Lyon III) organise pour la première fois, un cycle de formation à l'intention des associations.

Ce cycle de formation s'adresse aux dirigeants, directeurs, responsables et animateurs d'associations, quelle que soit leur formation initiale ou préalable, qui souhaitent acquérir les connaissances juridiques, comptables, financières et de gestion désormais indispensables pour gérer avec compétence une association.

C'est l'association qui est inscrite au cycle de formation et non tel ou tel dirigeant nommément désigné. Dès lors les représentants de l'association peuvent être différents selon le module ou la demi-journée de formation. Plusieurs responsables d'une même association peuvent donc bénéficier de la formation selon leurs besoins, leurs fonctions au sein du groupement ou de leur intérêt personnel.

La formation se déroule les samedis matin de 9 h à 12 h dans les locaux de la Formation Appliquée Continue, 74, rue Pasteur, 69007 Lyon (Salle D). Inscription à l'ensemble de la formation soit 12 demi-journées... 850 F. TTC
Inscription à un module, soit 4 demi-journées... 350 F. TTC
Inscription à un thème, soit une demi-journée... 150 F. TTC

*Université Jean Moulin Lyon III
FORMATION APPLIQUÉE CONTINUE
74, rue Pasteur, B.P. 0638 Lyon Cedex 02
Téléphone : 78.58.28.83.*

Les entrepreneurs de l'économie sociale

Cycles de formation de 400 heures organisé par le CNFA. Il est axé sur la maîtrise des nouvelles techniques de gestion et la création d'entreprises. Les droits d'inscriptions s'élèvent à 25.000 F. pour la totalité du cycle. Ce montant peut être pris en charge au titre de la formation continue.

Renseignements : CNFA « Ecole de Fublaines » 54, rue du théâtre 75015 Paris. Tél. : (1) 578.65.66.

Financement du social et solidarités

Les 20, 21 et 22 novembre 1985. L'institut de travail social et de recherches sociales de Montrouge et Correspondance Municipale (ADELS) organisent un colloque à Montrouge (Hauts-de-Seine) en collaboration avec l'Association Nationale des Directeurs d'Etablissements de l'enfance inadaptée (ANDESI). La Fédération des Centres sociaux et socio-culturels de France (FCSF), le Comité National de Prévention (CML) et le Mouvement pour le Développement social local (MDSL).

Pourquoi un tel Colloque ?

L'ampleur des prestations, des personnels et des équipements que les politiques sociales mettent en œuvre implique naturellement que leurs fonctions, leurs coûts et leurs résultats puissent être évalués économiquement.

Dans la conjoncture actuelle qui doit conjuguer les contraintes de la modernité et de la solidarité, l'enjeu du contrôle de leur évolution financière est crucial.

Cependant, cela ne peut se réduire aux critères du marché ; les réponses

aux besoins étant autant matérielles qu'éducatives et culturelles.

Ce Colloque invite tous les acteurs des solidarités aux confrontations et délibérations nécessaires pour poser les choix et réguler les interventions sociales.

Renseignement : ITSRS. 1, rue du Onze-Novembre 92120 Montrouge. Tél. : (1) 657.83.83.

Appel aux chercheurs et aux documentalistes

La société Française des Chercheurs sur les Associations prépare actuellement une réédition de la bibliographie faite dans le cadre de l'I.H.T.P. qui avait été publiée par Chantal Bruneau et Jean-Pierre Rioux dans la revue des Etudes Coopératives en 1981.

Ce premier essai bibliographique indispensable à tous ceux qui s'intéres-

sent aux associations, qu'ils soient chercheurs ou praticiens, rassemblait plus de 770 références. Il comporte néanmoins des lacunes que la réédition tentera de combler, en particulier dans les domaines de l'économie, du consumérisme, de la psychosociologie, ainsi que des études étrangères sur la France.

Par ailleurs, le phénomène associatif et les associations font toujours l'objet de nombreux articles, publications ou travaux universitaires qu'il convient d'intégrer.

Compte tenu du très large éventail des secteurs d'activités et de la diversité des sources. Il est fait appel aux auteurs et aux lecteurs pour signaler les références (nom de l'auteur, titre exact, date et lieu de publication, éditeur, nombre de pages) dont ils auraient connaissance, à : Chantal Bruneau 23, rue Saint-Vincent de Paul 75010 Paris.



Résumés

L'EMPLOI ASSOCIATIF EN LORRAINE

Muriel Pénicaud (avec la collaboration d'Anne Laurent)

Après avoir donné des éléments de leur méthode d'approche du sujet les auteurs proposent quelques résultats. Le nombre des emplois permanents et surtout des emplois précaires s'est accru. Le secteur sanitaire et social est prédominant sur l'emploi socio-culturel pourtant en développement. Les animateurs sont plus nombreux dans l'action sociale que dans l'éducation populaire. L'appellation « animateur » semble s'être dévaluée dans le secteur culturel, banalisée dans le secteur sanitaire et social au moment même où dans l'éducation populaire on cherche à renforcer et homogénéiser le statut des animateurs.

ENJEUX ASSOCIATIFS LOCAUX ET STRATÉGIES MUNICIPALES

Philippe Garraud

L'auteur étudie les associations locales dans le système socio-politique communal, il confirme la voie d'accès aux élites locales que représente le militantisme associatif. Il étudie aussi les stratégies municipales vis-à-vis des associations qui ne sont que rarement de simples courroies de transmission. Il souligne la double logique du fonctionnement des associations locales qui conduit à différencier fortement les dirigeants des simples adhérents et a fortiori des usagers. Les associations sont une composante importante du système socio-politique local.

LE CHANGEMENT DANS LES MODES DE VIE

Roger Sue.

L'auteur précise d'abord l'intérêt d'user de la notion de « mode de vie ». Il aborde ensuite les changements dans les modes de vie et plus particulièrement au niveau culturel et de la place du temps libre. Enfin il aborde quelques problèmes posés par ces changements : l'inégale répartition du temps libre, les inégalités socio-culturelles, les nouvelles formes de socialisation, les nouvelles conceptions de l'action culturelle et pose enfin une ultime question : peut-on penser une société sans travail ?

Summaries



ASSOCIATIVE EMPLOYMENT IN LORRAINE

Muriel Pénicaud (in collaboration with Anne Laurent)

After having given elements of their method of approaching the subject, the authors propose some results. The number of permanent jobs and above all of precarious jobs has increased. The sanitary and social sector prevails over socio-cultural employment, that is however developing. More animators are to be found in social action than in popular education. The term « animator » seems to have lost value in the cultural sector, to have become banal in the sanitary and social sector, at the very time when in popular education attempts are made to reinforce and homogenize the statute of animators.

LOCAL ASSOCIATIVE ASSETS AND MUNICIPAL STRATEGIES

Philippe Garraud

The author analyses the local associations in the socio-political communal system, he confirms that associative militancy represents the way of access to local elites. He also studies the municipal strategies with regard to associations that are seldom mere transmission belts. He underlines the dual operational logic of local associations, that leads to strongly differentiating leaders from simple members and a fortiori users. The associations are an important element of the local socio-political system.

CHANGE IN THE WAYS OF LIFE

Roger Sue.

The author starts by specifying the value of using the notion of « way of life ». He then deals with the changes in the ways of life and more specifically on the cultural level and of the place of spare time. Finally he examines some problems caused by these changes : unequal distribution of spare time, socio-cultural inequalities, new forms of socialization, new concepts of cultural action and he asks a final question : can one imagine a society without work ?

LA COMMUNICATION SOCIALE : MUTATION SANS VISAGE

Chantal de Linarès, Annie Oberti

A partir des débats de la sixième Université de la Communication qui s'est déroulée cet été à Carcans-Maubuisson, les auteurs font état de l'actualité audiovisuelle à l'heure de la décentralisation et de l'apparition de nouveaux marchés, celui de câble notamment. Bien des incertitudes règnent encore sur ce marché à l'heure où la télévision de service public va se trouver confrontée à une concurrence « privée ». Le câble, à lui seul, mobilise les communes pour qui se pose la question du partage entre les multiples institutions nationales et les collectivités territoriales. Si le plan câble a pris du retard, sa destinée est pourtant d'être viable. Quelle part dans ce marché prendront les associations ? Les risques de fracture au sein du secteur associatif sont grands d'autant plus que les stratégies de l'Education Populaire sont divergentes voire inexistantes.

LA COMMUNICATION SOCIALE : UN ENJEU VITAL POUR LES ASSOCIATIONS

Hervé Collet

L'auteur donne les raisons de clarifier la notion de communication sociale, il en donne ainsi une définition. La vie associative est, pour cet auteur, un système de communication sociale. Sa faiblesse réside dans l'atomisation de ses dispositifs de communication et sa mauvaise communication avec les médias. Le secteur associatif doit élaborer une stratégie de promotion.

LE CHEF « SCOUT DE FRANCE » : L'ORDRE OU LA SOCIÉTÉ 1920-1960

Christian Guérin

Au modèle du Chevalier de l'Ordre Scout des années 1920 qui consacre la position hiérarchique du Chef, succède l'éducateur d'élite des années 1950. La question du chef scout n'est pas LA question du scoutisme. Mais son évolution est un bon révélateur. Ce passage de l'Ordre à la Société coïncide avec l'évolution de l'Eglise Catholique dans son ensemble. Il y va du rapport de l'enfant à l'adulte, et de l'adulte à la Société.

SOCIAL COMMUNICATION : FACELESS MUTATION**Chantal de Linarès, Annie Oberti**

From the debates of the sixth University of Communication that took place this summer in Carcans-Maubuisson the authors make a report on the audio-visual situation at the time of decentralization and of the appearance of new markets, the cable among others. Quite some few uncertainties still prevail on this market at a time when public service television is going to face « private » competition. Just the cable itself mobilizes the communities which are wondering how this market will be shared between the numerous national institutions and the territorial collectivities. If the cable plan has been delayed, its destiny nevertheless is to be viable. Which share will the associations take in this market ? The risks of rupture within the associative sector are quite high, all the more since Popular Education strategies are diverging, if not non-existent.

**SOCIAL COMMUNICATION :
A VITAL ASSET FOR ASSOCIATIONS****Hervé Collet**

The author gives the reasons for making clearer the notion of social communication, where by he gives a definition of it. For this author, associative life is a system of social communication. Its weakness lies in the atomization of its communication devices and its poor communication with the media. The associative sector must develop a strategy for its promotion.

**THE « SCOUT OF FRANCE CHIEF » :
THE ORDER OR THE 1920-1960 SOCIETY****Christian Guérin**

The model of the Chevalier of the Ordre Scout of the twenties that consecrates the hierarchical position of the Chief is replaced by the elite educator of the fifties. The problem of the scout chief is not THE problem of scouting. But its evolution is quite revealing. This passage from Order to Society coincides with the evolution of the Catholic Church in its whole. What is at stake is the relationship between the child and the adult and the adult and society.

DOCUMENTS DE L'INEP

- | | | |
|---------------|--|------|
| XXIII
1976 | Entre la lyre et le compas. Note pour une scénographie de l'espace ludique. — Jean Hermann. | 32 F |
| XXXI
1980 | Pour connaître la télévision. Choix de textes. — Annie Oberti. | 37 F |
| XXXIX
1981 | Des organismes d'aide aux associations locales. — Annie Oberti. | 37 F |
| XL
1982 | La presse d'éducation populaire de 1830 à 1960 - Guide documentaire par Arlette Boulogne et Sylvie Fayet-Scribe (sous la direction de Raymond Labourie). | 85 F |
| XLI
1983 | Décentralisation et communication sociale locale. Actes du Colloque de Pau 1982. (Co-édition Ligue de l'enseignement. - I.N.E.P.). | 35 F |
| XLIII
1983 | Le cinéma dans la commune. Choix de textes par Rémi Dujardin | 45 F |

Nouvelle série

- | | | |
|-----------|--|------|
| 1
1983 | Action culturelle, action socio-culturelle. Recherches. — Geneviève Poujol. | 37 F |
| 2
1983 | Informatique, éducation populaire, vie associative, Actes du Colloque I.N.E.P. 1983. | 50 F |
| 3
1984 | L'insertion sociale et culturelle des jeunes. Compte rendu des journées d'études I.N.E.P. — Chantal Guérin et Isabelle Mazel - 1983. | 40 F |
| 4
1984 | Itinéraires d'animateurs. — Alain Dubus. | 40 F |
| 5
1985 | Culture passée, cultures à venir, Choix de textes sur les pratiques et les représentations culturelles — Bertrand Sachs. | 50 F |

Commande à adresser à :

I.N.E.P. - Service des Publications

Val Flory, 78160 MARLY-LE-ROI.

**Attention le numéro de téléphone
du Service des Publications de l'I.N.E.P. a changé
Appelez le 39.58.49.11**

LES CAHIERS DE L'ANIMATION

- Numéro 18 :** *Jeunesse, animation et développement en Afrique noire* 15 F
1977
- La jeunesse africaine et les problèmes de son insertion dans le développement (A. Cruziat)
 - Les services civiques de jeunesse dans le développement de l'Afrique rurale (A. Gillette)
 - La renaissance des Samaria au Niger (P. Gallaud)
- Numéro 21 :** — Action municipale et loisirs : vacances d'enfants et d'adolescents 20 F
1978
- (H. Collet)
 - La fonction socio-culturelle des équipements de quartier 20 F (C. Fabrizio)
 - Quelques aspects de la politique de la jeunesse en Grande-Bretagne (P. Gallaud et A. Dozol)
 - Un stage de réalisation de l'I.N.E.P. à Villeneuve-lez-Avignon.
 - Où en est la télévision par câble (A. Oberti)
- Numéro 33 :** — Jeunesse au pluriel (P. Gallaud, B. Jung) 30 F
1981
- Théâtre et authenticité au Mali (A. Dreyfus)
 - Une ville se raconte, une ville se rencontre (C. Fridel)
 - Le cinéma dans la commune (R. Dujardin)
 - Vers la laïcisation des loisirs au Québec (J.-P. Augustin)
 - Une animation à l'américaine (M. Bellefleur)
 - L'alarme à l'œil (O. Gagnier)
- Numéro 34 :** *L'éducation populaire aujourd'hui* 40 F
1981
- L'éducation populaire en propos (O. Gagnier, C. Guérin, J.-L. Jacquet, R. Labourie, G. Poujol, C. Sageot)
 - L'éducation populaire en actes (P. Gallaud, M. Giry, J. Hedoux, M. Lefeuvre, P.E.C. - Auvergne)
 - En ouvrant les frontières (E. Gelpi, C. Titmus)
- Numéro 35 :** — Le Ministre du Temps Libre n'est pas le Père Noël 37 F
1982
- (J. Dumazedier)
 - L'association reconnue d'utilité sociale : une réforme socialement utile ? (Y. Tanguy)
 - Les boutiques de gestion : c'est facile, c'est pas cher mais à qui ça rapporte ? (J.-L. Plé et D. Desguées)
 - Activités socio-éducatives et animation culturelle au Portugal (J.-M. Mignon)
- Numéro 38 :** *Citoyens, citoyennetés...* 37 F
1982
- Leçons de citoyenneté à l'usage du présent (G. Saez, J. Leca)
 - Les miroirs du citoyen ; du hussard noir au militant local (J. Ion, S. Chassagne, C. Granier, A. Thoby, L. Fauconnet)
 - Citoyens, entendez-vous la ville ? (B. Sachs, P. Gallaud, F. Fouquet, C. Guérin)
- Numéro 39 :** — Insertion sociale des jeunes et création d'activités (F. Mornet) 40 F
1983
- Une nouvelle politique pour les jeunes (P. Gallaud)
 - Les associations au Québec (R. Levasseur)
 - La dynamique sociale des associations (G. Poujol)

- Numéro 41 : Décideurs culturels et pratiques sociales* 40 F
1983
— Décideurs, éducation populaire et action culturelle (G. Poujol, C. Sageot, M. Simonot)
— Des pratiques culturelles (B. Simonot-Dierick, J. Blouin-Le Baron, Kerbrat)
— Des politiques culturelles (G. Saez)
- Numéro 42 : Le renouveau des Universités Populaires* 40 F
1983
— Les publics (J.-M. Moeckli, V. Borbein, M. Descolonges-Morville)
— Les enseignants (J.-L. Hoffet, Dr Eppenberger, A. Claude)
— Les contenus (M. Thorel, J. Solinger, Dr E. Haupt, Dr Reiske)
— Réflexions (R. Sainsaulieu, L. Arabin, L. Caul Futy, G. Poujol)
- Numéro 43 :* — Nouveaux enjeux associatifs (J.-P. Augustin) 40 F
1983
— Politique d'innovation culturelle et vie associative (J.-M. Djian)
— Mouvement alternatif et animation contre-institutionnelle (D. Gros)
— Jeunesse africaine, crainte et convoitée (J.-M. Mignon)
— L'éducation populaire en Grèce (N. Précas)
— Jeunesse et action culturelle (J. Hurstel)
- Numéro 44-45 : Animateurs aujourd'hui ?* 50 F
1984
— Le métier aujourd'hui : quelles connaissances ? (C. Chosson, A. Dubus, J. Eloy, P. Gantier, J.-L. Plé, G. Poujol, N. Precas, C. Sageot, E. Samyn)
— Les pratiques aujourd'hui : quelles cultures ? (R. Fabert, M. Simonot)
— Le développement aujourd'hui : pour quel monde rural ? (B. Patoureaux, M. Rebillet, C. Veleine)
— Pour une approche anthropologique du métier de l'animateur (N. Precas)
- Numéro 46 :* — Sociabilité et Pouvoir (J.P. Rioux) 45 F
1984
— L'emploi associatif (I. Kandel et E. Marchal)
— Création de la M.C. de Grenoble (C. Gilbert)
— Centres culturels en Afrique (J.M. Mignon)
— Les stages pour jeunes (J. Hedoux)
— Stages pour femmes et vie associative (B. Edou — Goussault)
— Activités corporelles et animation (P. Paillet)
- Numéro 47 :* — Les créations d'associations (M. Forsé) 45 F
— Les militants de la C.S.F. (M. Chauvière, B. Duriez)
— Réseaux d'associations, réseaux de militants (B. Roudet)
— Les entreprises intermédiaires (F. Mornet, D. Pénet, Y. Trehorel)
— Des jumelages franco-allemands (F. Fouquet, C. Guérin, C. Wollenhaupt)
— La genèse de la F.F.M.J.C. (C. Paquin)
— Les jardins familiaux (M. Genève)
- Numéro 48 : Jeunesses 1985 : histoires d'insertion* 50 F
— Jeunes et jeunesses : variations sur un problème (Ch. Guérin)
— Chemins de la désinsertion (Ch. Guérin, I. Mazel, A. Vulbeau)
— La culture en archipel (J.O. Majastre)
— Stratégies préventives des années 80 : des opérations anti-été chaud (D. Duprez)
— Un péril jeune ? (P. Mazelayre)
— une idée qui vient du sud (P. Gallaud)

Abonnez-vous

Cinq numéros, à partir de janvier, l'abonnement

1985 France, 195 F
 Etranger, 240 F

Bulletin à renvoyer à :
Service des Publications
I.N.E.P.
78160 MARLY-LE-ROI
39.58.49.11



**DANS VOTRE INTÉRÊT
COMME DANS LE NÔTRE
ABONNEZ-VOUS !**



Bulletin d'abonnement

Nom

Prénom

esc./bât./rés./org.

(si nécessaire)

Numéro et rue

Ville

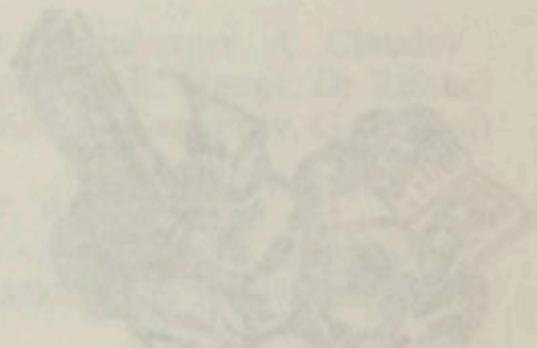
Code postal

Pays (seulement si vous habitez hors de France)

Tout abonnement part du 1^{er} janvier de l'année en cours.
Joindre à ce bulletin un chèque à l'ordre de M. l'agent comptable de l'INEP
Pour l'étranger : Envoyez un chèque en francs français ou un mandat international.

ABONNEZ-VOUS

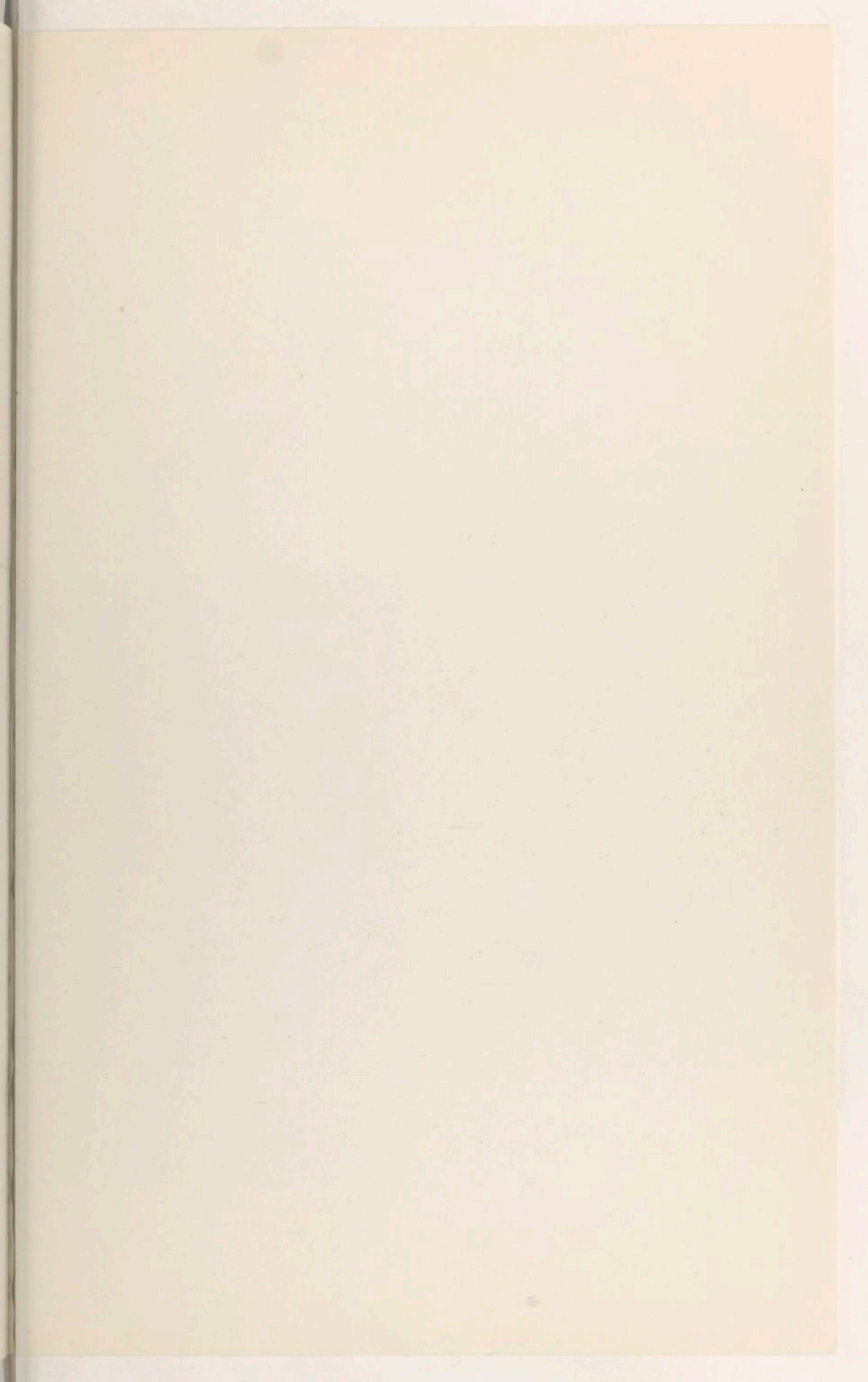
Le Bulletin d'abonnement est un service de l'INIEP. Il est destiné à faciliter l'abonnement aux journaux de l'INIEP. Il est distribué gratuitement à tous les abonnés de l'INIEP. Il est également distribué à tous les abonnés de l'INIEP qui ont demandé à recevoir ce bulletin. Il est distribué à tous les abonnés de l'INIEP qui ont demandé à recevoir ce bulletin.



ABONNEZ-VOUS
DANS VOTRE INTERET
DANS VOTRE INTERET

Achevé d'imprimer IN 5 066 102 P 66
Dépôt légal
4^e trimestre 1985

Form for subscription details including fields for Name, Address, City, and Postal Code.



LES CAHIERS

DE L'ANIMATION

N° 52

PRIX : 50 FRANCS
Octobre 1985

INSTITUT NATIONAL
D'ÉDUCATION POPULAIRE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS